

Volte-face de l'ex-président de la commission Gendron Des modifications à la loi 63 s'imposent

par Jean-Claude PICARD

Mettant de côté deux recommandations majeures de la commission qu'il a présidée, M. Jean-Denis Gendron suggère maintenant au gouvernement québécois de ne plus reconnaître à l'anglais un statut de langue nationale et de retoucher immédiatement la loi 63.

M. Gendron, qui parlait, hier, devant les membres du Club Richelieu de Québec, a expliqué cette volte-face pour le moins spectaculaire par le fait qu'il faut se rendre compte de l'inquiétude collective des Québécois autour de ces deux mesures.

"Si elle n'est pas apaisée, cette inquiétude, qui me

semble justifiée, empêchera le règlement du problème linguistique", a-t-il dit.

M. Gendron, qui s'est par ailleurs dit intéressé à occuper un poste gouvernemental dans une éventuelle Régie de la langue française, a toutefois ajouté qu'on lui "arrachait" ces deux concessions et qu'il n'y consentait que dans le but de faciliter un règlement du problème.

"Je suis encore convaincu de la logique de la position exprimée dans le rapport des commissaires. Je crois encore que le vrai problème se situe au niveau de la langue de travail et de la place des francophones dans l'industrie, particulièrement au sein de la grande entreprise."

"Mais il faut bien se rendre à l'évidence. Nous n'avons peut-être pas assez tenu compte de la dimension psychologique du problème dans notre rapport. Il est maintenant clair que la communauté francophone du Québec n'accepte pas qu'on reconnaisse un statut de langue nationale à l'anglais et qu'on ne retouche pas immédiatement la loi 63", a-t-il dit.

"Puisqu'il en est ainsi, a-t-il ajouté, puisque la communauté francophone a déjà fait le procès de ces deux mesures, il vaut mieux maintenant régler d'abord ces questions puisque sans cela, le problème linguistique dans son entier ne pourra être solutionné."

M. Gendron s'est cependant dit conscient qu'une

retouche à la loi 63 allait causer passablement d'amertume chez les anglophones et les immigrants et il n'a pas caché qu'il craignait que cette amertume ne crée un climat défavorable aux changements proposés, particulièrement dans le secteur de la langue de travail.

Aussi a-t-il invité les francophones à agir avec prudence et modération, à être "clairs et vigilants sur les objectifs mais souples et humains quant aux moyens".

Signalant qu'il parlait en son nom personnel et qu'il n'avait consulté aucun des quatre ex-commissaires sur

(Suite à la page 2, 1re col.)

Le coût de la mort?

Intérêt manifeste pour les coopératives

La multiplication des coopératives funéraires n'est pas due au hasard. Des citoyens ont vite compris que, dans ce domaine comme dans d'autres, il valait mieux se grouper pour déjouer la hausse du coût de la mort qui a cours chez les entrepreneurs privés.

D'ailleurs, — et c'est M. René Harmegnies, directeur de la coopérative funéraire du Plateau qui le dit: les coopératives de frais funéraires sont nées du besoin de mettre fin à une "exploitation éhontée" dans le domaine des enterrements.

M. Harmegnies commente ainsi les différents propos publiés la semaine dernière dans une série d'articles du quotidien Le Soleil.

Et M. Harmegnies précise: "Nous pouvons réduire de 50 à 60 pour cent les frais funéraires qui sont exigés par les entrepreneurs privés". La coopérative qu'il dirige existe depuis seulement 14 mois et compte déjà 900 familles membres.

D'autre part, le directeur de la coopérative de l'Anse, M. Angelot Tremblay, maintient lui aussi que de tels organismes peuvent permettre de réduire de moitié au moins les frais funéraires. Un de ses sociétaires, d'ailleurs, a vécu la situation. Un entrepreneur privé lui demandait \$1,200 pour une inhumation. La coopérative de l'Anse a pu accomplir le même travail pour seulement \$615. Cette coopérative existe depuis un an à peine et compte déjà 130 membres.

Comment devenir sociétaire d'une coopérative de frais funéraires? C'est bien simple: payer une cotisation à vie (de \$5 à \$20, dans la région). Ainsi, chaque chef de famille et ses personnes à charge auront droit à des inhumations au prix minimal, soit la moitié moins cher que chez les entrepreneurs privés traditionnels.

Quelles sont les coopératives de frais funéraires de Québec? Outre celle du Plateau, qui couvre les paroisses de la haute-ville de Québec et celles de Sillery et Sainte-Foy, et la coopérative de l'Anse, qui couvre les paroisses de Limoilou et celles du nord de la ville, y compris Charlesbourg, il y a la coopérative de Saint-Roch. La cotisation à vie demandée par chacune de ces coopératives est respectivement de \$20., \$15. et \$5.

Toutes ces coopératives sont régies par la Loi 292 sur les Associations coopératives du Québec, tout comme les Caisses populaires et autres mouvements coopératifs.

Selon Mgr Raymond Lavoie, le curé de Saint-Roch, les coopératives de frais funéraires connaissent une expansion formidable partout au Québec. Elles sont loin d'être vouées à la disparition d'ici à deux ans, comme certains entrepreneurs privés semblent vouloir le suggérer.

Par exemple, précise le curé Lavoie, la coopérative de frais funéraires de Saint-Roch existe depuis seulement 1971 et compte déjà 1,452 sociétaires qui ont déboursé \$5. pour une part familiale à vie. Cette somme modique ne peut varier, en ce qui concerne les sociétaires actuels, et couvre le chef de famille et ses personnes à charge. De plus, toute personne peut en tout temps se retirer de la coopérative, comme on peut le faire d'une Caisse populaire.

Cependant, selon Mgr Lavoie, le nombre des sociétaires va toujours en augmentant.

Il faudrait encore mentionner la coopérative de Château-Richer. Celle de Saint-Joseph d'Alma, qui vient d'être fondée. Et les autres, en voie d'organisation, à Chicoutimi, Dubreger, Baie-Comeau, La Malbaie, Sherbrooke, Drummondville et Saint-Henri, à Montréal.

Des représentants de ce dernier quartier défavorisé de la métropole sont venus consulter dernièrement Mgr Lavoie. C'est la paroisse de Saint-Roch qui a innové dans ce domaine, rappelle le curé Lavoie, et beaucoup de personnes viennent prendre des renseignements auprès de nous. De plus, la coopérative de Saint-Roch rend des services aux coopératives nouvelles ou en voie d'organisation.

Ainsi, la coopérative de Saint-Roch s'occupe de l'embaumement des clients de celle de l'Anse, qui ne possède pas de laboratoire. "Nous nous entraînons ainsi afin de réduire les coûts d'exploitation, précise le curé Lavoie.

En trois années d'existence, la coopérative Saint-Roch s'est occupée des funérailles de 260 personnes; soit, 45 en 1971, le double en 1972, et 125 l'an dernier.

Les citoyens semblent trouver, de plus en plus, chez les coopératives de frais funéraires, la solution à la hausse du coût de la mort.

Pour une minime cotisation à vie.

LE SOLEIL

44 PAGES

78e ANNEE — No 50

QUEBEC, MARDI 26 FEVRIER 1974

PRIX QUINZE CENTS

Jato
C'EST
UNE MARQUE

L'abolition du permis de travail

Des électriciens menacent de violer la loi

Les quelque 400 électriciens de la région de Chicoutimi affiliés à la FTQ ont annoncé hier leur intention de violer les lois si le ministre Jean Cournoyer ne réinstalle pas rapidement le permis de travail dans l'industrie de la construction.

"Dans le passé, a déclaré M. Edmond Poirier, agent régional de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité, nous avons toujours été

respectueux des lois, mais devant une telle situation, nous n'hésiterons pas à désobéir car la sécurité de nos emplois et celle de nos familles dépendent de ce permis de travail.

De plus, environ 10,000 membres du syndicat doivent déclencher un mouvement de protestation à travers tout le Québec.

Selon M. Poirier, ce règlement que le ministère du Travail a aboli "en

sourdine" réservait un accès au permis de travail aux véritables ouvriers du bâtiment. Sa suppression serait particulièrement "insensée" alors que 10 pour cent des électriciens du syndicat sont en chômage.

M. Poirier ajoute que la décision du ministre est d'autant plus grave que les travailleurs occasionnels qui pourraient ainsi s'introduire dans la construction seraient tenus

par le décret de contribuer au régime de sécurité sociale sans espérer en bénéficier pleinement.

"Le ministre du Travail, a-t-il souligné, va contribuer seulement à soutenir des prestations de sécurité sociale à des travailleurs qui ne pourront jamais bénéficier du régime d'assurance-groupe."

FABIEN ROY

De son côté, le député de Beauce-Sud, M. Fabien

Roy, a déclaré au représentant du Soleil à Saint-Joseph, Paul-Henri Drouin, que le ministère du Travail lui avait confirmé hier que le permis de travail dans l'industrie de la construction avait bel et bien été aboli samedi, le 23 février dernier.

M. Roy ne partage cependant pas l'opinion des syndicats sur les conséquences de l'abolition du permis et affirme que cela

"n'augmentera pas le taux de chômage dans l'industrie de la construction".

Selon M. Roy, "l'obligation d'avoir une carte de compétence aidait à augmenter le taux de chômage, car des centaines de travailleurs ont été en chômage forcé de crainte d'être poursuivis devant les tribunaux."

De l'opinion du député

(Suite à la page 2, 4e col.)



L'étoffe d'un champion

C'est ainsi qu'un futur champion d'échecs doit se concentrer quand il se prépare à faire un bon mouvement. Il n'y a rien de tel qu'un "p'tit coup de pouce", comme dirait Stéphane Breizard, âgé de 7 ans, de Paris,

qui participait, en fin de semaine, à un tournoi d'échecs dans la capitale française. Le tournoi était évidemment organisé pour les enfants en bas âge.

Un autre règlement de compte

Abattu dans son auto

par Lucien LATULIPPE

Un règlement de compte serait à l'origine du nouveau meurtre que Québec a connu, hier soir, mais la police laisse entendre que de prime abord, cet attentat ne semble aucunement relié à ceux qui se sont déroulés dans la région depuis le début de l'année.

La victime a été identifiée comme étant Olivier Saint-Laurent, âgé de 37 ans, dont la dernière adresse est 480 est, 42e Rue, à Charlesbourg. Le jeune homme a été abattu de plusieurs balles de calibre .32, une dans la tête et les autres dans le thorax et l'abdomen.

Olivier Saint-Laurent était très bien connu dans les milieux policiers et sportifs. Le sport l'intéressait pour autant qu'il pouvait entamer des gageures avec quelqu'un. Bien des amateurs du tournoi peewee le connaissaient comme de ceux qui se tenaient dans le coin des parieurs, toujours prêts à accepter un pari.

La police connaissait aussi Olivier Saint-Laurent comme un prêteur sur gage à un taux d'intérêt élevé et elle croit que c'est là que se trouve le mobile du crime. Saint-Laurent aurait de plus été impliqué, dernièrement, dans une affaire de drogue.

TUE DANS SON AUTO

La police révèle que Saint-Laurent a été tué dans son auto, une Monte-Carlo de 1974, qui était garée en face du 747 ouest, rue Saint-Vallier. Le jeune homme attendait, semble-t-il, quelqu'un qui était au Centre médical Saint-Vallier, situé en face sur le côté opposé de la rue.

Personne n'aurait été témoin du crime. Une jeune femme et un jeune homme ont aperçu l'automobiliste prostré dans son véhicule. La jeune femme a ouvert la porte. Elle le croyait malade et s'est vite rendue compte de ce qui s'était passé.

Un médecin du centre médical est accouru et il a ordonné le transport du blessé à l'hôpital où la mort a été constatée. L'un des projectiles aurait pé-

nétré derrière une oreille pour transpercer la tête.

Aucune douille n'a été trouvée dans l'auto ou aux abords. La police présume que le meurtrier avait un revolver à plusieurs coups.

Par contre, les policiers ont aperçu une certaine quantité de pièces de monnaie sur le plancher de l'auto. La victime avait plus de \$5,000 sur elle.

AUTOPSIE

La dépouille mortelle a été transportée à la morgue provinciale et soumise à une autopsie, aujourd'hui.

La nuit dernière, la police ne savait à quoi s'en tenir. Le capitaine Roger Bourret a confié l'enquête aux détectives Cyrille Robitaille et Yvon Vallée. Plusieurs policiers et détectives sont accourus sur les lieux. Les citoyens des environs ont été interrogés, mais personne n'a entendu de coups de feu.

La police présume que le meurtrier était dans l'auto ou qu'il est monté pour discuter.

Les coups de feu ont été tirés à l'intérieur de l'auto qui n'a subi aucun dommage à l'extérieur. Le meurtrier a pris la fuite en laissant la portière gauche entrouverte.

L'auto a été remorquée au garage de la centrale du parc Victoria où elle a

(Suite à la page 2, 1re col.)

à lire

Conservation

Le gouvernement québécois a décidé de créer un cours permanent de formation et de recyclage pour les agents de conservation de la faune (gardiens-chasse et garde-pêche), à l'Institut de police de Nicolet.

page 14

Hausse

L'once d'or, qui a atteint les \$170, hier, à Londres, valait encore \$80, il y a un an. Son prix a donc plus que doublé depuis l'année dernière à la même époque.

page 30

sommaire

Annonces classées	34 à 42
A Québec aujourd'hui	27
Arts et lettres	26-27
Bandes dessinées	42
Bridge	41
Décès	43
Economie-finance	30 à 32
Famille	18
Horoscope	42
Mot-mystère	34
Mots croisés	38
Page documentaire	22
Patron	39
Sport	10 à 14
Télévision	27 et 43

la météo

Passages nuageux. Maximum près de 20. Demain: généralement nuageux.

Les détails, page 2

Cabano

Un projet plus modeste avec un membre du cartel du papier

par Réal LABERGE, de notre bureau de La Pocatière

C'est bien un cartonnerie, qui serait finalement destinée à Cabano.

Mais une cartonnerie ramenée à des dimensions plus réalistes d'un investissement de tout au plus 28 millions, contre des

prévisions antérieures de près de \$50 millions.

Et une réalisation qui ne laisserait plus que les apparences à la formule de la participation populaire, étant donné que l'aboutissement du projet se ferait par l'intermédiaire d'un membre du cartel du papier, au Québec, la

Compagnie Internationale de Papier (C.I.P.), qui exploite déjà une industrie semblable, à Matane.

C'est du moins ce qu'ont affirmé, hier, au Soleil, des sources généralement bien informées, avec cette seule variante qu'un de nos informateurs, "bien près du parti au pouvoir",

a mentionné plutôt la compagnie Consolidated-Bathurst.

Cette proposition d'une cartonnerie plus en relation avec les possibilités du marché mondial serait "la bonne nouvelle" que le président de la Société de développement industriel du Québec (SDI) a

négociateur extraordinaire du dossier de Cabano, M. Lucien Saulnier, a laissé prévoir, la semaine dernière.

"J'aurai sûrement de très bonnes nouvelles à présenter aux dirigeants des comités de Cabano", avait à ce moment affirmé (Suite à la page 2, 3e col.)

Volte-face de l'ex... (Suite de la première page)

cette question, M. Gendron s'est toutefois dit dans l'impossibilité de préciser de quelle façon la loi 63 devrait être retouchée.

Il a cependant référé les journalistes au contenu de son rapport qui suggérerait au gouvernement d'obliger l'inscription à l'école française, au moins pour ce qui a trait au niveau élémentaire, des enfants des immigrants non anglophones.

On se souviendra toutefois que le rapport de la commission Gendron suggérerait de procéder ainsi seulement dans trois ou cinq ans, lorsqu'on aurait pu mesurer les effets des mesures incitatives qui auraient été prises d'ici là.

M. Gendron a également indiqué, en réponse à des questions, qu'il serait normal de demander la même chose aux parents francophones qu'aux immigrants et qu'il devrait donc être interdit aux premiers d'envoyer leurs enfants dans les écoles anglaises.

LANGUE ANGLAISE

Au sujet du statut de la langue anglaise, M. Gendron s'est dit d'avis que si cette langue ne devait jouir d'aucun statut particulier, le gouvernement devrait toutefois reconnaître aux anglophones les trois droits suivants:

- 1- Le droit d'utiliser l'anglais comme langue d'enseignement dans leurs écoles.
- 2- Le droit d'avoir accès à la justice dans leur langue.
- 3- Le droit, au plan individuel et non pas au niveau des compagnies, de communiquer en anglais avec le gouvernement et ses diverses structures.

On se souviendra que, dans leur rapport remis au gouvernement en décembre 1972, les commissaires suggéraient de faire du français la langue officielle et du français et de l'anglais des langues nationales.

Même s'il suggère maintenant de retirer à l'anglais le statut de langue nationale, M. Gendron a dit, hier, que "si les anglophones veulent comprendre la portée des droits qui leur sont maintenus, ils verront que ça ne fait pas une très grande différence avec la situation actuelle."

RAPPORT

M. Gendron, qui a précisé que le gouvernement ne l'avait pas consulté dans l'établissement de sa politique linguistique, a, par ailleurs, saisi l'occasion de cette causerie pour se plaindre de nouveau du fait que son rapport n'avait pas suscité les vrais débats au sein de la communauté québécoise.

Il a expliqué que ce sont probablement ces deux mesures concernant le statut de l'anglais et la loi 63 qui ont polarisé toutes les opinions et ont ainsi empêché une véritable discussion sur le fond du problème.

Ce problème de fond, a-t-il dit, tourne autour de trois faits principaux:

- 1- Que les anglophones n'ont pas besoin du français pour vivre et travailler au Québec.
- 2- Que certains francophones (environ 15 p.c.) doivent utiliser l'anglais à l'occasion parce que leurs supérieurs sont anglophones.
- 3- Que les immigrants sont plus attirés par le groupe anglophone que le groupe francophone.

Deux problèmes particuliers découlent de ces trois faits: Premièrement que les francophones ne peuvent accéder à des postes supérieurs dans certains secteurs industriels, particulièrement la grande entreprise multinationale. Deuxièmement, que le groupe anglophone connaît une croissance plus rapide que le groupe francophone à cause de l'ajout massif des immigrants.

Ce dernier fait, a-t-il conclu, justifie des craintes bien accentuées chez les francophones et voilà pourquoi il faut peut-être modifier l'approche et répondre carrément à ces craintes par des mesures appropriées, tels des amendements immédiats à la loi 63.

Quant au recours que tout cela peut produire, M. Gendron le craint, mais dit ne pas en être tellement informé puisque, a-t-il avoué, "il ne lit pas les journaux anglophones."

Nixon sert un... (Suite de la première page)

dit que les efforts des États-Unis pour favoriser l'établissement d'une paix permanente dans cette région du monde ne pourraient souffrir du maintien de l'embargo arabe sur le pétrole. La médiation américaine serait moins active et ce ne serait pas dans les intérêts des arabes, a-t-il déclaré.

M. Kissinger avait parlé récemment de "chantage" en évoquant le maintien de l'embargo arabe. M. Nixon a évité de prononcer le mot. Son avertissement aux arabes n'en a pas été moins clair: la politique américaine future sera différente si son appel n'est pas entendu.

L'embargo a ajouté à la pénurie de carburant aux États-Unis mais le président américain a réaffirmé son espoir qu'il ne sera pas nécessaire d'imposer des mesures de rationnement.

DESTITUTION...

Répondant aux questions des journalistes sur l'affaire Watergate, détendu et sûr de lui, il a prédit qu'il ne serait pas mis en accusation par le Congrès américain et a réaffirmé qu'il ne démissionnerait pas — même pour sauver son parti d'une défaite aux élections de novembre prochain sur le renouvellement du Congrès.

"Je veux que mon parti triomphe mais plus que tout je veux la survie de la présidence," a déclaré M. Nixon. "Il est d'une importance vitale que le président des États-Unis ne soit pas l'otage des fluctuations de sa popularité."

Prié de dire s'il ne vaudrait pas mieux pour lui-même et pour le pays que le Congrès engage la procédure "d'impeachment" afin de décider une fois pour toute s'il est coupable ou innocent, M. Nixon a déclaré que les spécialistes juridiques de la Maison-Blanche estiment qu'un président ne peut être mis en accusation par le Congrès que pour un délit de droit commun. Dans ces conditions, ce ne m'attend pas à être "empêché", a-t-il dit souriant.

WATERGATE

Quant aux développements de l'affaire Watergate, le chef de l'Etat a rejeté une requête du procureur spécial Jaworski sollicitant son témoignage devant l'un des grands jurys fédéraux qui enquêtent actuellement sur l'affaire Watergate. M. Nixon a offert à M. Jaworski de répondre avec lui, mais le successeur de M. Archibald Cox a rejeté ces deux hypothèses. Selon des sources généralement bien informées, c'est à la demande du grand jury que M. Jaworski a invité M. Nixon.

Hier, l'un des avocats personnels du chef de l'Etat M. Herbert Kalbach, a plaidé coupable à deux chefs d'accusation au sujet de la violation de la législation sur

les campagnes électorales de 1970 à 1972. Kalbach était accusé d'avoir sollicité \$3.5 millions pour un fonds électoral illégal. Il avait également promis un poste d'ambassadeur en Europe à un diplomate en fonction dans les Antilles moyennant une contribution électorale de \$100,000. Kalbach est passible au total de trois ans de prison et de \$11,000 d'amende. Le président Nixon a déclaré n'être pas au courant des manœuvres de son conseiller juridique.

Par ailleurs, un ancien collaborateur de Nixon, M. John J. Andrews, qui a démissionné en décembre dernier de son poste de rédacteur de discours à la Maison-Blanche, a déclaré que M. Nixon devrait être destitué pour avoir couvert l'affaire Watergate.

Dans une interview télévisée sur une chaîne de télévision, M. Andrews a dit que même si sa version de l'affaire Watergate est juste, à savoir qu'il n'était au courant des tentatives de camouflage qu'à partir du 21 mars 1974, toute son attitude a eu comme conséquence d'étouffer la vérité sur cette affaire.

M. Andrews est le premier personnage de l'entourage présidentiel, passé ou présent, à réclamer "l'impeachment" du chef de l'Etat. Même John Dean n'a pas eu ce "culot". M. Andrews cependant ne semble pas avoir en aucun moment, de près ou de loin, été mêlé à l'une ou l'autre des "bavures" de l'affaire Watergate.

Moins de neige que l'an dernier au Québec et dans les Maritimes

(PC) — Au grand déplaisir des skieurs et des motoneigistes, mais à la joie des automobilistes, le Québec et les Maritimes jouissent cette saison d'un "statut particulier" aux yeux du Bonhomme Hiver.

Jusqu'ici, il est tombé 102 pouces de neige à Québec au regard de 139 à la même date l'an dernier.

Selon le service fédéral de météorologie, Montréal n'avait reçu, à la fin de janvier, que 46,6 pouces de neige, soit sept pouces sous la normale.

Il n'en va pas de même dans d'autres provinces. L'Alberta et la Saskatchewan, par exemple, ont été les plus durement touchées. Edmonton a reçu 56,3 pouces, presque le double de sa normale de 29,8. A Regina, 44,4 pouces, comparativement à sa normale de 25,5. Saskatoon: 44,6 au regard de 25,7. Uranium City: 80,9 au lieu de 47,6.

Calgary et Winnipeg respirent un peu mieux. Calgary: 38,6 par rapport à 29,4. Winnipeg: 37,6 comparativement à 29,9.

PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais émises par le Bureau météorologique de Montréal avec un aperçu pour mercredi.

Régions de l'Abitibi et de Pontiac-Témiscamingue, généralement ensoleillé et ennuagement progressif en fin de journée. Maximum près de 15. Aperçu pour mercredi, neige.

Régions de l'Outaouais et des Laurentides, généralement ensoleillé. Maximum près de 20. Mercredi, nuageux.

Régions de Montréal, des Cantons de l'Est, de Québec de Trois-Rivières et de Rimouski, passages nuageux. Maximum près de 20. Mercredi, généralement nuageux.

Régions de Chibougamau et de la Haute-Mauricie, généralement clair et froid. Maximum 10 à 15. Mercredi, généralement nuageux.

Régions de Saguenay-Lac-St-Jean, de Baie-Comeau et de Sept-Îles, généralement clair. Maximum près de 15. Mercredi, généralement ensoleillé.

Région de la Gaspésie, généralement nuageux et faible neige intermittente. Parfois venteux. Maximum 20 à 25. Mercredi, généralement ensoleillé.

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans les principales villes d'Amérique du Nord:

	Min	Max
Vancouver	41	46
Edmonton	3	28
Yellowknife	-26	-7
Regina	4	30
Winnipeg	-8	15
Toronto	14	24
Ottawa	1	21
Montréal	5	19
Québec	-4	23
Fredericton	9	29
Halifax	15	29
Charlottetown	13	29
Chicago	10	28
Boston	20	34
Washington	35	42
Atlanta	25	33
Miami	60	73

SOLEIL

MERCREDI
Lever 6:30
Coucher 17:27

MARÉE

MERCREDI
Basse 4h20
Haute 9h25
Basse 17h00
Haute 21h45

La page d'histoire

par la PRESSE CANADIENNE

Un groupe de cinq personnes, d'un navire-radar des États-Unis, est monté à bord d'un bateau de pêche soviétique, au large de la côte de Terre-Neuve, il y a 15 ans aujourd'hui—en 1959. Le bateau soviétique était soupçonné de procéder à la rupture des câbles téléphonique et télégraphique américains. Cependant, il s'est révélé que les Soviétiques n'avaient aucune autre intention que de faire la pêche.

1952 — Winston Churchill annonce que la Grande-Bretagne a fabriqué la bombe atomique.

1936 — La loi martiale est décrétée à Tokyo.

1848 — Promulgation, sur les marches de l'hôtel de ville de Paris, de l'établissement de la République française.

1815 — Napoléon s'évade de l'île d'Elbe.

1802 — Naissance de Victor Hugo.

Cabano: Un projet...

(Suite de la première page)

M. Saulnier, en précisant qu'il se proposait une nouvelle visite prochaine, à Cabano, pour faire part, aux dirigeants des comités locaux, des propositions concrètes résultant de négociations entreprises depuis le 25 octobre dernier, à la suite du retrait du groupe belge Sybéra.

VISITE REPORTEE A DEMAIN

Cette visite de M. Saulnier n'a pas eu lieu, comme prévu, la semaine dernière. Elle aurait été reportée à demain.

C'est du moins ce qu'on prévoit à Cabano, étant donné que le président de la SDI doit partir, au plus tard jeudi, pour un séjour d'une semaine au Japon.

Il nous a été impossible, hier, de rejoindre M. Saulnier, et d'obtenir une confirmation de ces informations officielles.

Mais nos sources d'information sont catégoriques. C'est de M. Saulnier lui-même que proviendrait l'affirmation que l'aboutissement de ses démarches serait une cartonnerie, avec la participation d'une compagnie papetière du Québec.

ANN.

Mâcher!

Poudre adhésive FASTEETH ultra-forte.
Plus sûre pour ceux qui portent un dentier.



Nos programmes d'épargne sont au service de votre mieux-vivre.

Car ils vous aident à réaliser l'équilibre budgétaire.

C'est en pensant à votre équilibre budgétaire et à votre mieux-vivre que la Banque Provinciale vous propose son large éventail de comptes d'épargne.

Quels que soient vos projets, le directeur de succursale vous aidera avec plaisir à constituer un programme d'épargne à la fois réalisable et avantageux.

Comme point de départ, il vous recommandera sans doute un compte d'épargne ordinaire pour faire face à

vos dépenses courantes.

Et pour les projets qui vous tiennent à coeur, il vous parlera des taux très intéressants et vous expliquera les modalités de chacun des comptes d'épargne véritable, épargne avec assurance-vie, épargne spéciale, épargne à terme.

Vous pourrez alors choisir les modes d'épargne qui conviennent le plus parfaitement à votre situation, et vous engager délibérément sur la voie du mieux-vivre.

épargne ordinaire	épargne avec assurance-vie	épargne véritable épargne spéciale	épargne à terme jusqu'à
3%	6 ³ / ₄ %	7 ¹ / ₄ %	8 ¹ / ₂ %

banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE



Un autre règlement...

(Suite de la première page)

été examinée minutieusement, aujourd'hui, par les services de l'identité judiciaire.

L'amie de la victime a été amenée à la centrale de police, hier soir. Elle n'était pas au courant du drame. Après l'avoir mis au courant, les enquêteurs espéraient pouvoir en tirer de précieux renseignements.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206

CONVERSATION ANGLAISE

OFFRE SPÉCIALE \$89 VALABLE CETTE SEMAINE SEULEMENT

DÉBUT DES COURS: AVRIL 1974
10 SEMAINES - JOUR - SOIR
GROUPES DE 6 ÉLÈVES MAX.

LPS
PERMIS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION
500 E. Grande-Allée
4^e étage
529-0331

Le pire de l'inflation est passé, selon A. Raynault

par Benoît HARVEY

Le pire est vraisemblablement passé en ce qui a trait à l'inflation, et l'indice des prix à la consommation devrait se stabiliser à une croissance de cinq à six pour cent par année d'ici à 1976.

L'année 1973, passera à l'histoire comme une période très exceptionnelle dont la répétition paraît invraisemblable au cours des quelques prochaines années. Nous entrons dans une phase de normalisation et, de fait, en 1974, l'activité économique canadienne sera plus modérée, ce qui devrait entraîner un certain relâchement des flambées inflationnistes.

Ce message rassurant a été livré, hier, par le président du Conseil économique du Canada (CEC), M. André Raynault, à l'occasion d'une réunion organisée par la cellule québécoise de l'Institut d'administration publique du Canada. Il a profité de l'occasion pour dégager les implications du 10e exposé annuel du CEC, publié il y a quelques mois.

M. Raynault a rappelé que la croissance du produit national brut (PNB) s'établirait à 6 pour cent en moyenne pendant les trois prochaines années, que le chômage baisserait à 4,5 pour cent et que l'inflation serait ramenée à un taux qui varierait de 5 pour à 6 pour cent; ces prévisions sont en fait des objectifs proposés aux agents de l'économie, a-t-il précisé.

Ce profil, tracé sur la situation économique à venir, tranche quelque peu sur l'esquisse que M. Raynault avait définie devant le représentant du Soleil, le journaliste Jean-Paul Gagné, le 12 décembre dernier, lors d'une entrevue exclusive à l'occasion de la première conférence économique nationale tenue à Montréal.

A ce moment, M. Raynault estimait que le pire restait à venir. Il avait néanmoins fait valoir à cette même occasion que 1975 pourrait laisser entrevoir une amélioration.

De plus, en dépit de propos qui, sans être alarmistes, faisaient allusion à la gravité de la situation, M. Raynault avait auparavant, soit le 28 janvier 1973, souligné, que les pressions sur les prix dans l'alimentation devraient entraîner au dernier semestre de 1974 un ralentissement du rythme d'augmentation des prix des denrées.

Le président du CEC a de nouveau insisté sur la nécessité d'établir des mécanismes permanents de concertation. «Il existe quantité de problèmes qui sont de nature permanente, et il est nécessaire d'exercer une coordination continue des agents de l'économie pour les résoudre», a commenté M. Raynault. «Il ne faut pas se contenter de tentatives de concertation en temps de crise, mais plutôt procéder par des mécanismes institutionnalisés qui pourront permettre de prévoir ces crises».

L'économiste a mentionné le secteur des dépenses publiques, où la coordination s'impose comme jamais. «C'est très certainement l'un des domaines où les conférences fédérales-provinciales permanentes peuvent donner des résultats intéressants».

Cette concertation s'opérerait à trois paliers, selon le président du Conseil économique:

-le secteur privé, par le truchement de la Confédération économique annuelle organisée pour la première fois en décembre 1973, et qui se continuera chaque année;

-le palier politique, avec les conférences fédérales-provinciales "institutionnalisées", permanentes;

La souveraineté culturelle fait surgir d'autres commentaires

Chacun à sa façon, le président du Mouvement national des Québécois, M. Léo Jacques, et le chef parlementaire des créditistes, M. Camil Samson, ont ajouté, hier, un peu d'eau au moulin de la souveraineté culturelle.

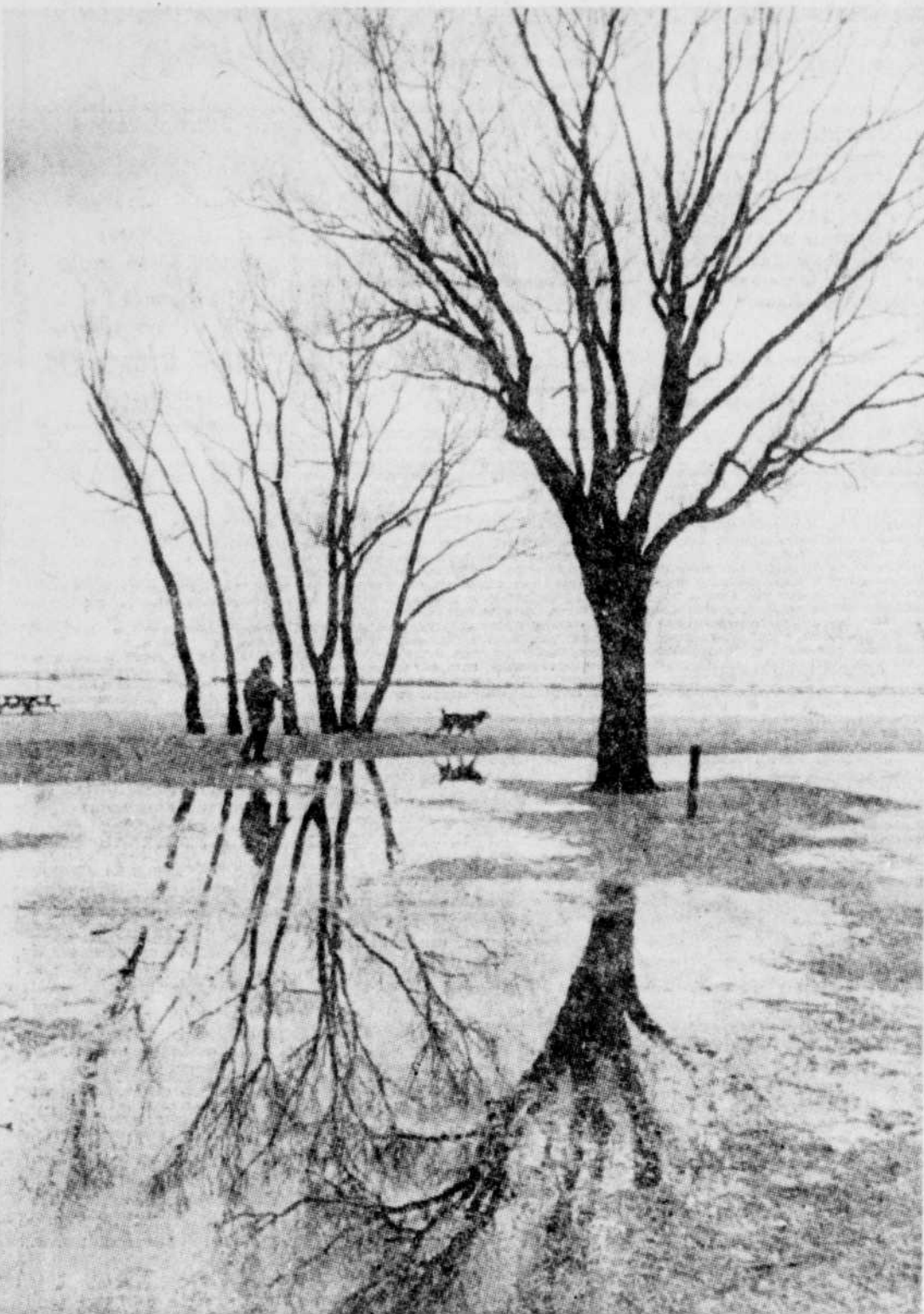
Pour le président du MNQ, la souveraineté culturelle n'était qu'un slogan électoral que les propos tenus par MM. Bourassa et Hardy, en fin de semaine, ont fait crever: le premier ministre et le ministre des Affaires culturelles, ont en effet déclaré que le "gouvernement du Québec ne réclame pas l'exclusivité des pouvoirs dans le domaine de la culture, mais tout au plus un droit de regard particulier dans l'énormité des politiques".

Toujours d'après M. Jacques, cette querelle entre libéraux révèle à la fois les tendances centralisatrices d'Ottawa et l'ineptie du gouvernement junior du Québec.

"Les fédéraux ont rapidement compris, poursuit-il, que prise en son sens véritable, la notion de souveraineté culturelle était un baril de poudre sous leurs pieds, puisqu'on ne peut de toute évidence la dissocier de celle de souveraineté politique".

De son côté, M. Camil Samson affirme que le débat sur la souveraineté culturelle constitue un coup monté.

Le député de Rouyn-Noranda se demande comment il se fait que les libéraux fédéraux n'ont pas élevé la voix quand M. Robert Bourassa parlait de souveraineté culturelle au cours de la campagne électorale provinciale.



Lendemain de pluie

Ce parc de Toronto offre un décor double à l'heure d'une pluie qui a transformé les parties basses du terrain en miroir liquide.

lendemain d'une pluie qui a transformé les parties basses du terrain en miroir liquide.

L'affaire Patton donne lieu à une poursuite pour libelle

par Gilbert ATHOT

M. Louis-Philippe Lacroix a intenté, récemment, une poursuite de \$100.000 pour libelle et diffamation contre l'hebdomadaire Québec-Press et l'un de ses journalistes, M. Robert Levesque.

C'est du moins ce que révèle le contenu d'un document de Cour que le whip en chef du Parti libéral et député des Îles-de-la-Madeleine a fait parvenir à la tribune parlementaire de la presse, au cours de la journée d'hier.

Datée du 15 février dernier et inscrite dans le district de Québec de la cour supérieure, cette poursuite conteste la véracité du contenu de plusieurs articles publiés par Québec-Press et impliquant le député Lacroix dans la désormais célèbre histoire d'enlèvement aux Îles, désignée généralement par "l'affaire Jim Patton".

Selon le document transmis par le bureau de M. Lacroix, ce dernier nie catégoriquement avoir organisé l'enlèvement de Jim Patton afin de jeter le discrédit sur le Parti québécois.

Le député des Îles avait également apporté une telle négation devant l'Assemblée nationale, dans les dernières semaines de 1973. Par la même occasion, il avait accusé les différents services gouvernementaux et autres, en particulier la Sûreté du Québec, d'envoyer aux Îles leur personnel le moins compétent.

Toute cette histoire a eu son origine la veille du jour du dernier scrutin général (29 octobre 1973). Son plus récent développement est la comparaison de M. Patton, le 16 janvier dernier, pour répondre à une accusation de méfait public. Il a plaidé non coupable et a été envoyé à son procès prévu pour le 2 avril.

DES FAITS ENTIEREMENT FAUX

Dans l'énoncé de sa poursuite, M. Lacroix affirme que Québec-Press et son journaliste ont publié à plusieurs reprises des articles et des nouvelles rapportant des faits entièrement faux, imaginés malicieusement.

"Car le demandeur (M. Lacroix) n'a jamais participé, ni de près ni de loin,

à cette histoire d'enlèvement de Jim Patton, et c'est uniquement la défenderesse et le défendeur qui, de mauvaise foi et sans aucune preuve quelconque, ont mêlé le demandeur à cette histoire d'enlèvement", dit le document.

Le texte poursuit en précisant que "ces nouvelles mensongères, parues dans les différentes éditions du journal Québec-Press dont il fut question précédemment, ont été conçues, rédigées et enfin publiées par la défenderesse et le défendeur qui ont agi malicieusement et pour des fins politiques non voilées".

Il y est même affirmé que toutes les manchettes et les nouvelles publiées par Québec-Press le furent "sans aucune vérification, ni contrôle, concernant les accusations très graves portées contre le demandeur, et plusieurs fois furent rédigées et publiées alors que l'affaire concernant Jim Patton était devant les tribunaux".

UN TORT CONSIDÉRABLE

Le document de Cour soutient, par ailleurs, que la publication, la distribu-

tion et la vente des différents numéros produits "ont causé et causent encore au demandeur un tort considérable, l'ont atteint et l'atteignent encore dans son honneur et sa réputation comme homme public, citoyen et père de famille".

"Lui ont fait et lui font encore perdre l'estime, la considération et la confiance de ses collègues membres de l'Assemblée nationale du Québec, de ses électeurs des Îles-de-la-Madeleine et de nombreuses personnes, tant de Québec que de Montréal et de l'extérieur de ces deux villes, et sont susceptibles d'affecter son prestige et la considération générale dont il doit jouir dans l'exercice de ses fonctions publiques".

"Le demandeur a été profondément humilié par la publication de toutes ces manchettes et des nouvelles en question et, malgré la réfutation qu'il tente de faire des écrits mensongers et diffamatoires publiés par Québec-Press sur son compte, il réalise chaque jour tout le mal que ces nouvelles ont pu lui causer", dit aussi le document de Cour.

l'échelle gouvernementale, par des rapports de ces mécanismes de concertation à la Chambre des Communes.

INDICATEURS ET OBJECTIFS

Le président du Conseil économique du Canada a, de nouveau précisé que les indicateurs économiques du CEC doivent être perçus comme une incitation à l'adoption de mesures visant à réaliser ces objectifs. Pour l'instant, le CEC s'est contenté de perspectives de trois ans; mais cette perspective sera portée à plus long terme pour faciliter la planification.

Le nombre des indicateurs sera également augmenté pour inclure plus spécifiquement des objectifs sociaux. C'est ainsi qu'on verra apparaître des "indicateurs sociaux".

En 1974, le premier de ces indicateurs devrait toucher la pollution, mais il faut que ceux-ci soient reliés aux autres objectifs, en d'autres termes, qu'on soit en mesure d'en

évaluer le coût et les répercussions sur l'ensemble des autres objectifs sociaux et économiques. Un autre indicateur, celui de l'organisation du travail, sera vraisemblablement introduit en 1975.

M. André Raynault a réitéré la recommandation faite aux gouvernements, aux fins de modérer le rythme de progression des paiements de transferts aux individus (mesures sociales) à une moyenne de 11,2 pour cent par année.

"Nous ne disons pas de cesser ces paiements, mais de les augmenter moins rapidement", a-t-il commenté. Ce taux de 11,2 pour cent est quand même plus élevé que la croissance du produit national brut (PNB), mais il est sensiblement inférieur à l'augmentation de plus de 20 pour cent des transferts au cours des deux ou trois dernières années.

Quant à l'inflation, M. Raynault a dit que l'objectif canadien doit être relatif à celui des autres pays.

Les armes sont choisies pour l'affrontement parlementaire

OTTAWA (D'après PC) — Le problème de l'inflation, qui ne cesse de prendre de l'ampleur, comme l'illustre une nouvelle hausse de quatre cents du pain, retient l'attention particulière des parlementaires à la reprise des travaux de la Chambre des communes, aujourd'hui.

On sait déjà que le chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, a l'intention d'en faire son idée maîtresse dans le discours qu'il prononcera en réponse au discours du Trône qui sera lu demain matin par le gouverneur général, M. Jules Léger, pour l'ouverture de la deuxième session du gouvernement Trudeau.

Depuis quelques semaines, le leader conservateur a visité plusieurs villes canadiennes dans le cadre de sa tournée de sensibilisation de l'opinion publique contre la montée des prix.

D'autre part, le gouvernement, a-t-on appris de sources bien informées, soumettrait aux Communes, dès la reprise des travaux parlementaires, un programme destiné à juguler l'inflation dans le domaine des aliments.

De fait, les députés repren-

dront le travail cet après-midi pour remplir les formalités de prorogation de la première session engagée depuis le 4 janvier 1973.

Demain, ils amorceront la seconde session du gouvernement minoritaire de M. Trudeau qui a pu se tenir en selle jusqu'ici grâce à l'appui des 31 députés du NPD.

Les libéraux détiennent 109 sièges, les conservateurs 105, les néo-démocrates 31, les créditistes 15 et deux sièges sont vacants par suite du décès de MM. Harry Kuntz et Wallace Nesbitt, deux conservateurs.

Cependant, il se pourrait fort bien que les conservateurs entreprennent la session avec un député de plus, des demain.

Le député indépendant de Joliette, Roch LaSalle, a rencontré M. Stanfield, hier après-midi, et devait de nouveau déjeuner avec lui ce matin.

Il ne s'agirait plus que de régler certains détails et on s'attend à ce que M. LaSalle fasse connaître sa décision dans les prochains jours, peut-

être même aujourd'hui ou demain.

D'autre part, la majorité des députés étaient de retour à leur bureau d'Ottawa, hier, après un congé de six semaines.

LA STRATEGIE

Du côté des ministériels, on s'attend que le gouvernement ne donne pas trop prise aux critiques de l'opposition sur la montée des prix à la consommation.

Le gouvernement poursuivrait son objectif de la "Société juste" qui lui a été si profitable pendant la campagne électorale de 1968.

Le premier ministre Trudeau a indiqué, dimanche dernier, à la télévision, que les discours du Trône seraient précédés par une meilleure distribution des richesses du pays entre tous les Canadiens de manière à atténuer l'écart entre les riches et les moins fortunés.

Ceci laisse présager de nouvelles mesures sociales, y incluant un programme de subventions à la consommation dans le but de stabiliser les prix, surtout en matière d'alimentation.

LES NEO-DEMOCRATES

On doute fort, cependant, que le gouvernement satisfasse à une des exigences du NPD de hausser les taxes sur les profits des corporations comme moyen de soulager le fardeau des contribuables.

Le parti de M. Lewis n'a pas l'intention de retirer son appui au gouvernement, du moins pour l'instant, préférant plutôt se servir de son influence pour amener la Chambre à adopter des mesures susceptibles d'assurer un mieux-être des Canadiens en cette période de crise.

LES CONSERVATEURS

Du côté de l'Opposition officielle — les conservateurs — il est à prévoir que le chef, M. Stanfield, continuera de réclamer une

période de gel des prix et revenus de 18 à 24 mois, le retrait de la taxe fédérale de 11 pour cent sur les matériaux de construction, l'élimination de la taxe de vente sur tous les vêtements dans une tentative de contrer la spirale inflationniste.

Le leader de l'Opposition revient d'une tournée canadienne où il s'est appliqué à démontrer que le gouvernement fait fausse route dans son programme pour contrer et l'inflation et le chômage et il a invité les Canadiens à faire des pressions pour "faire bouger le gouvernement".

LES CREDITISTES

Quant aux députés du Crédit social, leur leader parlementaire, M. André Fortin, a indiqué, hier, qu'ils insisteront surtout sur les mesures propres à combattre l'inflation.

M. Fortin a soutenu, au cours d'une interview, que le gouvernement avait atteint son point de non-retour. "Ou bien il doit mettre un terme à la montée des prix, ou bien il doit aller devant le peuple".

A VENDRE PHARMACIE

Bien située, rive-sud. Chiffre d'affaires excédant \$500.000. Prix et conditions exceptionnels.

COMTE FRONTENAC

Bâtisse commerciale incluant restaurant licencié, cinéma et 2 locations. Revenus très intéressants.

ST-PIE-X

Bâtisse commerciale, 2 locaux commerciaux dont 1 disponible, plus sous-sol avec logement 7 pièces. Acquisition facile.

Guy Paré

Rés.: 653-0771

Alexandre Hamel

Rés.: 527-9181

683-2103

MORIN & ASSOCIES

courtiers inc.

BUREAUX A LOUER

EDIFICE L.P. DEMERS

ANGLE BELVEDERE ET ST-CYRILLE

Convientrait pour bureaux de médecin, compagnie d'assurances, etc. S'adresser à:

PHARMACIE L.P. DEMERS

683-3631

(demander M. Desmarais)

Crédit Foncier

Fondé en 1880

Société de prêt sur premières hypothèques

Actif \$415 millions

Capital et réserves \$57 millions

8 7/8

Obligations 5 ans

Intérêts payables semi-annuellement

Montant minimum \$500

Crédit Foncier Franco-Canadien

1135, Chemin St-Louis, Québec, (418) 681-0277 (M. J. Arsenault)

Frais virés acceptés

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépense au Québec

La formation d'un jury est de plus en plus difficile

par Gilles PEPIN,
de notre bureau à
Saint-Joseph

Les procureurs en cour
du banc de la reine, à

Thetford, ont de plus en
plus de difficulté à former
un jury qui devra entendre
le procès d'un accusé de
viol au palais de justice de
la région de l'Amiante.

Il s'agit du deuxième
accusé du viol d'une
femme danseuse à gogo à
comparaître au présent
terme des assises à Thet-
ford. all s'agit de Luc

Daigle, âgé de 21 ans et
domicilié à Black Lake.

L'accusé précédent,
Gaetan Mercier, n'avait
pas vu la fin de son procès,
car il était décédé, le 17
février, dans une tragédie
routière après l'audition
de sept témoins en l'espa-
ce de cinq jours. Sur cette
période, une journée et
demie avait été employée
au choix des jurés.

En tout, sept jeunes gens
des villes de Black Lake et
de Thetford ont été accu-

sés du même viol devant
avoir eu lieu au motel
Balmoral, à Pontbriand,
près de Thetford Mines, le
17 mars 1973. La présumée
victime du viol, Hélène B.,
n'était alors âgée que de
14 ans; elle était danseuse-
serveuse à l'hôtel Manoir
de Black Lake et elle
aurait été amenée en auto-
mobile sous le prétexte
d'aller revoir un ami au
restaurant.

Luc Daigle, comme ses
cinq compagnons, est en
liberté moyennant une

caution de \$1.500. Le juge
Ivan Migneault a accepté
de prolonger cette pério-
de de mise en liberté pour
la durée du procès à la
condition que l'accusé ne
communique en aucune
façon avec la victime ou
avec les quelque 20 autres
personnes appelées à té-
moigner dans cette cause.

PLUS DIFFICILE

Soixante-dix-huit
personnes étaient présen-
tes devant la Cour, hier,
pour la formation du nou-

veau jury. Cinquante-sept
d'entre elles ont été appe-
lées et seulement huit
jurés ont été choisis. Le
juge Migneault a ajourné
l'audience à ce matin. La
formation de ce nouveau
jury est, en effet, beau-
coup plus difficile à réali-
ser que lorsqu'il s'agissait
du premier procès, en
dépit du fait que le prési-
dent du tribunal a déjà
ordonné la convocation
d'un groupe additionnel
de candidats jurés; à cette
première occasion, il y a

deux semaines, les procu-
reurs avaient réussi à
appeler 38 candidats jurés
parmi lesquels ils en
avaient choisi neuf au
cours de la première
journée.

Cette histoire de viol
avait fait tant de bruit,
l'année dernière, que
beaucoup de personnes
appelées comme juré ac-
tuellement sont soupçon-
nées de partialité. Les
demandes d'exemption
pour cause de santé sont
aussi très nombreuses.



les bruits de la ville

PAR PIERRE CHAMPAGNE

MAIN-D'OEUVRE

Un bonhomme que je ne nomme-
rai pas m'appelle, la semaine der-
nière, pour me faire part de sa colère
contre les fonctionnaires du Centre
de la main-d'oeuvre.

"Je suis un repris de justice et je
veux travailler. Je peux faire n'im-
porte quoi. Mais les gars du Centre
de la main-d'oeuvre me rient dans la
face depuis des mois et ils ne font
rien pour moi," me raconte-t-il.

Si c'eût été vrai, voilà qui aurait
fait un bon papier pour un journa-
liste avide de critiques. Mais ce
n'était pas vrai du tout. Heureuse-
ment que j'ai vérifié avant d'écrire
cette histoire.

Selon le gérant adjoint du Centre
de la main-d'oeuvre, M. Majoric
Bouchard (tiens, il doit avoir eu des
changements dans la boîte puisque
je peux maintenant rejoindre le
gérant adjoint, voire le gérant),
monsieur "X" se présenta au Centre
de la main-d'oeuvre de Québec le 20
novembre dernier. Il arrivait de
Montreal. Plus précisément de
Saint-Vincent-de-Paul.

On lui offrit alors un emploi de
laveur de vaisselle. Il refusa.

Monsieur "X" n'ayant qu'une
septième année (forte), on lui pro-
posa ensuite de suivre un pro-
gramme de formation scolaire; il aurait
ainsi pu se faire \$54 par semaine tout
en complétant sa huitième et sa
neuvième année, (c'est un pro-
gramme qui peut aller très loin).

Il refusa. On lui proposa donc
d'aller vérifier dans "la banque
d'emplois" pour voir si quelque
place ne ferait pas son affaire. Le
bonhomme disparut pour ne plus
revenir.

Le 14 janvier, on tenta de le
rejoindre, mais M. "X" était parti
sans laisser d'adresse. De fait, il
s'était rendu à la maison Painchaud,
spécialisée dans le "reenlignement"
des détenus.

Le 18 février, M. "X" se repré-
sente au Centre de la main-d'oeuvre.
On lui offre d'aller travailler à la
teinturerie Ferland et dans une
autre compagnie. Il refuse les deux
places.

Le 20, on fait des démarches pour
lui trouver un emploi chez Gulf Iron
and Metal puisque M. "X" disait
aussi connaître la "soudure". Mais il
ne fait pas l'affaire.

Et le 22, M. "X" m'appelle par ce
que les fonctionnaires du Centre de
la main-d'oeuvre "risent de lui".
Moi, je me demande qui rit de qui
dans cette affaire.

LE DEBLAYAGE

J'ai assez "gueulé" contre le
déblaiement plus ou moins bien fait
des rues de la région que je m'en

voudrais de ne pas féliciter cer-
tains autorités quand il est bien fait.

Samedi soir dernier, j'étais invi-
té à souper chez "mon mon oncle
Raymond" qui, tout comme moi,
demeure à Sainte-Foy. Il faisait une
tempête à ne pas mettre un chien
dehors. Je ne sais si vous vous en
souvenez, mais la poudrière rendait
la visibilité à peu près nulle et la
neige, ainsi transportée par un vent
violent, faisait s'avancer des congè-
res un peu partout dans les rues. On
se demandait même s'il était pru-
dent de sortir. Mais nous primes le
risque.

Quelques heures plus tard, après
un repas copieux et une belle soirée,
nous repartions de chez "mon mon
oncle" pour retourner chez nous.
Surprise! La tempête était terminée
et les rues étaient si belles que
jamais nous n'aurions cru que, trois
ou quatre heures auparavant, il n'y
avait rien à y voir.

Voilà, ce que je voulais dire. Et
je voulais aussi féliciter la ville de
Sainte-Foy pour son efficacité.

FESTIVAL D'ÉTÉ

Le temps passe vite. Croyez-moi.
Si je vous le dis, c'est que je viens de
recevoir, en ce lundi 25 février 1974,
une convocation qui me prie d'assis-
ter, le jeudi, 28 février 1974, à 20h,
dans le penthouse du parc Samuel-
Holland, à l'élection d'un nouveau
bureau de direction pour le Festival
d'été de Québec 1974.

Je viens à peine d'écrire mon
dernier papier sur le Carnaval que la
ronde recommence. Cette fois, pour
une quinzaine estivale. Il n'y a pas à
dire, le temps passe vite. On ne nous
laisse même pas le temps de nous
"virer de bord". Mais cela ne me fait
rien. C'est quand même ça qui fait
que c'est agréable de vivre à Québec.

MES AFFAIRES PIS DANS MA COUR

Je me suis aperçu d'une chose,
en fin de semaine, c'est que je suis
mieux de m'occuper de mes affaires
et de rester dans ma cour. A vouloir
courir deux lièvres à la fois, on
risque de se casser le nez.

Parce que je devais écrire ma
chronique et des papiers sur le
dépotier de Delrano, je n'ai pas eu le
temps de vérifier toutes mes infor-
mations et je me suis fait jouer un
tour. On ne m'y reprendra plus. Je
reste dans ma cour.

MA CHRONIQUE D'HIER

Un de mes nombreux patrons a
bien apprécié ma chronique d'hier.
A ce qu'il me dit, moins j'écris et plus
cela fait l'affaire des lecteurs du
Soleil. Il faudrait peut-être que j'en
écrive de moins en moins et que je
me borne à composer des bas de
vignette. C'est une "politique édi-
toriale" qui ferait l'affaire de bien du
monde... dit-on.

Une défectuosité électrique serait à l'origine d'un incendie à Baie-Comeau

Une défectuosité électrique
serait à l'origine de l'incendie
qui a détruit un immeuble de
deux étages du centre com-
mercial Place LaSalle, à Baie-
Comeau, le 14 février dernier.
Les enquêteurs en sont venus à
cette conclusion et ils en ont
fait rapport au chef de police
de cette ville, M. Martin Fortin.

D'autre part, la Sûreté du
Québec laisse entendre qu'il
sera difficile d'établir la cause
de l'incendie qui a rasé une
vaste conciergerie de Chute-
aux-Outardes, le 9 février
dernier. Tout a été consumé et,
de plus, le feu semble avoir

éclaté dans une section de la
maison où plusieurs locataires
étaient absents.

La maison comprenait 28
logements et les pertes ont été
évaluées à \$400.000. Le feu a
éclaté vers 16h 15 et personne
n'a perdu la vie.

Substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la
rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche
vient de mettre au point une
substance cicatrisante sans
porcélaine pour la rétraction des
hémorroïdes, le soulagement de
la démangeaison et la cicatrisation
des tissus.

L'une après l'autre, les his-
toires de cas d'hémorroïdes ont
rapporté "une amélioration évi-
dente". On a pu observer un
soulagement rapide de la douleur,
une rétraction notable des hémor-
roïdes. Mieux encore, ce sou-
lagement s'est maintenu durant
plusieurs mois.

Cette substance dont les résul-
tats sont si merveilleux se nomme
la Bio-Dync; elle a pour effet
de hâter la cicatrisation des cel-
lules atteintes et de stimuler la

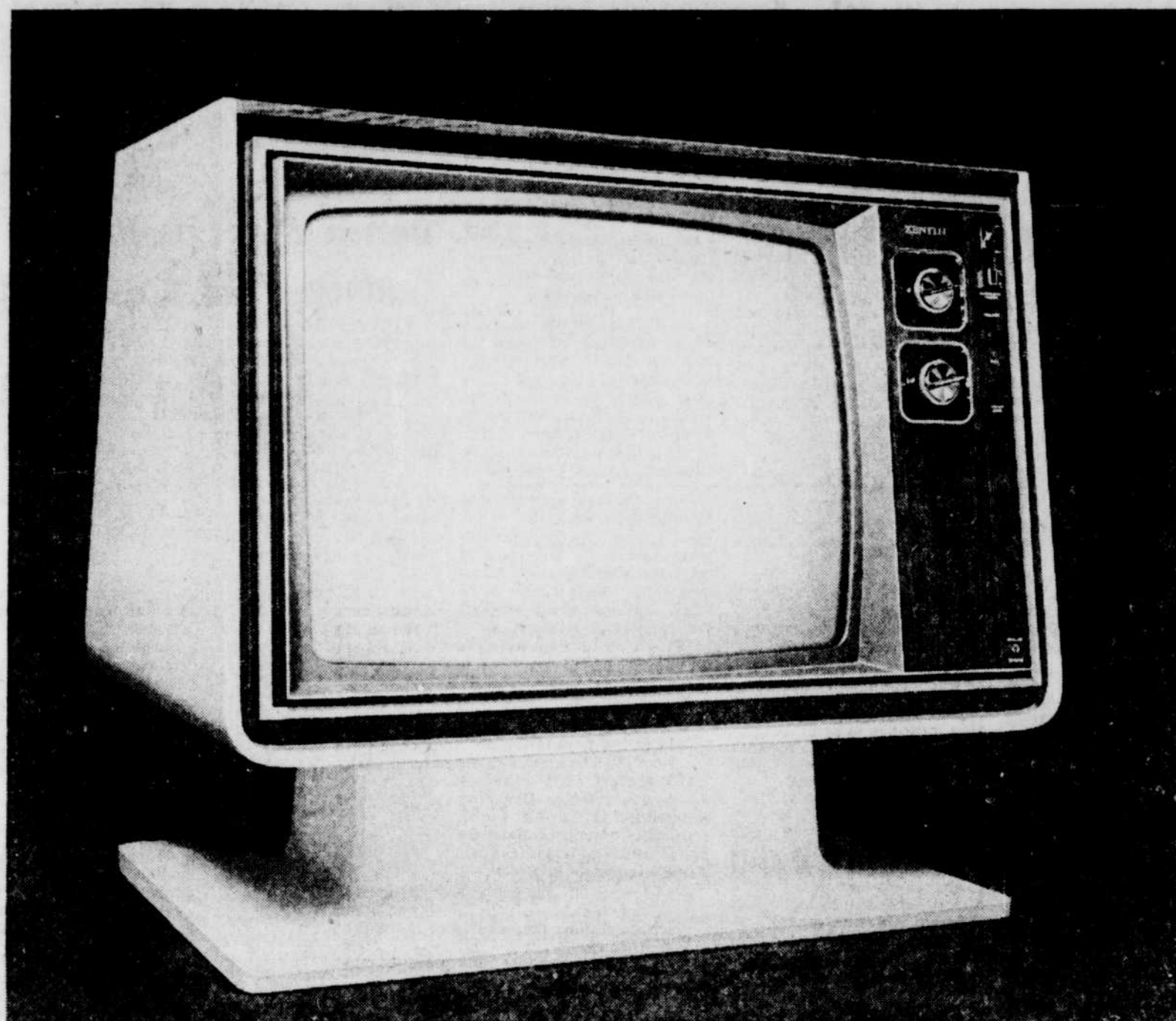
croissance des tissus nouveaux.
La Bio-Dync est offerte soit en
onguent, soit en suppositoires,
sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes
à se rétracter, la Préparation H
agit comme lubrifiant et rend
l'élimination moins doulou-
reuse. Enfin, elle diminue les
risques d'infection, l'une des
causes connues d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien
la Préparation H sous forme de
suppositoires ou d'onguent (avec
accessoire spécial). Satisfaction
ou remboursement.

Préparation H

L'Avanté VII



pour ceux qui pensent moderne

L'Avanté VII. Télécouleur Chromacolor II
Zenith transistorisé avec écran de 26".
Image Chromacolor brillante. Magnifique
meuble ultra-moderne fini blanc coquille
Bermudes très lustré avec dessus plaqué
bois de rose Mayan.

Caractéristiques: lampe-écran Chromacolor

perfectionnée, châssis entièrement transis-
torisé, système à "sentinelle électrique"
unique, syntonisation "chromatique" à bouton
unique, syntonisation transistorisée à 100%
"Super Gold Video Guard" et réglage de
précision automatique.

L'Avanté VII, modèle E4760X.

\$959⁰⁰*

ZENITH
SOLID STATE
CHROMACOLOR II

Chez Zenith, la qualité doit y être pour que le nom soit apposé.

* Prix suggéré
au détail

DEPOSITAIRES

ZENITH AMEUBLEMENTS TANGUAY ROD-POINT, LEVIS TEL.: 823-4511	ZENITH Zuëlec Electronique Ltée 621 ST-JEAN, QUÉBEC TEL.: 529-9261	ZENITH AMEUBLEMENTS TANGUAY 535 BOUL. STE-ANNE BEAUPORT TEL.: 661-3761	ZENITH agure 430, AV. ST-SACREMENT (COIN BOUL. CHAREST) TEL.: 681-6231	ZENITH motel television inc. 2750 CHEMIN STE-FOY TEL.: 651-9110
ZENITH agure PLACE FLEUR DE LYS TEL.: 529-4915	ZENITH JEAN-PAUL CHABOT INC. ST-CHARLES CITE BELLECHASSE TEL.: 807-3406	ZENITH ROLAND DION TV ENR. 106, ST-IGNACE ST-RAYMOND TEL.: 827-7016	ZENITH JOLICOEUR ELECTRONIQUE 243 - 2e AVENUE, ST-GEORGES EST, BEAUCÉ TEL.: 228-1781	ZENITH RENE DION REFRIG. TITON INC. 2854, 1re AV. OUE. TEL.: 623-3826
ZENITH BOURGEOIS TV RADIO SERVICE ENR. 822 RUE BOSSE HAUTERIVE CITE SAQUENAY TEL.: 589-2383	ZENITH agure 1330 MAQUIRE, SHERBROOKE TEL.: 681-4124	ZENITH JUDE ROSS MEUBLES ENR. 84 JACQUES-CARTIER MONT-JOLI CITE RIMOUSKI TEL.: 775-4361	ZENITH DIONNE Electronique Enr. ST-PHILIPPE DE NEN KAMOURASKA TEL.: 480-2804	ZENITH PAUL OUELLET ST-ALEXANDRE CITE KAMOURASKA TEL.: 495-2104
ZENITH MARIER TV SERVICE ENR. 398 ST-ETIENNE LA MALBAIE CITE CHARLEVOIX TEL.: 665-3324	ZENITH ROGER BABIN ENR. CAPLAN CITE BONAVENTURE TEL.: 388-2052	ZENITH PERREAU & FRERES MEUBLES ENR. 44 DU PONT ARNDT CITE MATAPEDIA TEL.: 629-3233		



La paix ne dépend pas du pétrole, elle y est liée

(D'après PA, AFP, Reuter et UPI) — Le président Nixon a déclaré hier que le refus des Arabes de mettre fin à l'embargo pétrolier aux États-Unis "pourrait ralentir les efforts pour parvenir à la paix au Moyen-Orient". Le président avait d'abord affirmé que les deux problèmes n'étaient pas "directement liés", et par la suite, il avait dit: "Ce qui se produit dans un domaine a un effet sur l'autre".

Voilà donc dans quel esprit M. Henry Kissinger, l'ambassadeur du président des États-Unis qui cherchera à rétablir la paix dans le Golan, commencera ses entretiens avec les dirigeants syriens, ce soir à Damas.

A sa troisième visite en Syrie en deux mois, M. Kissinger s'entretiendra avec le président Hafez Al-Assad avant de repartir mercredi vers Israël où on attend des propositions de Damas. Le général Dayan qui ne participera peut-être pas aux entretiens a déclaré hier au parlement israélien que son pays n'avait aucun plan particulier pour un éventuel accord de désengagement des troupes avec la Syrie.

A Tel Aviv, on croit que Kissinger apportera une liste de prisonniers ainsi que la décision syrienne d'autoriser les représentants de la Croix-Rouge internationale à leur

rendre visite, ces deux gestes constituant le préalable posé par les Israéliens à l'ouverture des pourparlers sur le désengagement. Toutefois, même si l'émissaire américain parvient à convaincre les Syriens de se rendre à ces deux requêtes, il devra ensuite faire face à des problèmes plus ardues que lors de l'accord de désengagement sur le canal de Suez.

Les porte-parole gouvernementaux ont refusé de dévoiler les plans israéliens de retrait militaire dans le Golan, mais la radio d'état, a indiqué que la ligne de désengagement devrait

se situer à l'intérieur du territoire syrien occupé depuis la guerre d'octobre.

"Nous attendons de voir ce que peut offrir la Syrie avant de décider de l'étendue de nos concessions", a précisé un haut fonctionnaire israélien. La question est de savoir si les dirigeants syriens ont l'intention de conclure des accords militaires locaux, ou s'ils ont l'intention de négocier un accord qui aboutira à un règlement de paix, a-t-il ajouté.

Les Israéliens soulignent que, contrairement à l'Égypte,

la Syrie a peu à offrir en échange d'un retrait des forces israéliennes.

Judi, N. Kissinger doit se rendre au Caire et il se pourrait, quoique rien n'est prévu en ce sens, qu'il rencontre son homologue soviétique, M. Andreï Gromyko qui doit y être vendredi, avant de retourner en Israël.

On s'attend également à ce que le secrétaire d'État américain se rende en Jordanie et en Arabie saoudite avant de regagner les États-Unis. Le voyage de M. Kissinger devrait durer une dizaine de jours en tout.

Le Vermeer volé contre des vivres aux pauvres de Grenade

LONDRES (Reuter) — Un homme arborant un accent antillais prononcé a téléphoné hier soir à la rédaction du quotidien londonien The Guardian, et a demandé la distribution de vivres pour un montant de \$7.7 millions à la population de l'île de Grenade, en échange du tableau de Vermeer, "Lajoueuse de guitare", volé dans la nuit de samedi à dimanche à Londres. Le tableau vaut, selon les estimations, plus de \$2 millions. L'auteur du coup de téléphone a demandé que les vivres soient remis dans les quatorze jours, autrement l'oeuvre serait détruite, et il y aurait un autre vol.

Les auteurs du cambriolage, ou du moins l'auteur du coup de téléphone, se sont donc clairement inspirés de l'enlèvement de Patricia Hearst, en Californie par "l'Armée de libération symbiotique", qui a déjà obtenu de son père une promesse de distribuer pour \$6 millions de vivres aux nécessiteux. L'île antillaise de Grenade a accédé à l'indépendance le 7 février. Peu auparavant, de nombreuses grèves s'y étaient déroulées, mais les troubles se sont depuis lors assoupis.

RECHERCHES Hier, Scotland Yard a exercé une surveillance discrète sur tous les avions et bateaux quittant le pays dans l'espoir de retrouver le tableau. Le tableau, qui date du 17e siècle, est toutefois très connu et il semble que les voleurs auront des difficultés à le revendre, même sans passer par une salle de ventes. Le tableau a été dérobé samedi soir à quelques minutes des douze coups à Kenwood House, un manoir où sont exposées nombre de toiles de valeur et qui se trouve dans un grand parc du nord de Londres. Les voleurs ont brisé un volet, cassé une vitre, puis décroché le tableau avant de prendre la poudre d'escampette. Le voleur de nuit, alerté par le fracas, est arrivé trop tard sur les lieux. Les voleurs ont négligé un auto-portrait de Rembrandt d'une valeur inestimable mais qui était peut-être trop grand pour passer par la fenêtre.

Un déficit commercial qui pourrait décider de l'issue du scrutin

LONDRES (d'après AFP, Reuter) — A moins de trois jours des élections générales, la balance commerciale britannique a enregistré, pour le mois de janvier, le plus gros déficit mensuel de son histoire: 383 millions de livres sterling (\$827,280,000).

Le précédent record, 361 millions de livres (\$779,760,000), avait été relevé en octobre dernier.

Réaction dans les milieux financiers: soulagement. Le tableau aurait pu être plus sombre, dit-on dans ces milieux.

Mais, dans les milieux politiques, les adversaires du gouvernement conservateur tirent argument de ce chiffre pour s'attaquer à son chef, M. Edward Heath.

Le déficit massif est 12 fois plus élevé que celui qui avait été annoncé à l'avant-veille des élections générales de juin 1970 et qui avait, estimation, contribué au premier chef à la victoire surprise des conservateurs.

M. Denis Healey, porte-parole du Parti travailliste en matière financière, a accusé le gouvernement de M. Heath d'avoir entraîné la Grande-Bretagne dans "la plus terrifiante catastrophe économique depuis les années 30".

Le plus important maintenant, c'est de remettre l'activité britannique au rythme de cinq jours par semaine, a-t-il dit. Pour économiser les réserves de combustible, en raison du différend salarial opposant les mineurs à la direction des charbonnages, le gouvernement a instauré provisoirement la semaine industrielle de trois jours.

Le chef du Parti libéral, M. Jeremy Thorpe, qui, d'après les sondages d'opinion, a le vent en poupe, a déclaré que le déficit annoncé hier était un mauvais augure pour les conservateurs, tout comme le fut pour les travaillistes une aléa balance commerciale déficitaire avant les élections de 1970.

L'enthousiasme de M. Thorpe, devant la faveur grandissante de l'opinion publique que lui ont accordée les sondages de ces derniers jours, ne paraît nullement tempéré par les commentaires des hommes politiques qui se refusent, à prendre au sérieux les libéraux.

Voici une semaine, M. Thorpe se disait prêt, avec un éventuel effectif renforcé à la

Chambre des Communes, à assurer l'équilibre entre les deux grands adversaires: les travaillistes et les conservateurs.

Hier, M. Thorpe a déclaré aux journalistes: "C'est fantastique ce que nous progressons; à en juger par les renseignements parvenus des circonscriptions, nous allons vers un raz-de-marée; nous sommes prêts à former un gouvernement."

Mais, de l'avis de M. Heath, qui a pris la parole à Bradford dans le nord de l'Angleterre, l'énorme déficit de la balance commerciale ne fait que confirmer que la situation est trop grave pour la confier aux travaillistes ou aux libéraux.

La situation est trop sérieuse pour le caractère vague du programme libéral, ou pour le caractère destructeur du programme travailliste, a dit le chef du Parti conservateur au pouvoir.

"Les conservateurs sont le seul parti à offrir une politique des prix et des salaires; les travaillistes n'ont pas de politique des salaires. Laisser faire l'inflation, voilà la méthode travailliste", a dit M. Heath.

M. Enoch Powell, leader de l'aile droite du Parti conservateur, qui n'est pas candidat parce que l'idée d'élections anticipées en invoquant l'intransigence a des mineurs "est frauduleuse", est revenu hier à la charge contre l'actuel gouvernement de son propre parti.

Hier, comme samedi dernier, il a choisi pour thème la présence de la Grande-Bretagne dans le Farcich commun.

Hier, comme samedi, il a convié les électeurs britanniques à voter travailliste; c'est peut-être la dernière chance, a-t-il dit, de sortir la Grande-Bretagne de la Communauté économique européenne.

Dans la soirée, le chef du Parti travailliste, M. Harold Wilson, a déclaré, à propos du déficit de la balance commerciale, que la crise à laquelle la Grande-Bretagne doit maintenant faire face est sans précédent.

Aucun prétexte ne saurait maintenant cacher au pays le fait que la crise économique est plus profonde, plus fondamentale, que ne veulent l'admettre les conservateurs, a dit M. Wilson.

Le gouvernement Meir est encore en sursis

(D'après AFP, Reuter et UPI) — Mme Meir semble avoir beaucoup de difficultés à former son nouveau gouvernement et elle a assuré hier, le nouveau partenaire de sa coalition minoritaire, le Parti libéral indépendant, qu'elle continuerait de travailler pour la paix avec les Arabes mais que son gouvernement soumettrait toute entente de paix importante à un référendum.

De leur côté, les membres de la fraction Rafi du Comité central du parti travailliste (parti de Mme Meir), se réunissent aujourd'hui à Jérusalem pour décider si le groupe parlementaire de cette faction (sept députés sur les 51 du parti travailliste) votera ou non en faveur du gouvernement minoritaire de Mme Meir. Des membres du Rafi désapprouvent en effet l'attitude adoptée par MM. Dayan et Peres, qui, tout en se refusant à faire partie du cabinet, ont promis leur soutien à Mme Meir.

VENTE

FIN DE SAISON

TOUTE LA GAMME
DES
ROBUSTES CHASSE-NEIGE

SNOW FLITE

GARANTIE PAR M.T.D.

M.T.D. CANADA

M.T.D. EST FOURNISSEUR POUR
LES GRANDES INDUSTRIES
AINSI QUE LES CITIES ET VILLES

**8 forces 2 phases
SPECIAL \$397.97**

**7 forces
SPECIAL \$297.97**

Quantité limitée

Aussi	SNOW-FLITE	~	5 FORCES	~	SPÉCIAL \$237.97
	SNOW-FLITE	~	3 FORCES	~	SPÉCIAL \$117.97
	SUNBEAM	~	MODÈLE 9S3-2Z	~	\$159.97
	SUNBEAM	~	MODÈLE ST 200 DS	~	\$137.97

centre.maison

PLAZA LEO-T-JULIEN
Rte du Lac-Beaupré
N.D. Laur 849-2817

49, Marie de l'Incarnation
QUEBEC
681-6221

INNOVATION
Ste-Foy
653-4680

CENTRE TANGUAY
LEVIS
833-1717

**associé avec vous
au plus grand
pouvoir d'achat
canadien...**

BUILDALL

Tous Spéciaux
incluent les
Chaînes et la Pose

économie et finance

Climat d'incertitude à la Bourse de New York

NEW YORK (AFP-AP) — L'incertitude règne à nouveau à Wall Street en ce début de semaine, où, après les bonnes hausses des séances précédentes, les cours ont reculé dans une ambiance calme. La séance s'est ouverte sur une baisse de quelques points de l'indice des valeurs industrielles, baisse qui s'est nettement accentuée par la suite, mais s'est atténuée durant la dernière demi-heure et s'est enfin chiffrée par plus de quatre points. Les investisseurs estiment que les avancées de la semaine dernière ne reposaient sur aucun facteur précis et ont souvent préféré réaliser leurs bénéfices au plus vite. On attendait également la conférence de presse de Nixon. L'indice Dow Jones a reculé de 4,61 points à 851,38; le virement a été de 12,900,000 actions.

MONTREAL (PC) — Tous les compartiments ont progressé hier, à la Bourse de Montréal et l'activité a été faible. Le virement s'est chiffré par 1,588,600 actions, au regard de 2,050,600 vendredi. L'indice des industries a monté de .88 et atteint 243,68. Les banques ont monté de 1.12 à 287,64, les papeteries, de 1.04 à 133,22, l'indice composé a monté de .91 à 229,75. Power Corp., dont 18,600 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif montant de 1-8 à \$12-18.

TORONTO (PC) — Les valeurs industrielles ont monté pour la huitième séance consécutive hier à la Bourse de Toronto, mais les autres grands secteurs y ont flechi, le tout dans un virement plus faible que vendredi. L'indice des industries a monté de 1.05 et atteint 221,46, son plus haut niveau depuis le 15 novembre 1973. Les valeurs aurifères ont enregistré à un moment, un gain de plus de huit points, mais elles ont reculé par la suite et fermé avec une perte nette de .19 à 550,32. Les métaux usuels ont reculé de .86 à 104,63 et les pétroles de l'Ouest, de 1.08 à 261,22. Le virement a été de 3,89 millions d'actions.

statistiques boursières

Titres les plus actifs sur les marchés de Montréal				
Titres	Ind.	S.P.	banq.	Tit. P.
Alcan	1800	121 1/2	11 1/2	11 1/2
Alcan	1490	225 1/2	25 1/2	25 1/2
Alcan	1062	44 1/2	4 1/2	4 1/2
Alcan	910	12 1/2	1 1/2	1 1/2
Alcan	884	37 1/2	3 1/2	3 1/2
Alcan	849	29 1/2	2 1/2	2 1/2
Alcan	801	16 1/2	1 1/2	1 1/2
Alcan	640	12 1/2	1 1/2	1 1/2
Alcan	632	8 1/2	8 1/2	8 1/2
Alcan	613	18 1/2	1 1/2	1 1/2
Alcan	137	50	28	40 +13
Alcan	106	52	48	30 +4
Alcan	104	106	85	100 +19
Alcan	6990	205	196	205 +5
Alcan	6200	154	145	149 -1

COURS MOYENS DE DOW JONES				
Ind.	S.P.	banq.	Tit. P.	Ind.
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151

Titres les plus actifs à la Bourse de Toronto				
Titres	Ind.	S.P.	banq.	Tit. P.
Alcan	1800	121 1/2	11 1/2	11 1/2
Alcan	1490	225 1/2	25 1/2	25 1/2
Alcan	1062	44 1/2	4 1/2	4 1/2
Alcan	910	12 1/2	1 1/2	1 1/2
Alcan	884	37 1/2	3 1/2	3 1/2
Alcan	849	29 1/2	2 1/2	2 1/2
Alcan	801	16 1/2	1 1/2	1 1/2
Alcan	640	12 1/2	1 1/2	1 1/2
Alcan	632	8 1/2	8 1/2	8 1/2
Alcan	613	18 1/2	1 1/2	1 1/2

COURS MOYENS DE DOW JONES				
Ind.	S.P.	banq.	Tit. P.	Ind.
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151

COURS MOYENS DE DOW JONES				
Ind.	S.P.	banq.	Tit. P.	Ind.
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151

COURS MOYENS DE DOW JONES				
Ind.	S.P.	banq.	Tit. P.	Ind.
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151

COURS MOYENS DE DOW JONES				
Ind.	S.P.	banq.	Tit. P.	Ind.
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151

COURS MOYENS DE DOW JONES				
Ind.	S.P.	banq.	Tit. P.	Ind.
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151

COURS MOYENS DE DOW JONES				
Ind.	S.P.	banq.	Tit. P.	Ind.
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151

COURS MOYENS DE DOW JONES				
Ind.	S.P.	banq.	Tit. P.	Ind.
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151
151	11	29	19	151

NOMINATIONS A LA DIRECTION D'ALCAN ALUMINIUM



N. Stewart Crerar

M. N. Stewart Crerar est nommé vice-président directeur général, Genie, Approvisionnement et Distribution, et membre du Comité de direction d'Alcan Aluminium Limitée à Montréal, et M. H. Stewart Ladd est nommé vice-président, Personnel. M. Crerar est depuis 35 ans au service de l'Alcan où il a occupé des postes à la direction des secteurs Electrolyse et Energie. Entre autres, il a été vice-président d'Aluminium du Canada, Ltée, chargé de l'exploitation énergétique et des services techniques. Ces trois dernières années, il était vice-président du Conseil d'Alcan (U.K.) Limited où il assurait la construction et la mise en service de la centrale thermique et de l'usine d'électrolyse d'Alcan dans le Northumberland. M. Ladd entra au service de l'Alcan en 1941 et a occupé divers postes de direction dans les secteurs Aluminium et Transformation, entre autres, celui de directeur des usines de Kingston (Ontario). Depuis 1969, il occupait le poste de vice-président, Personnel, d'Aluminium du Canada, Ltée, principale filiale d'Alcan Aluminium Limitée.

(ANN.)

Nouvelles brèves des sociétés

Baisse des bénéfices nets de Steinberg Ltée

Les ventes de Steinberg Limitée et de ses filiales pour les 24 premières semaines de l'année financière en cours ont connu de nettes améliorations par rapport à la période correspondante de 1973. Les bénéfices nets des compagnies ont diminué.

Dans un rapport intérimaire communiqué hier, aux actionnaires, M. Melvyn A. Dobrin, président a indiqué que les ventes consolidées pour les 24 semaines terminées le 12 janvier 1974 ont augmenté de 17,8 pour cent, passant de \$452,140,000 à \$532,526,000.

Le bénéfice net s'est élevé à \$7,381,000 comparé à \$6,479,000 au cours de la même période l'année précédente. Le bénéfice par action ordinaire et classe "A" en circulation a été de \$1,05, à comparer à \$1,22; le bénéfice net par dollar de ventes a baissé de 1,88 cent à 1,39 cent.

Plusieurs facteurs, dont l'intensification de la concurrence, sont responsables de la diminution des bénéfices. Le rapport indique également que l'exploitation de Mirabel Mart demeure l'une des principales préoccupations et tous les efforts sont mis en oeuvre pour que cette division devienne rentable.

L'assurance en vigueur à la compagnie à la fin de 1973 s'établissait à \$4,286,669,000.

L'actif de l'Imperial Life était de \$621,051,000 à la fin de 1973.

La Banque Mercantile déclare que le solde de ses revenus atteignait \$1,359,513 à la fin de janvier 1974 par rapport à \$1,301,905 un an plus tôt. Le bénéfice par action de 19,2 cents du premier trimestre 1974 se compare à celui de 19,3 cents enregistré l'an dernier; il y a cette année 43,6 pour cent de plus d'actions en circulation - 5,152,174.

Le total des revenus du premier trimestre s'est élevé à \$15,315,466, un gain de 91,4 pour cent sur l'an dernier à la même date. Les coûts en intérêts sur les dépôts sont passés à \$11,909,185 affichant une hausse de 139,3 pour cent.

Par contre, les dépenses autres qu'en intérêts ne se sont accrues que de 18,8 pour cent sur le premier trimestre 1973 pour clôturer à \$2,046,768.

A la fin de janvier le total de l'actif de la Mercantile s'établissait à \$635,6 millions, une hausse de 41 pour cent sur un an plus tôt. L'actif-plafond permis à cette Banque est maintenant de \$700 millions.

La Rothmans a précisé que le revenu record des ventes de l'exploitation du tabac a marqué une augmentation de 14 pour cent par rapport à un an plus tôt.

TORONTO (PC) — Handy and Harman of Canada Ltd. évalue l'argent canadien, hier, à \$5,916 l'once de Troyes.

\$170 l'once: l'or a dépassé son "cap psychologique..."

LONDRES, (Reuter) — La montée continue de l'or a repris hier, avec la réouverture des marchés, et le métal précieux a encore gagné 7 dollars pour clôturer au prix record de 170 dollars l'once de fin.

L'or a donc gagné 20 dollars en une semaine, depuis que le métal jaune a dépassé pour la première fois le cap "psychologique" des 150 dollars. L'or vaut désormais quatre fois le prix du marché officiel, tous jours en vigueur dans les banques centrales: 42,22 dollars. Evidemment, depuis un certain temps déjà, aucune transaction ne se fait plus à ce prix.

Les pays de la Communauté économique-européenne envisagent en ce moment activement de réévaluer le prix officiel de l'or détenu dans leurs banques centrales, pour le rapprocher quelque peu du prix du marché libre.

Le comportement de l'or sur les marchés hier donne à penser que le prix de 175 dollars, prédit pour la fin de cette année par une importante maison londonienne, pourrait être atteint beaucoup plus tôt que prévu.

En fait, sur le marché plus restreint de Paris, le métal jaune a déjà atteint 178,64 dollars par moments, pour retomber par la suite à 173,25.

A Zurich, on estime que la hausse continue du prix de l'or est due à ce que les deux principaux producteurs, l'Afrique du Sud et l'URSS, ne vendent plus que des quantités peu importantes du métal précieux.

Il semblerait que ces deux pays ralentissent leurs ventes dans l'espoir de voir les prix monter encore, estime-t-on sur la place de Zurich. Une autre raison à cette forte demande d'or pourrait être la méfiance grandissante à l'égard des monnaies de papier, qui connaissent actuellement d'importantes fluctuations sur les marchés des changes.

Cette instabilité a été mise en évidence une fois encore par les nouvelles variations du dollar et des autres monnaies. La devise américaine a cependant terminé sur une position nettement plus forte.

A la clôture, le dollar cotait 2,6790 deutesche mark, contre 2,6560 vendredi, et 3,1165 francs suisses contre 3,065.

A midi, l'indice Reuter des monnaies montrait un progrès de un pour cent du dollar par rapport à une moyenne des autres devises. Sur les marchés financiers, on estime que le raffermissement du dollar est dû en grande partie aux prévisions d'un excédent de la balance commerciale américaine pour le mois de janvier.

La livre sterling, en revanche, a perdu plus de 2 cents américains pour clôturer à 2,2930. La devise britannique avait perdu un cent de plus pendant la journée, mais a un peu récupéré malgré l'annonce d'un déficit record de 383 millions de livres pour la balance commerciale de janvier, déficit qui, malgré son ampleur, a été jugé moins important que prévu.

John Labatt Ltd. a offert \$30 millions d'obligations de fonds d'amortissement d'une durée de 20 ans, au pair et à échéance prévue pour le 15 mars 1994.

Les prêts au jour le jour étaient disponibles à 6 1-2 p.c.

Beurre: arrivages courants, 92 points, 70; 93 points, 71; Commission canadienne de l'industrie laitière, 71.

Fromage: blanc, 80,5; jaune, 80,9.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation, No 1, en sacs 43 à 50; procédé par roulement, No 1 en sacs, 48; pour nourrisserie, en sacs, roulement et vaporisation, 41 à 42.

Lait de beurre en poudre: procédé par vaporisation 41 à 42; pour nourrisserie, roulement ou vaporisation, 39 à 39.

Lait évaporé: 48 contenants de 16 onces, \$10,70.

Lait clair en poudre, pour nourrisserie, procédé par roulement, 08 à 08 1-2; procédé par vaporisation, 12 à 13 1-2; procédé par vaporisation non-hydroscopique, 14 1-2 à 20.

Prix des oeufs, prix moyens des grossistes aux détaillants, en boîte d'une douzaine: A-extra-gros, 82,9; A-gros, 80,5; A-moyens, 76,8; A-petits, 68,6.

Prix payés cette semaine par les distributeurs de la Fédération des Producteurs du Québec: A-extra-gros, 80; A-gros, 78; A-moyens, 74; A-petits, 64; A-peewee, 40.

Pommes de terre: prix de gros, Québec, \$4,25 à \$4,50 le 50 lbs; N.B., \$1,05 à \$1,10 le 10 lbs, \$2,75 à \$2,85 le 25 lbs, \$5,00 à \$5,10 le 50 lbs; I.P.E., \$1,12 à \$1,16 le 10 lbs, \$2,80 à \$2,90 le 25 lbs, \$5,15 à \$5,35 le 50 lbs.

Il y avait 11 nouveaux arrivages.

LA SAUVEGARDE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ET ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Avis est donné, par les présentes, qu'une assemblée générale extraordinaire de la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde aura lieu le 14 mars 1974, à 9h00 de l'avant-midi, à l'Hôtel Reine Elisabeth (Grand Salon), 900 ouest, boul. Dorchester, Montréal, aux fins suivantes:

1. Modifier l'article 4 du Règlement général No 1 afin de tenir l'assemblée générale à 9h00 de l'avant-midi au lieu de 10h00 de l'avant-midi.

2. Ratifier un transfert de \$100,000 du surplus de la caisse des assurés non-participant à la caisse de l'assurance accident-maladie.

Cette assemblée générale extraordinaire sera immédiatement suivie de l'assemblée générale annuelle, au même endroit, convoquée aux fins suivantes:

1. Prendre connaissance du rapport financier annuel.

2. Elire les administrateurs.

3. Nommer les vérificateurs.

4. Se prononcer sur toutes autres questions concernant la Compagnie qui pourraient être légalement apportées devant l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration.

André Gariepy, Secrétaire

Montréal, le 21 février 1974.

NOMINATION



M. GREGORY FRANKLIN

Hector Lavigne & Fils Inc., manufacturier des ameublements de magasins Lavignette et distributeurs canadiens des produits Armstrong, ont le plaisir d'annoncer la nomination de M. Gregory Franklin, à titre de représentant des Ventes pour la Province de l'Ontario. Avec une expérience de quelques années au bureau chef et à l'usine de la compagnie à Québec, Gregory possède toute la compétence nécessaire pour répondre à toute demande.

Le nouveau bureau de vente et salle de montre pour l'Ontario est situé au 2338, Lakeshore Road West à Toronto, tél. (416) 255-8345. Les 28 années d'expérience de la compagnie sont une garantie de savoir-faire et de bon service. Hector Lavigne & Fils Inc. possèdent également d'autres bureaux de ventes, notamment à Québec, Montréal et Halifax.

(ANN.)

Marchés de l'or

WHEATGOLD (PC) — Cours des contrats à terme de l'or, en monnaie américaine, à la Bourse des matières premières de Winnipeg.

	170.00	170.00	170.00
Avril	170.00	170.00	170.00
Juin	170.00	170.00	170.00
Sept.	170.00	170.00	170.00
Déc.	170.00	170.00	170.00
Janv.	170.00	170.00	170.00
Avril	170.00	170.00	170.00

Volume de vendredi: 433 contrats.

PARIS (AP) — Voici les cours de l'once d'or à la clôture sur les principaux marchés mondiaux, en dollars américains.

	\$170.00	\$170.00	\$170.00
Amsterdam	\$170.00	\$170.00	\$170.00
Bombay	\$170.00	\$170.00	\$170.00
Calcutta	\$170.00	\$170.00	\$170.00
Canton	\$170.00	\$170.00	\$170.00
Cebu	\$170.00	\$170.00	\$170.00
Colon	\$170.00	\$170.00	\$170.00
Hankow	\$170.00	\$170.00	\$170.00
Hong-Kong	\$170.00	\$170.00	\$170.00
Manila	\$170.00	\$170.00	\$170.00
Shanghai	\$170.00	\$170.00	\$170.00
Singapour	\$170.00	\$170.00	\$170.00
Sourabaya	\$170.00	\$170.00	\$170.00
Tientsin	\$170.00	\$170.00	\$170.00
Yokohama	\$170.00	\$170.00	\$170.00

LA MUTUELLE SSQ
LES SERVICES DE SANTE DU QUEBEC
AVIS D'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
Avis est par les présentes donné que l'Assemblée générale annuelle des membres de la Société sera tenue le 11 mars, à 20.30 heures, à l'Auberge des Gouverneurs (Congress Inn), 3030, boulevard Laurier, à Sainte-Foy.
Le Secrétaire
André Bilodeau
Sainte-Foy, le 22 février 1974.

ARGENT A PRETER
(taux bancaires)
10,000
100,000
1,000,000
★ Long terme ou temporaire.
★ 1re ou 2e hypothèque.
★ Résidentiel, commercial, industriel, terrain.
★ Consentiment rapide.
529-0951 **MM. Duchesne** **QUEBEC FINANCE COURTIER** **rés.: 626-4868**

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC
9%
Datée du 15 mars 1974
Non rachetable par anticipation
\$2,500,000 échéant du 15 mars 1975
au 15 mars 1984
\$4,000,000 échéant le 15 mars 1984
\$3,500,000 échéant le 15 mars 1994
PRIN: 100
LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.
Valeurs de placement
QUÉBEC
2, Place Québec, suite 420
Gérant: Roger Paquet
Tél.: 529-1771

La vigueur économique du Canada, défi de la 29e législature

La vigueur économique du pays, voilà le défi qui s'impose au gouvernement canadien à l'ouverture, aujourd'hui, de la deuxième session de la 29e législature.

Les priorités, que le gouvernement fixera à son administration, étaient contenues dans le discours du trône prononcé par le gouverneur général Jules Léger.

L'inflation, l'énergie et les disparités économiques régionales représentaient, selon les prévisions établies, hier soir, les secteurs d'intérêt sur lesquels le gouvernement va concentrer ses efforts.

La guerre à l'inflation, la stabilisation du revenu des agriculteurs et celui des prix, un projet pour

amender la loi de l'assurance-chômage, sujette à de fortes critiques, représentaient quelques-uns des éléments que les observateurs situaient au cœur des préoccupations du discours du trône.

En plus, cette session, entamée cet après-midi, reprendra quelques projets de loi demeurés inachevés ou pendant encore devant les commissions parlementaires.

OPPOSITION

Les partis de l'opposition, du moins les progressistes - conservateurs ont fait savoir, hier, que l'inflation devra être la cible principale des efforts de la prochaine session.

Les néo-démocrates, qui ont appuyé largement jusqu'à maintenant le gou-

vernement minoritaire de M. Trudeau, limitant ainsi leur opposition au pouvoir actuel, ont établi hier encore un même objectif.

DISTINCTIONS

Toutefois, tandis que M. David Lewis, du NDP, a proposé une loi sur les "profits excessifs" des sociétés, M. Robert Stanfield du PC a prôné un contrôle à court terme des prix et des revenus.

BUDGET

Quoi qu'il en soit, la présentation par le gouvernement de son budget que tard au printemps, comme le prévoient les observateurs, reporte à ce moment la véritable présentation de la politique qu'entend poursuivre le Cabinet Trudeau.



Alors, vous dansez?

Le souffle, le cœur, les jambes... ce n'est plus comme dans le temps, n'est-ce pas M. Léger? Le nouveau gouverneur général semble avoir plus de difficultés à suivre Mme Trudeau que le premier ministre en a avec Mme

Léger, à l'arrière-plan. La scène a été croquée au bal donné pour le retour à Ottawa des députés et des sénateurs.

Nixon dit non à toute sommation

(D'après Reuter-UPI-AP) — Le président Nixon a refusé, hier, de comparaître devant un magistrat du district de Columbia, le juge Harold Green, appelé à décider si le chef de l'Etat doit ou non témoigner au procès de son ancien collaborateur à la Maison-Blanche, M. John Ehrlichman.

Démission du gouvernement français

PARIS (Reuter, PA) — Le premier ministre français, M. Pierre Messmer, a remis la démission de son gouvernement au président de la République, M. Georges Pompidou, à annoncé aujourd'hui le palais de l'Élysée.

Il appartient désormais au chef de l'Etat de nommer un nouveau premier ministre, qu'il s'agisse de M. Messmer ou d'une autre personnalité.

Le nouveau premier ministre devra ensuite proposer au président de la République la liste des membres du nouveau gouvernement pour que le chef de l'Etat les nomme à son tour.

M. Messmer était premier ministre depuis juillet 1972, date à laquelle il avait succédé à M. Jacques Chaban-Delmas.

(Suite à la page 2, 6e col.)

Le président Nixon a également fait savoir par l'intermédiaire de ses avocats qu'il n'avait pas l'intention de répondre à la citation à comparaître devant le tribunal qui juge M. Ehrlichman, en Californie.

On ignore cependant la réponse que le président fournira à la commission judiciaire de la Chambre des représentants qui a formellement sollicité des documents présidentiels secrets en vue d'établir s'il y a lieu ou non de le mettre en accusation.

De son côté, le procureur spécial Leon Jaworski a renoncé à faire émettre un sub-poena sollicitant formellement le témoignage du chef de l'Etat devant l'un des trois grands jurys fédéraux qui enquêtent sur l'affaire du Watergate.

EHRLICHMAN

En refusant de témoigner au procès de son ancien collaborateur, le chef de l'Etat évoque des arguments d'ordre constitutionnel ainsi que la sécurité nationale.

Les avocats de la Maison-Blanche ont, quant à eux, fait savoir au juge Green, du district de Columbia, que la présidence des Etats-Unis, par la volonté de la Constitution, doit être à l'abri des exigences du pouvoir judiciaire, parce qu'alors, de dire en substance les procureurs du chef de l'Etat, il serait impossible pour

un président de gouverner si n'importe quel tribunal fédéral ou local peut à tout moment solliciter sa présence à ses audiences.

M. John Ehrlichman, l'ancien conseiller présidentiel pour les affaires intérieures, est inculpé dans l'affaire des "plombiers" cambrioleurs chargés par la Maison-Blanche de mettre la main sur les dossiers psychiatriques de M. Daniel Ellsberg, auteur des fuites sur les dossiers secrets du Pentagone.

Le juge Green a prévu une audience spéciale, le 15 mars, pour décider si le président Nixon doit témoigner ou non devant le tribunal californien.

JAWORSKI

Quant à lui, le procureur spécial chargé de l'affaire du Watergate, M. Leon Jaworski a refusé d'émettre un sub-poena contre le chef de l'Etat en vue de l'obliger à témoigner devant un grand jury fédéral. Lundi, M. Nixon avait refusé une telle demande faite en privé par M. Jaworski. Ce dernier avait rejeté une contre-proposition du chef de l'Etat de répondre par écrit à ses questions ou de le rencontrer personnellement à son bureau de la Maison-Blanche.

Des sources proches du cabinet du procureur spécial ont, en outre, ajouté qu'il était fort possible et "même probable" qu'un

(Suite à la page 2, 1re col.)

l'économie en gros plan

Roger Leroux, dans un reportage exclusif au Soleil, révèle que, malgré les succès remportés en 1973, l'économie québécoise est en perte de vitesse et que sa structure industrielle ne fournit pas une croissance suffisante pour lui permettre de maintenir son rang au sein des économies avancées du Nord-Est américain.

La hausse de l'or, dont rien en semble devoir freiner la progression, a porté le prix de ce métal précieux à \$183,50, hier, sur le marché de Londres.

Jean-Paul Gagné, d'Ottawa, nous parle des revenus de Bell Canada (\$180,9 millions en 1973) et du programme de construction de cette compagnie pour l'année en cours (\$721,3 millions).

Marc Lestage, pour sa part, révèle que la Banque royale n'a pas l'intention de se substituer à l'Office du crédit agricole, mais plutôt de compléter le service des organismes gouvernementaux par son nouveau service de financement "Agriplan".

Benoît Harvey, lui, a "épluché" l'analyse budgétaire des municipalités publiée par le Bureau de la statistique du Québec et y a découvert que c'est dans la ville de Québec que l'enlèvement de la neige coûte le plus cher dans la province.

L'économie en gros plan, en pages 69 à 73.

à lire

Grande-Bretagne

A quelques heures des élections en Grande-Bretagne, les derniers sondages d'opinion donnent une très faible avance aux conservateurs sur les travaillistes et confirment la montée des libéraux.

page 57

sommaire

A Québec aujourd'hui 51
Annonces classées 583 à 666
Arts et lettres 50-51
Bandes dessinées 47 et 66
Bridge 64
Décès 75
Economie-finances 69 à 73
Famille 40
Horoscope 65
Mot-mystère 58
Mots croisés 61
Page documentaire 20
Patron 62
Sport 31 à 37
Television 26 et 75

Renforcer l'autonomie de la rive sud, avant tout

par Roger LEROUX

Le ministère des Transports s'interroge peut-être sur la meilleure option à retenir pour relier Québec à Lévis, mais à l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), on ne semble pas être là; on soulève même de sérieuses réserves "face au plus grand projet qu'aura jamais connu la région de Québec".

"Si l'amélioration des

communications entre les deux rives ne s'accompagne pas d'un renforcement méthodique de l'autonomie de la rive sud sur le plan de l'emploi, la construction d'un pont ou d'un tunnel intercentres servira surtout les intérêts des promoteurs immobiliers de la rive sud dont les clients bénéficieraient, jusqu'à éventuelle congestion inévitable par ailleurs, des nouvelles et luxueuses commodités de

transport entre lieux de résidence et lieux de travail, aux frais de la collectivité".

Cette citation est tirée d'un document de travail inédit de 170 pages constituant les vues de l'OPDQ sur "l'aménagement du territoire et le développement économique". Ce chapitre ne couvre que deux pages de cet important document, mais il

(Suite à la page 2, 8e col.)

La police détient l'un des agresseurs des motards

par Lucien LATULIPPE

Une première arrestation a été effectuée, hier, en rapport avec la série d'attentats dont les "Pacific Rebels" ont été la cible depuis le meurtre de Ghislain Fiset, le 1er janvier dernier.

La police de Québec précise que l'individu, qui fréquente le milieu de Fiset, est soupçonné d'avoir trempé dans la tentative de meurtre sur la personne de Jacques Barrette, âgé de 20 ans, un "Pacific Rebel" demeurant au 269, rue de Jumienville, à Québec.

Barrette avait été blessé de plusieurs balles vers

23h45, le 21 janvier dernier, alors qu'il descendait de son auto sur un terrain de stationnement situé près de l'ancien cinéma Laurier, au croisement des rues Saint-Vallier et Carillon. Il est demeuré entre la vie et la mort pendant plusieurs jours, mais il est sorti de l'hôpital depuis.

Le suspect a été repéré, hier matin. Interrogé par les enquêteurs, il n'a pas voulu parler ou, du moins, très peu. La police laisse toutefois entendre qu'elle possède une bonne preuve qui lui permette de l'accuser, probablement aujourd'hui.

Lâchement battu par au

moins quatre individus alors qu'il avait déjà reçu une balle dans une cuisse, Ghislain Fiset a été trouvé mort à Saint-Emile, le matin du Premier de l'An, et ses amis ont promis de le venger.

Des motards du groupe "Pacific Rebels" ont été arrêtés en rapport avec le meurtre de Fiset, mais ils ont dû être relâchés, faute de preuves. Une semaine plus tard, commençait la série d'attentats dont les motards ont été la cible.

Après Jacques Barrette, Michel Lapointe, âgé de 20 ans, de Place Bards, a été blessé d'un coup de feu.

(Suite à la page 2, 3e col.)



Sauve qui peut!

L'édifice à l'épreuve du feu n'existe pas

par François MAILHOT

- 21 décembre 1971, à Paris; incendie d'une maison d'appartements de 13 étages: 17 morts.
- 25 décembre 1971, à Séoul, en Corée du Sud; incendie d'un hôtel de 21 étages: 16 morts.
- 27 janvier 1972, à Montréal; incendie d'un édifice à bureaux de 10 étages: 5 morts.
- 24 février 1972, à Sao Paulo, au Brésil; incendie d'un édifice commercial de 31 étages: 21 morts.
- 1er février 1974, à Sao Paulo, au Brésil; incendie d'un édifice commercial de 25 étages: plus de 225 morts.

Oui. Mais que les occupants des édifices en hauteur, que cette liste effraie, se rassurent. Statistiquement parlant, vos "chances" de mourir dans un incendie sont presque nulles comparées à celles de votre beau-frère qui vit en banlieue dans une maison unifamiliale.

En effet, les débuts d'incendie dans les édifices de grande hauteur (75 pieds et plus) font en moyenne douze victimes par année en Amérique du Nord (environ 325, au Québec, depuis cinq ans), alors que 7.000 personnes, environ, trouvent la mort dans l'incendie d'autres types d'habitations.

Mais, évidemment, les statistiques ne disent pas tout et les 150 millions de Nord-Américains qui vivront dans

des édifices en hauteur en 1990, pourraient bien être tout aussi exposés que le banlieusard, si les avertissements répétés des spécialistes de la lutte contre l'incendie ne sont pas pris au sérieux.

Inutile de le cacher, le fait que les incendies dans les édifices en hauteur aient fait peu de victimes depuis le début du siècle tient plus du miracle que de l'efficacité

NDLR — Dans un incendie majeur, une personne sur quatre seulement est en mesure d'évaluer correctement la situation et de réagir promptement. Dans un édifice de grande hauteur, cette proportion est encore moindre. Dans une série de trois articles, nous faisons état des dangers que présente ce type de construction et nous évaluons la portée des mesures de protection qui sont mises de l'avant pour éviter le pire.

des mesures de protection qui sont prises pour éviter le pire.

Et, précisons que les occupants des édifices en hauteur "à l'épreuve du feu" habitent un mythe. Un édifice à l'épreuve du feu, ça n'existe pas.

Certains immeubles sont "résistants" au feu parce que leur charpente est en béton et qu'une partie de leur contenu est ignifugé, mais on oublie toutefois trop souvent que la plus grande partie de leur contenu

demeure combustible et que la majorité des pertes de vie dans ce type d'incendie est justement due à la fumée et au gaz dégagés par la combustion lente ou rapide du contenu de l'étage où l'incendie s'est déclaré.

L'incendie, survenu au Château Champlain, à Montréal, le 30 décembre 1967, illustre bien cette situation. Construit selon des normes qui en faisaient un édifice particulièrement résistant au feu, cet hôtel de 38 étages a néanmoins subi de lourds dégâts et la vie des 200 personnes qui l'occupaient lors du sinistre a été gravement mise en danger. Ont été mis en cause les matériaux hautement combustibles du mobilier du restaurant, le retard à donner l'alerte, le fait que l'étage n'était pas compartimenté et l'impossibilité pour les sapeurs d'assurer la ventilation du foyer de l'incendie.

Et, si les débuts d'incendie dans ces édifices ne dégénèrent pas toujours en hécatombe, leur fréquence fait toutefois réfléchir.

A New York, 3.000 débuts d'incendie en moyenne chaque année. A Montréal, où l'on compte 605 édifices en hauteur, on en dénombrait 133, en 1972, et 186 en

(Suite à la page 2, 4e col.)

Demain: Un fouillis de normes et d'exigences plus ou moins respectées.

PRÉVISIONS

Prévisions de la météo pour la journée et aperçus pour la journée de jeudi:

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: généralement nuageux et un peu de neige, maximum, entre 25 et 30; jeudi, dégagement.

Montréal, Outaouais: ensoleillé le matin, nuageux par la suite, maximum, près de 30; jeudi, beau et doux.

Chibougamau, Haute-Mauricie: nuageux et un peu de neige, maximum, de 20 à 25; jeudi, dégagement.

Québec, Trois-Rivières, Laurentides: ensoleillé le matin, nuageux par la suite, peut-être un peu de neige dans les Laurentides, maximum, aux environs de 25; jeudi, beau et doux.

Cantons de l'Est: ensoleillé le matin et nuageux par la suite, maximum, près de 30; jeudi, beau et doux.

Saguenay-Lac-Saint-Jean, Baie-Comeau: nébulosité croissante, neige le soir, maximum, près de 20; jeudi, dégagement.

Rimouski, Gaspé: généralement ensoleillé, maximum, de 20 à 25; jeudi, un peu de neige.

Sept-Îles: généralement ensoleillé, maximum, de 20 à 25, neige dans la nuit de mercredi à jeudi; jeudi, dégagement.

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Voici les températures minimales et maximales notées, hier, dans les principaux centres nord-américains:

	Min.	Max.
Vancouver	35	42
Edmonton	2	17
Calgary	23	31
Saskatoon	3	23
Regina	12	23
Winnipeg	13	32
Toronto	16	33
Ottawa	5	27

SOLEIL

JEUDI
Lever 6:28 Coucher 17:29

MARÉE

JEUDI
Basse 4h50
Haute 10h00
Basse 17h40
Haute 22h30

La page d'histoire

par la PRESSE CANADIENNE

La dernière grande bataille de la guerre des Boers a été livrée il y a 74 ans aujourd'hui — en 1900 — à Paardeberg, Afrique du Sud. Les troupes canadiennes ont déclenché un assaut contre les lignes boers, mais elles ont été repoussées et ont subi de lourdes pertes. Les Boers se sont rendus, le lendemain, lorsqu'ils ont constaté qu'ils étaient encerclés et épuisés après neuf jours de combats ininterrompus.

1972 — Fin de la visite de Nixon en Chine populaire.

1948 — L'Hydro-Toronto annonce que son service passera de 25 à 60 cycles.

1939 — La Grande-Bretagne et la France reconnaissent le gouvernement du général Franco.

1931 — Un arrêté ministériel interdit les importations soviétiques au Canada.

1823 — Naissance du philosophe français Ernest Renan.

Nixon dit non à...

(Suite de la première page)

moins un des inculpés de l'affaire du Watergate fasse appel au témoignage de M. Nixon, à l'instar de M. John Ehrlichman.

M. Jaworski a expliqué sa décision de ne pas donner suite au refus du chef de l'Etat pour ne pas "envenimer" le débat sur l'affaire du Watergate.

M. Jaworski a, en outre, précisé qu'en aucun moment le grand jury ne formulera d'accusation contre M. Nixon, laissant cette décision à la commission judiciaire de la Chambre des représentants. Par ce geste M. Jaworski endosse la position de M. Nixon qui prétend, en ce qui concerne l'affaire du Watergate, n'être redevable qu'à la Chambre des représentants qui, seule, peut porter contre lui des accusations précises, et au peuple américain qui l'a élu. M. Jaworski du même coup se trouve à endosser implicitement la définition que la commission judiciaire s'est donnée du motif de destitution, à savoir "tout geste sérieux et grave" que peut poser le président qu'il soit ou non inscrit au code pénal. Le refus du président de "collaborer" avec les enquêteurs pourrait ainsi être considéré comme ce geste "sérieux et grave" qui peut légitimer la destitution.

DESTITUTION...

Enfin, la commission judiciaire de la Chambre des représentants, poursuivant son enquête sur la destitution possible du président a sollicité auprès de la Maison-Blanche une série de documents présidentiels secrets qu'elle croit nécessaire à son enquête.

Plusieurs sont les observateurs et les parlementaires qui attendent la réponse du chef de l'Etat.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206.

la preuve de sa "sincérité". M. Nixon s'est engagé, il y a quelques semaines, à l'occasion du discours sur l'Etat de l'Union, à collaborer pleinement avec les enquêteurs.

La police déjette...

(Suite de la première page)

par erreur, alors qu'il était au centre commercial de la Canadienne. Cela s'est passé vers 20h, le 23 janvier.

Sept jours plus tard, deux jeunes gens de Sherbrooke étaient, de nouveau, par erreur, atteints de plusieurs coups de feu sur la rue Sapinière-Dorion par quatre "cagoullards". Mario Bureau, âgé de 20 ans, est mort, et Mario Demers, âgé de 19 ans, est encore dans un état grave.

Le 4 février, vers 11h du matin, près du palais de justice de Québec, une auto piégée sautait, tuant Serge Létourneau, âgé de 25 ans, le premier des "Pacific Rebels" à payer de sa vie. Deux autres motards étaient blessés et un troisième s'en tirait indemne.

Le même soir, quatre motards sont interceptés par la Sûreté du Québec et ils sont trouvés en possession de quatre carabines. Serge Beaulieu, le chef des "Pacific Rebels", est du nombre.

Le lendemain soir, Michèle Blouin, âgée de 30 ans, la préférée de Serge Beaulieu, est trouvée morte dans son lit à Beauport. L'enquête a révélé que la jeune fille, déjà dépressive, n'a pu résister davantage et elle a mis fin à ses jours, laissant une note pour expliquer son geste.

Par la suite, des razzias ont été organisées et de nombreuses armes à feu ont été saisies. Des accusations en conséquence ont été portées.

L'enquête s'est poursuivie en silence. Elle a porté fruit et elle se continue.

La police mentionne que la mort d'Olivier Saint-Laurent n'a aucune relation avec cette série d'attentats.

A la vengeance, qui semblait le premier mobile de la série d'attentats, est venu se greffer par la suite le règlement de compte.

CONSTRUCTEURS ET MARCHANDS de matériaux
U. S. Gypsum (Gyproc)
\$85.00 le mille pieds
4 x 12 réguliers.
A.S.L.K. Canada Ltd.
688-8524

DEVENEZ PLUS CONFIANT EN VOUS-MÊME

GRACE AU COURS
DALE CARNEGIE

PLUS DE 1,500,000 GRADUES (hommes et femmes)



DALE CARNEGIE
auteur du livre
"Comment se faire des amis"

- Sachez parler en public
- Ayez une conversation plus intéressante
- Améliorez vos relations humaines
- Communiquez efficacement
- Apprenez à contrôler la tension et les soucis
- Augmentez votre revenu et méritez un meilleur emploi.

Approuvé par le ministère du Québec.

Assistez à une
AVANT-PREMIERE GRATUITE
en FRANÇAIS, VENDREDI, le 1er mars
à 8h. p.m., au CHATEAU FRONTENAC
POUR INFORMATIONS:
COURS DALE CARNEGIE
350 est, boul. Charest
suite 506, Québec.
A Québec, appelez 529-2779
Présenté par E.J. Glowka & Ass.

L'édifice à l'épreuve... (Suite de la première page)

1973. A Québec (70 immeubles): 10 débuts d'incendie depuis octobre dernier.

CAUCHEMAR DES POMPIERS

"Pour le sapeur-pompier, l'attaque d'un incendie, dans un immeuble en hauteur, équivaut à pénétrer à l'intérieur d'une fournaise pour en éteindre le foyer."

C'est le directeur du Service des incendies de la ville de Montréal, M. René Plaisance, qui parle.

L'impossibilité de rejoindre les étages supérieurs au moyen des échelles, les courants d'air ascensionnels qui propagent rapidement la fumée et les gaz vers le haut de l'édifice et la quasi-impossibilité de les évacuer rapidement, sont les principales caractéristiques qui font que ces édifices ont toujours été un véritable cauchemar pour les pompiers.

Pour avoir une idée des difficultés à surmonter, essayez un instant de vous mettre dans la peau du pompier qui doit grimper une vingtaine d'étages à pied pour rejoindre le foyer de l'incendie parce que les ascenseurs sont inutilisables et qui est chargé d'un équipement pesant, dans certains cas, une bonne centaine de livres. Arrivé sur les lieux, il est épuisé, il manque d'oxygène et son masque le gêne, s'il en a un. Dans de telles conditions, il peut rarement fournir un effort soutenu durant plus de dix minutes.

Au début du siècle, ceux-ci ont d'ailleurs dû modifier complètement leurs tactiques de lutte contre les incendies lorsque les premiers gratte-ciel sortirent de terre à New York.

Dans une conférence qu'il prononçait en mars 1973, lors d'un colloque de la Direction générale de la prévention des incendies, M. Plaisance soulignait toutefois que les édifices en hauteur, construits à cette époque, fournissaient une bien meilleure protection à leurs occupants que les édifices d'aujourd'hui.

A cet égard, il cite le cas de l'Empire State Building où chacun des étages est divisé en petits bureaux ou en groupes de bureaux séparés par des cloisons de terracotta enduit de part et d'autre de plâtre de gypse. Ce type de construction, à compartimentage réduit, a depuis été abandonné et aujourd'hui, la mode est aux aires ouvertes, ce qui n'est pas sans augmenter les dangers d'incendies graves.

Et, si les incendies du début du siècle faisaient généralement peu de dégâts, ce n'est plus le cas de plusieurs de ceux qui surviennent depuis quelques années. M. Plaisance fait remarquer que, malgré l'intervention rapide et massive des sapeurs, des locaux sont souvent complètement ravagés par le feu.

Le fait, que les édifices modernes soient utilisés à des fins multiples (appartements, bureaux, magasins, garages, etc.) et que les concepteurs misent davantage sur l'esthétique que sur la sécurité, augmente les risques et fait que le pompier se retrouve souvent dans un environnement étranger où la visibilité est nulle en raison de la forte combustibilité des matériaux synthétiques. Ceci ajoute encore à la difficulté de circonscrire rapidement les flammes avant qu'elles se propagent à l'étage entier.

L'IGNORANCE EST FATALE

Dans d'autres cas, c'est l'absence ou l'insuffisance de moyens de détection et d'alerte (détecteurs de fumées et de gaz, gicleurs, etc.) et l'inefficacité de l'équipement d'extinction fixe et des moyens de communication, quand ce n'est pas tout simplement l'ignorance, qui feront la différence entre un incendie mineur et un désastre.

A cet égard, l'enquête, qui a suivi l'incendie survenu dans l'édifice de la firme "Air Liquide", de Montréal, le 27 janvier 1972, a permis d'établir que cet édifice de 10 étages, considéré comme étant à l'épreuve du feu, ne comportait même pas de dispositif d'alerte.

M. Plaisance raconte: "Selon toute apparence, le feu avait débuté dans une corbeille à papier située dans le couloir du deuxième étage, alors que les employés s'apprêtaient à quitter leur travail."

"Le feu s'est rapidement propagé aux murs fraîchement repeints et, soudainement, une fumée opaque est apparue aux portes donnant sur le couloir conduisant aux ascenseurs et aux escaliers. Une jeune secrétaire a tenté d'alerter les autres occupants de l'immeuble par téléphone, étant donné l'absence de dispositif d'alerte automatique."

"Devant la propagation rapide de la fumée, elle s'est dirigée, avec une compagne, vers les ascenseurs où elles ont toutes deux succombé à l'asphyxie."

"La fumée et les gaz chauds se sont engouffrés dans la cage des escaliers et des ascenseurs et les occupants des étages supérieurs, qui tentaient d'évacuer l'édifice par ces moyens, ont dû rapidement rebrousser chemin. L'un d'eux a succombé à l'asphyxie dans l'escalier."

M. Plaisance précise que les pompiers étaient sur les lieux deux minutes après avoir reçu un premier appel et que l'opération de sauvetage débuta sans tarder.

Confiné au deuxième étage, l'incendie lui-même fut rapidement maîtrisé. Mais la fumée et la panique avaient eu le temps de faire cinq victimes.

A l'enquête, on souligna que les employés n'avaient jamais été soumis à un exercice qui leur aurait permis de connaître la marche à suivre en cas d'incendie.

Démision...

(Suite de la première page)

Après les élections législatives de mars 1973, M. Messmer avait remis sa démission à M. Pompidou et avait de nouveau été nommé premier ministre avant de constituer un nouveau gouvernement.

La décision d'aujourd'hui était totalement inattendue. On évoquait simplement, depuis assez longtemps, la possibilité d'un remaniement ministériel.

Renforcer l'autonomie...

(Suite de la première page)

n'en traduit pas moins la conception véritable des grands planificateurs de l'Etat sur ce projet dont on parle depuis des années à Québec.

Les spécialistes de l'office prennent l'exemple du pont Pierre-Laporte pour bien marquer leur prudence. "On assiste probablement, expliquent-ils dans leur document, à ce phénomène avec le pont Pierre-Laporte qui deviendra congestionné d'ici à quelques années, au même titre qu'autrefois le vieux pont de Québec, par les mouvements journaliers des banlieusards alors qu'il s'agit d'une artère vitale de transport national et interrégional."

"Nous pensons qu'il faut d'abord étudier de toute urgence l'étendue de ce phénomène et d'adopter des mesures de développement propres à assurer une autonomie suffisante de la rive sud par rapport à Québec, avant de prendre partie sur les futures infrastructures de communications entre les deux rives."

Dans l'optique des planificateurs de l'OPDQ, ces mesures sont de deux ordres: d'abord, elles doivent viser à accélérer la création d'emplois sur la rive sud et ensuite à restreindre les développements résidentiels actuels s'il s'avère qu'ils ne répondent pas à une demande véritable sur la rive sud comme telle, encourageant ainsi des migrations journalières inutiles nord-sud fort coûteuses à moyen et à long terme sur le plan des infrastructures de transport.

les cuirs

Coupés courts ou longs, ils font vestes ou blousons. Peaux souples toute sobriété. Toute élégance au masculin naturel. Tailles: 36 à 44.

à gauche — Le blouson zippé et pressionné. Blanc fumée. \$100.

au centre — La veste à fente médiane et plis piqués au dos. Tabac blond. \$195.

à droite — Le chemisier à épaulettes amovibles. Whisky. \$200.

simons
le trente et un
pour homme/place ste-foy

Pour diffamation

Paul-W. Des Ruisseaux devra payer \$14,800

par Guy DUBÉ

L'ancien coroner du district de Québec, M. Paul-W. Des Ruisseaux, vient d'être condamné à payer la somme de \$14,800 à un fonctionnaire de Sainte-Foy, M. Jean-Paul Massicotte, pour diffamation.

C'est le juge Noël Barbès, de la cour supérieure du Québec, qui a rendu cette décision à la suite d'une action en dommages-intérêts de l'ordre de \$30,000, intentée en 1968.

En 1967, Paul Des Ruisseaux exploitait un laboratoire médical avec son associé Jean-Paul Massicotte. Après une querelle interne, ils se séparèrent et Des Ruisseaux intenta, le 16 juin de la même année, des procédures pénales pour vol et fraude de \$2,000 contre son ancien associé.

Selon le magistrat, la formation de procédures criminelles est l'exercice d'un droit, mais on l'a exercé contre

M. Massicotte fautivement, négligemment et imprudemment, sinon par esprit de vengeance.

Soulignons que l'accusé Massicotte avait été libéré ou acquitté, en 1968, par un juge de la cour des sessions de la paix; c'est à ce moment-là que des procédures civiles avaient été intentées.

M. Massicotte avait réclamé des dommages-intérêts principalement à cause des procédures judiciaires abusives, qui ont contribué à lui faire perdre son emploi.

"M. Des Ruisseaux n'avait pas de preuves des crimes qu'il alléguait, le 16 juin 1967. Il a porté atteinte à la liberté d'autrui, à sa réputation, en agissant témérairement et malicieusement", de souligner le juge Barbès.

"De nos jours, a-t-il continué, il suffit qu'un citoyen soit accusé et surtout mis en arres-

tation par la police pour que son nom soit déshonoré, pour qu'il soit montré du doigt, banni de la société et parfois ruiné."

"Ainsi, conclut-il, l'exercice du droit de porter plainte dégenère en abus qui donne lieu à des dommages-intérêts puisque la faute est productive de responsabilité, selon l'article 1053 du Code civil."

Q Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AMR-74-10043
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 19 mars 1974
Divers endroits dans la Province de Québec
FOURNITURE ET
INSTALLATION DE
CARROSSERIES AVEC
NACELLES AERIENNES
DE 36 ET 27 PIEDS.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosécétaires,
B. LACASSE - W. E. JOHNSON
Montréal, le 15 février 1974.

COMMISSION
DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC
FERNAND DUPUIS,
Maison no 32,
Fermont,
Cité Duplessis, Qué.
Requérant.

AVIS

PRENEZ AVIS que le requérant s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de transport en commun, à titre d'entrepreneur, pour quatre (4) camions Mark dix roues (capacité de 71,000 livres), pour la région numéro 9.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 880, Chemin Ste-Foy, Québec, dans les quatre (4) jours suivant la première publication dudit avis.

QUEBEC, le 21 février 1974.

PIERRE CIMON, procureur du requérant.

Q Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-74-19036
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 19 mars 1974
Centrale Première Chute
(Comté de Temiscamingue)
FOURNITURE
D'UN SYSTÈME
D'EXCITATION
STATIQUE POUR
UN ALTERNATEUR

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS (\$8,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosécétaires,
B. LACASSE - W. E. JOHNSON
Montréal, le 19 février 1974.

APPELS D'OFFRES AVIS LEGAUX SOUMISSIONS

VILLE DE NEW-RICHMOND
COMTE DE BONAVENTURE
DEMANDE DE SOUMISSION

La Ville de New-Richmond, Comté de Bonaventure demande des soumissions pour des travaux de construction d'une piscine intérieure. Les soumissionnaires intéressés pourront se procurer les plans, devis et formule de soumission au bureau des Ingénieurs-Conseils de la Ville, HALLISSEY & ASSELIN 285, chemin Ste-Foy, Québec G1R 1T5, Québec, moyennant un dépôt de \$50 qui sera remis à ceux qui auront soumissionné et qui retourneront les plans dans les quinze (15) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de garantie de dix pour cent (10%) du montant de la soumission ou d'un bon de soumission et lettres d'intention.

Les soumissions seront reçues par le soussigné à l'Hôtel de Ville, jusqu'à vingt (20) heures, heure locale, le lundi 25 mars 1974. Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

MARIO LEBLANC
Secrétaire-Trésorier

ville de quebec

avis/offres/demandes
SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC: est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées: OFFRE POUR LA FOURNITURE DE:

— UN (1) CAMION - CHASSIS ET CABINE, P.B.V. 10,000 LIVRES, EM. PATTEMENT 130' MINIMUM
— UNE (1) BENNE AVEC VIDANGES, CAPACITÉ SIX (6) VERGES CUBES MINIMUM

et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, chambre 313, Québec, seront reçues jusqu'à MERCREDI, LE 13 MARS 1974, à ONZE HEURES (11:00 heures) A.M. (heure normale de l'est).

Veillez prendre note que le bureau du Greffier est fermé entre 12:00 heures et 14:00 heures.

La Ville ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel de la Division de l'Équipement, ATELIER MUNICIPAL, 32 MARCHE DE L'INCARNATION, QUÉBEC.

Québec, le 21 février 1974.

LE GREFFIER DE LA VILLE,
Pierre-F. Côté, avocat.

VILLE DE TROIS-RIVIERES
APPEL D'OFFRES
INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC

La Ville de Trois-Rivières demande des soumissions pour l'installation d'une conduite d'aqueduc en béton armé, 30 pouces de diamètre sur une longueur approximative de 7,600 pieds et, en fonte ductile, 24 pouces de diamètre sur une longueur approximative de 6,950 pieds.

Les plans, devis et formules de soumission peuvent être obtenus sur dépôt d'un chèque visé de \$100, fait à l'ordre de la Ville de Trois-Rivières, au bureau du Directeur des Travaux Publics à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières.

Seuls sont autorisés à soumissionner, les Entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec.

Un cautionnement de soumission de \$50,000 devra être remis avec les soumissions. Les soumissions devront être remises au Bureau du Greffier de la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville avant 4 heures P.M., lundi le 18 mars 1974.

Le dépôt sera remboursé aux soumissionnaires sur remise de tous les documents en parfait état, au plus tard, 15 jours après l'entrée des soumissions.

Le Conseil de la Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

GEORGES BEAUMIER,
Greffier.

DOSSIER 73-12

IMMEUBLE A LOGEMENTS ET BUREAUX
PLACE DE LA TRAVERSE INC.

JANVIER 1974
CLAUDE LEBLOND, ARCHITECTE

160, rue Boisseli,
Rivière-du-Moulin, Chicoutimi.

Tél.: 549-8293

AVIS D'APPEL D'OFFRES

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN

IMMEUBLE A LOGEMENTS ET BUREAUX A CHICOUTIMI

Place de la Traverse Inc., compagnie légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à Chicoutimi ci-après appelée le Propriétaire, demande par les présentes aux Entrepreneurs Généraux et/ou aux Sous-Traitants, des soumissions pour la construction d'un immeuble à logements et bureaux situé à Chicoutimi, suivant les plans et devis et addenda préparés par l'Architecte Claude Leblond et les Ingénieurs Gravel, Cauchon, Simard & Associés pour la structure et la mécanique, le tout conformément à ce qui suit.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux les Entrepreneurs qualifiés ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec. Les documents et informations relatifs à la présente demande pourront être obtenus au bureau de l'Architecte Claude Leblond, 160 avenue Boisseli, Rivière-du-Moulin, tel.: (418-545-8293), sur dépôt d'une somme de deux cents dollars (\$200) qui sera remboursée au retour et en bon état des plans et devis dans les dix (10) jours qui suivent l'ouverture des soumissions. Ces documents seront disponibles à compter du 28 février 1974, à l'adresse précitée.

Tous les documents se rapportant à la présente demande de soumissions pourront être consultés sur place à Montréal, à Québec et à Chicoutimi, au Bureau des Soumissions Déposées du Québec.

Les soumissions des Entrepreneurs Généraux devront être accompagnées soit d'un chèque visé, soit d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Propriétaire, l'un ou l'autre représentant deux cent cinquante mille dollars (\$250,000) le tout valide pour quatre-vingt-dix (90) jours. Le cautionnement de soumission des Entrepreneurs Généraux devra en plus être accompagné d'un engagement de la caution à fournir le cas échéant une garantie d'exécution et une garantie de paiement de la main-d'œuvre, des services et des matériaux représentant chacun cinquante pour cent (50%) du montant de leur contrat.

Les soumissions des Entrepreneurs Généraux, complétées en trois (3) exemplaires sur la formule remise à cette fin, et déposées dans des enveloppes cachetées adressées à M. Ronald Tremblay, secrétaire, Place de l'Autogare, Chicoutimi, seront reçues jusqu'à 4 heures p.m. le 28e jour du mois de mars 1974, à Chicoutimi pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

Les soumissions des sous-traitants en plomberie, chauffage, ventilation et électricité devront être accompagnées soit d'un chèque visé, soit d'un cautionnement de soumission, à l'ordre du Propriétaire, l'un et l'autre représentant: a) plomberie, ventilation: \$30,000 b) électricité, chauffage: \$40,000

Le cautionnement de soumission de ces sous-traitants, valide pour 90 jours, devra de plus être accompagné d'un engagement de la caution à fournir le cas échéant une garantie d'exécution représentant cinquante pour cent (50%) du montant de leur contrat respectif.

Les soumissions des sous-traitants devant passer par le B.S.D.Q. seront complétées en trois (3) exemplaires, sur la formule remise à cette fin ou à défaut de telle formule, sur la formule officielle du Bureau des Soumissions déposées du Québec, le ou avant le 21e jour du mois de mars 1974, à 3 heures p.m. (heure en vigueur localement). Les soumissions des sous-traitants devront être accompagnées soit d'un chèque visé, soit d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Propriétaire, l'un ou l'autre représentant dix pour cent (10%) du montant de la soumission.

L'Entrepreneur Général retenu ainsi que tous ses sous-contracteurs et fournisseurs de matériaux seront requis de consentir des cessions de priorité d'hypothèque en faveur du prêteur.

Le Propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions présentées.

Ronald Tremblay, Secrétaire

Place de l'Autogare,

Chicoutimi, P.Q.

Tél.: (418-545-4466

Le 23 février 1974.

appel d'offres

Projet no 185-74

La Régie de l'assurance-maladie du Québec recevra des offres pour le projet ci-après décrit:

Impression de 40,500 listes de médicaments comprenant chacune approximativement 400 feuilles mobiles 5 1/2" X 8 1/2" (800 pages) et reliées sans couture (Perfect binding) format 4 1/2" X 6 1/2"

Ceux qui désirent soumissionner sont invités à se procurer le formulaire nécessaire à la préparation des soumissions, en s'adressant à Siège social de la Régie, au 200, Chemin Sainte-Foy, QUÉBEC, téléphone: 418 - 643-8918.

Clôture des soumissions:

Le 8 mars 1974 à 15h00

Seules les offres présentées sur le formulaire préparé par la Régie et retournées dans les enveloppes fournies à cette fin seront prises en considération.

La Régie de l'assurance-maladie du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le Chef des Services auxiliaires

Marc Bédard



GOVERNEMENT DU QUÉBEC

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

profitez de la DERNIERE SEMAINE! ACHETEZ VOTRE MANTEAU DE FOURRURE AVANT LA HAUSSE DES PRIX

JEUDI
VENDREDI
SAMEDI

SPECIAUX EXCEPTIONNELS

20% à 50% DE RABAIS

AUCUNE OFFRE
RAISONNABLE REFUSEE

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE REFUSEE

Pour hommes

PALETOTS CHAT SAUVAGE NATUREL

Rég. \$895 PRIX VENTE \$749 Rég. \$695 PRIX VENTE \$589

RAT MUSQUE NATUREL Rég. \$750 PRIX VENTE \$649 Collet chat sauvage

LOUP NATUREL Rég. \$900 PRIX VENTE \$750

RAT MUSQUE NATUREL garni renard	Rég. \$569	PRIX DE VENTE	\$389
RAT MUSQUE NATUREL garni renard	Rég. \$525	PRIX DE VENTE	\$449
CHAT SAUVAGE NATUREL	Rég. \$595	PRIX DE VENTE	\$489
LOUP NATUREL	Rég. \$575	PRIX DE VENTE	\$449
QUEUE DE VISON garni renard	Rég. \$550	PRIX DE VENTE	\$449
RAT MUSQUE TEINT CHAMPAGNE	Rég. \$669	PRIX DE VENTE	\$549
RENARD AMERICAIN GRIS	Rég. \$675	PRIX DE VENTE	\$589
RENARD DE NORVEGE	Rég. \$800	PRIX DE VENTE	\$659
VISON NATUREL peaux allongées	Rég. \$1,500	PRIX DE VENTE	\$1,189
OCELOT NATUREL	Rég. \$2,300	PRIX DE VENTE	\$1,895

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE REFUSEE

sur

chapeaux de vison, ocelot, rat musqué, chat sauvage, renard, lynx, renard roux.

ENTREPOSAGE ET ASSURANCE

GRATUITS POUR LA PREMIERE ANNEE

Membre des maîtres Fourreurs du Québec.
Membre officiel de l'Association
des éleveurs de visons du Canada.



Edgar

DECHENE FOURRURES LTEE

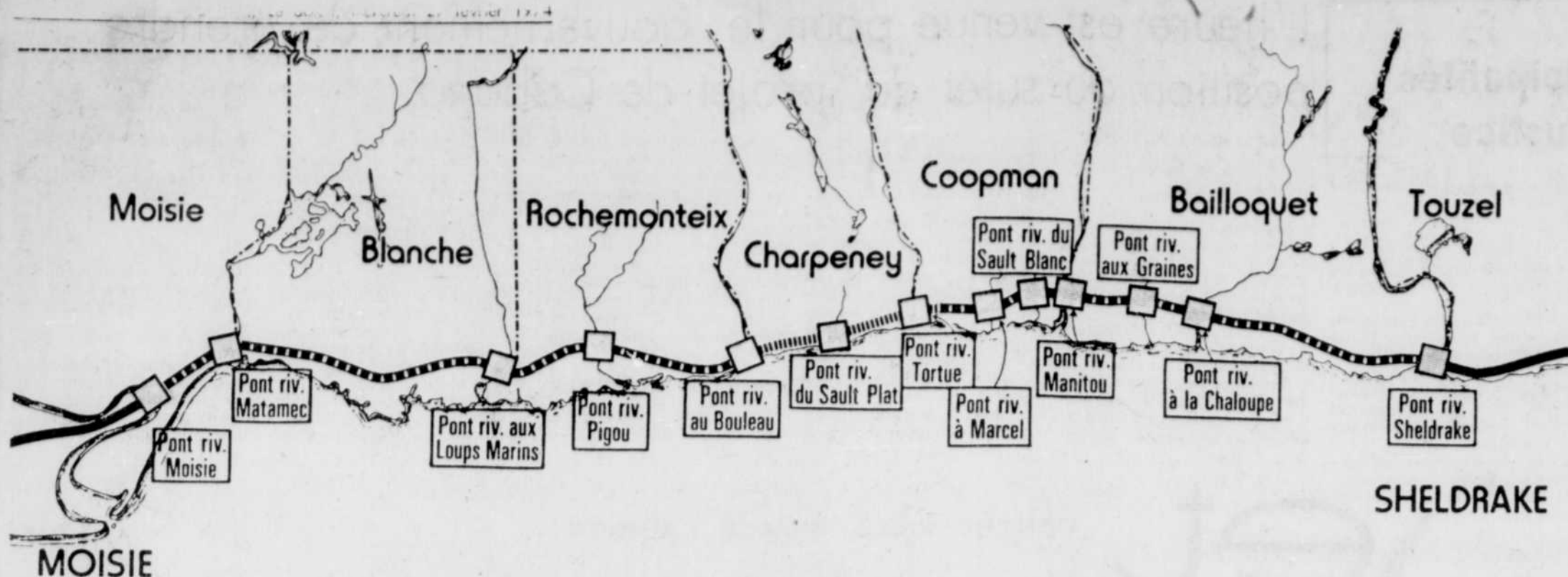
STATIONNEMENT GRATUIT
Nous donnons les timbres.

634 EST, BOUL. CHAREST, QUE.

FACE AU STATIONNEMENT
PAQUET-LALIBERTE

TEL.: 523-3313

Facilités de paiement.
JUSQU'À 24 MOIS POUR PAYER



La route 138 reliera, d'ici l'an prochain, la moyenne Côte-Nord au reste du Québec

par Gilles OUELLET
de notre bureau de Sept-Îles

La route 138 ouvrira une porte sur la moyenne Côte-Nord. Des travaux ont été entrepris, depuis 1970, afin de prolonger cet accès routier entre la rivière Moisie et la rivière Sheldrake, et établir ainsi un lien entre cette région

et le reste du Québec.

Depuis plus de trois ans, le gouvernement provincial a accordé des crédits pour réaliser ce projet. Plusieurs contrats furent donnés pour construire des tronçons sur cette route, qui doit être complétée en 1975, après avoir coûté plus de \$30 millions.

Le service des communications du ministère québécois des Transports vient de publier un texte sur l'ampleur de ces travaux. Ce communiqué est accompagné d'un tableau très détaillé qui met en évidence le nombre de ponts qu'il y aura entre Moisie et Sheldrake, soit treize sur une distance de 54 milles.

La construction de deux de ces ponts est considérée comme des points cruciaux dans la construction de ce chemin, ce sont les ponts de Moisie et de Sheldrake. La capricieuse Moisie, demeure d'un grand nombre de saumons, pourra être enjambée par un pont aussi long que celui de Trois-Rivières, soit 1,360 pieds.

Les ingénieurs concernés à ces travaux n'avaient pas fini d'avoir des maux de tête puisque la rivière Sheldrake s'est elle aussi montrée récalcitrante; à cause de son mauvais lit, un pont d'une seule travée a été construit là aussi.

L'hélicoptère et le bac se sont avérés des moyens essentiels au transport des matériaux nécessaires à la construction de cette route aux nombreux et multiples ponts.

Bientôt, toute cette région sera prête à accueillir les amateurs de pêche, ceux qui aiment la nature encore pure, les campeurs, etc...

La confection de cette voie C'est pas si loin que ça Moisie!

Onze étudiants et leur moniteur sont retrouvés sains et saufs

Onze élèves de l'école Mascouche de Sept-Îles et leur moniteur ont été retrouvés sains et saufs, la semaine dernière, à environ cinq milles à l'est de Rivière-Bouleau, sur la Côte-Nord. Mais plusieurs commençaient à avoir le moral bas.

Les élèves sont âgés de 18 à 20 ans et leur moniteur en a 25. Tous sont de Havre-Saint-Pierre.

Le groupe était parti en expédition, lundi dernier. Il a laissé Rivière-Bouleau, située à une vingtaine de milles à l'est

de Sept-Îles, pour se rendre à Sheldrake, une distance d'environ 15 milles. Le trajet doit toutefois se faire en terrain très montagneux où il n'y a pas de sentier.

Comme le groupe n'était pas rendu à destination, mardi, des recherches ont été entreprises par terre et un hélicoptère y a participé.

Les excursionnistes étaient équipés de skis et de sacs de couchage. Ils avaient également de la nourriture.

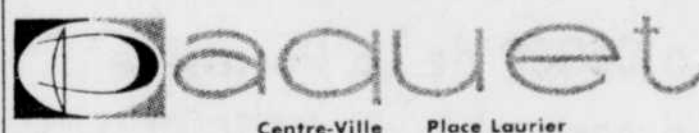


Réalisez des articles divers avec les laines BEEHIVE

Toute une gamme de laines pour les broches et les crochets. Faites des réussites avec les laines Beehive: Canadiana, Sayelle et worsted, Capstan, Double double, Sparkella, Molana et les laines de bébé.

Rencontrez madame LUCILLE DROLET qui vous renseignera sur la façon de réaliser une maquette en laine coupée Beehive. Elle sera à nos comptoirs de la laine de Centre-Ville le jeudi 28 février et de Place Laurier le vendredi 1er mars aux heures suivantes: 1 à 5h, et 7h à 9h, du soir.

Laines, r. 52, r.-de-ch. Centre-Ville et r. 852, Place Laurier, 2e.



Les camionneurs de la Côte-Nord, mécontents de la politique adoptée par les autorités de Sept-Îles

SEPT-ÎLES — L'Association coopérative des camionneurs de la Côte-Nord a demandé lundi l'intervention des ministres du Travail, des Affaires municipales et des Transports du Québec afin qu'ils se penchent sur la politique adoptée par les autorités municipales de Sept-Îles face aux camionneurs.

À la séance du Conseil lundi, M. Jules Thériault, président du local de l'Association coopérative, a annoncé cette démarche parce qu'estime-t-il "il n'y a pas de justice dans ce domaine à Sept-Îles".

C'est la quatrième semaine consécutive que le sujet est traité au Conseil et à chaque fois, il y a plusieurs questions qui sont posées au maire et aux conseillers municipaux pour

savoir si la Ville modifiera ses règlements.

Le 28 janvier, le Conseil adoptait une résolution abolissant celle du 8 février 1971 à propos du camionnage dans les contrats municipaux; le nouveau règlement prévoit que désormais "tout entrepreneur détenant un contrat avec la municipalité doit se conformer aux dispositions du règlement 12 régissant le transport en vrac".

Selon M. Thériault, il y avait là un esprit de justice qui animait le Conseil en adoptant cette mesure.

Durant les jours suivants, le Conseil a demandé et obtenu la liste des membres des deux associations: l'Association coopérative et l'Association

nationale des camionneurs artisans Inc.; selon les listes fournies, il y avait 42 camionneurs artisans contre 21 camionneurs entrepreneurs à Sept-Îles. Mais aujourd'hui, l'Association coopérative dit compter 29 membres alors que l'autre groupe de camionneurs aurait dans ses rangs une douzaine de membres non éligibles dont plusieurs avec "adresse inconnue" selon M. Thériault.

Le conseil municipal, devant les listes de 21 et 42 membres, adoptait une résolution le 11 février pour que les services de camionnage nécessaires par les travaux municipaux soient distribués dans une proportion de deux camionneurs artisans contre un camionneur entrepreneur.

Après cette résolution, le Conseil a recommandé aux entrepreneurs, avec qui la ville de Sept-Îles pour avoir des contrats de travaux municipaux, de requérir les services de camionnage dans la proportion de 2 contre 1, et que la ville recommande également à ses entrepreneurs d'accorder la préférence aux camionneurs résidant à Sept-Îles.

Mais selon M. Thériault, la notion d'équité n'est pas respectée puisque le nombre de camionneurs change régulièrement, et que de plus, on ne tiendrait pas compte tellement des recommandations faites en ne prenant que ceux du même groupe pour travailler.

De plus, l'Association coopérative n'a pas bénéficié de tout des contrats d'enlèvement de la neige à Sept-Îles.

M. Thériault ne cache pas que le climat puisse devenir tendu entre les membres des deux associations et le conseil municipal, si la politique n'est pas révisée en accordant l'équité entre tous les camionneurs comme le préconise d'ailleurs l'article 12.58 de la Loi provinciale 12 du ministère des Transports.

Il y aurait une trentaine de camionneurs qui n'auraient pas travaillé depuis le 20 décembre dernier, à Sept-Îles.

Les autorités municipales n'ont pas annoncé hier si la question serait réétudiée ou gardée telle quelle.

A Port-Cartier

Plan de développement urbain et d'aménagement du territoire

SEPT-ÎLES — La ville de Port-Cartier aura dans les mois prochains une politique de développement urbain et d'aménagement du territoire.

Les autorités municipales de cette ville viennent de commander à la firme Pluram Inc., de réaliser une étude sur ce sujet, compte tenu des besoins communautaires qu'aura à satisfaire cette agglomération dans les prochaines années.

L'étude, dont le coût de \$32,000 sera absorbé par le programme des zones spéciales, se penchera aussi sur l'opportunité d'aménager un parc pour quelque 300 roulottes dans les limites de la ville.

Par ailleurs, les autorités municipales ont confié à la firme Mineault, Allard et Associés le soin de réaliser une étude sur l'organisation et le fonctionnement des services municipaux: les cadres, un

organigramme pour chacun des services, un modèle de gestion financière, etc...

L'accroissement de la population et le développement rapide de cette ville, située à une cinquantaine de milles à l'ouest de Sept-Îles, ont incité les autorités à mener cette étude dont les conclusions doivent être connues vers la mi-avril.

Le programme des zones spéciales versera \$12,000 pour payer le coût de cette étude.

La ville de Port-Cartier compte environ 6,000 habitants présentement. On prévoit que 8,000 personnes résideront dans cette ville en 1977.

Aussi, le conseil municipal vient-il d'accorder à Poulin & Mercier, de Longueuil, un contrat pour construire quelque 70 unités de logement dans les mois prochains.

Un prêt de la Société d'habi-

tation du Québec défrayera 95 p.c. de l'investissement global, qui est de \$1,193,402, et une demande a été faite au programme des zones spéciales pour payer le reste.

Si les travaux de construction débutent comme prévu le 1er mai, les nouveaux résidents pourraient entrer dans ces maisons pour le 1er novembre.

Le maire de Sept-Îles doit voter deux fois et sur le même sujet

Le vote prépondérant du maire de Sept-Îles a été nécessaire à deux reprises, et sur le même sujet, lundi, pour en arriver finalement au statu quo: la ville versera \$250 au comité de la fête nationale des Canadiens-français.

Le tout a débuté quand le comité de la fête nationale, par une lettre adressée au conseil, demandait que la subvention municipale passe de \$250 à \$500 cette année.

Une proposition a donc été soumise pour doubler la subvention. Résultat du vote sur cette proposition: 3 à 3; le maire Dion a donné son appui à ceux qui voulaient que la somme offerte reste à \$250.

Une seconde proposition fut déposée pour que la contribution municipale soit donc de \$250; résultat du vote: 3 à 3; le maire a de nouveau appuyé les échevins favorables à cette proposition parce que, a-t-il dit, le principe suivi est de s'en tenir au budget.

Le comité de la fête du 24 juin a, cette année, un budget de \$10,000 et affirme n'avoir que quelques centaines de dollars de recueils. La ville, pour sa part, n'avait prévu que \$250 pour cette manifestation populaire.

Dans les discussions, un échevin, qui était contre la hausse demandée, a prétexté que si l'on augmentait celle-ci, d'autres communautés demanderaient à leur tour des sommes d'argent pour des fêtes, car il y a des gens qui viennent d'un peu partout à Sept-Îles. Il n'a pas spécifié de communauté.

L'échevin qui a proposé que l'octroi soit de \$500, M. Ghislain Fournier, a déclaré que dans ces circonstances, il paierait lui-même le \$250 refusé par la ville.

Quelques instants après, le conseil acceptait l'achat d'un piano, au prix de \$5,000, pour le centre socio-récréatif... le vote n'a pas été nécessaire.

Paquet

AU BON BUDGET sous-sol Centre Ville seulement

Pour flâner dans l'été, les sandales légères

Pied léger dans une sandale aux multiples courroies sur un talon droit ou sur une semelle compensée. Tons de bleu, blanc, jaune, rouge, quelques modèles en beige et noir. Pointures 5 à 10.

A-5" B-7"

Chaussures pour dames,
r. 325, sous-sol,
Centre Ville.

Utilisez votre carte de crédit Paquet, une façon moderne de magasiner.



Amos l'avait dit

Une tabagie du centre commercial Place Sainte-Foy a été dévastée par le feu hier soir. On ignore la cause exacte du sinistre, mais la police avait reçu, au cours de la

journée, une lettre du prophète Amos prédisant justement un incendie à cause des films pornos présentés au cinéma du centre...

Deux incendies suivent la "prophétie" d'Amos

par Lucien LATULIPE

Deux incendies ont éclaté à quelques minutes d'intervalle, hier soir, au centre commercial Place Sainte-Foy, le premier à l'extérieur et le second à l'intérieur. Plusieurs magasins ont subi des dommages par la fumée. En dépit de ce contretemps, le centre commercial est resté ouvert, aujourd'hui.

L'origine de ces feux semble suspecte. La police de Sainte-Foy révèle de plus qu'elle avait reçu, au cours de la journée, un message prédisant cet incendie à cause de films pornographiques présentés au cinéma de cet endroit. La lettre était signée par le prophète Amos.

La police de Sainte-Foy a été alertée à 18h13 pour un incendie dans une remise à l'arrière de la pâtisserie André Inc. Le feu aurait éclaté à une extrémité du petit bâtiment où l'on dépose les sacs de rebuts. La porte arrière de la pâtisserie communique avec cette remise où sont aussi entreposées différentes choses, dont les boîtes de carton pour emballer les gâteaux.

Quelques minutes ont suffi pour éteindre ce premier incendie. Vers 18h25, les pompiers ont été prévenus qu'il y avait un autre incendie, mais à l'intérieur, cette fois.

Le centre commercial était rempli de fumée et les pompiers ont éprouvé quelques difficultés à s'approcher de l'incendie. Les gicleurs s'étaient déclenchés et l'eau n'a pas tardé à couler dans les passages et à envahir les magasins des environs.

Le second incendie a dévasté un petit magasin de tabac et de cigarettes, un "United Cigars Store", qui se trouvait près du magasin "Simons".

Le comptoir et son contenu sont une perte totale. De nombreuses canettes d'essence à briquets ont éclaté sous l'intensité de la chaleur et elles ont été projetées à distance.

La corniche qui surplombe ce petit magasin s'est affaissée sous l'effet de l'eau et des préposés à l'entretien du centre commercial ont pris, dès hier soir, les mesures qui

s'imposent pour l'empêcher de s'écrouler.

L'étendue des dommages n'avait pas été évaluée, hier soir. Chaque magasin doit procéder à son inventaire, aujourd'hui. La lingerie de plusieurs magasins a certainement été touchée et les pertes encourues pourraient s'élever à quelques centaines de milliers de dollars.

Dirigés par le lieutenant Joël Chéruet, une vingtaine de pompiers ont combattu les deux incendies. Personne n'a été blessé.

Dès que le feu a été éteint, le détective Ray Libouren et le détective Jules Gingras ont ouvert une enquête. Ils ont fouillé les deux endroits incendiés pour découvrir l'origine de l'incendie et sa cause, si possible. Ils ont aussi interrogé des témoins.

Une jeune fille survit à un drame

GATINEAU (PC) — Une jeune fille âgée de 18 ans, reposait dans un état satisfaisant à l'hôpital, hier, après un drame qui a coûté la vie à son ex-ami de 26 ans.

Selon la police de Gatineau,

Genette Lalonde aurait téléphoné, lundi, pour dire qu'elle venait d'être tirée par un homme, à son logement.

À l'arrivée des policiers, la jeune fille saignait d'une blessure d'arme à feu à la poitrine. Roger Thériault gisait sur le sol, mort, une carabine de calibre .303 à ses côtés. Le jeune enfant de Mlle Lalonde n'avait pas été touché.

La dernière adresse connue de Thériault est celle de Mlle Lalonde. Il avait été chassé de cet appartement le 22 février dernier.

Bon voyage

MONTREAL (PC) — Au moment où ils préparent un voyage de trois semaines en Europe, M. et Mme Florent Gauvin ont reçu, comme ça, un chèque de \$200.000 pour servir d'argent de poche.

Propriétaires d'un magasin de vêtements féminins, M. et Mme Gauvin, âgés respectivement de 53 et 47 ans, ont gagné, hier, à la Super-Loto.

TEMPÉRATURES DE 70° - 80°
AUCUN PROBLÈME D'ESSENCE
LES TOURISTES PEUVENT
SE FIER À LA
RECOMMANDATION

Surfside
PRES DE LA MER
L'ENDROIT LE PLUS ACCUEILLANT DE LA FLORIDE,
À LA POINTE NORD
DE MIAMI BEACH...

Des plages à perte de vue, et de nombreuses piscines! Des divertissements, courts de tennis, la pêche, le golf, la navigation, les courses! Des appartements spacieux, hôtels face à la mer, motels et auberges... Centre de loisirs communautaire pour toute la famille! Endroit accueillant et hospitalier.

SURFIDE TOURIST BOARD
1422 Surfside, Floride 33154
J'aimerais recevoir plus de renseignements sur:
Hotels... Motels... App.
Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____
Code _____

L'Akritas reste à quai

par Gilles OUELLET,
de notre bureau de Sept-Îles

Le pétrolier grec Akritas, remorqué samedi matin dernier jusqu'au port de Sept-Îles après avoir été endommagé par un incendie, ne pourra vraisemblablement pas quitter le Côte-Nord avant la fin de semaine.

C'est ce qu'ont fait savoir des porte-parole des experts qui s'affairent à nettoyer le cargo et à le réparer suite aux dégâts subis par le feu; le navire pourra, cependant, reprendre la mer par ses propres moyens.

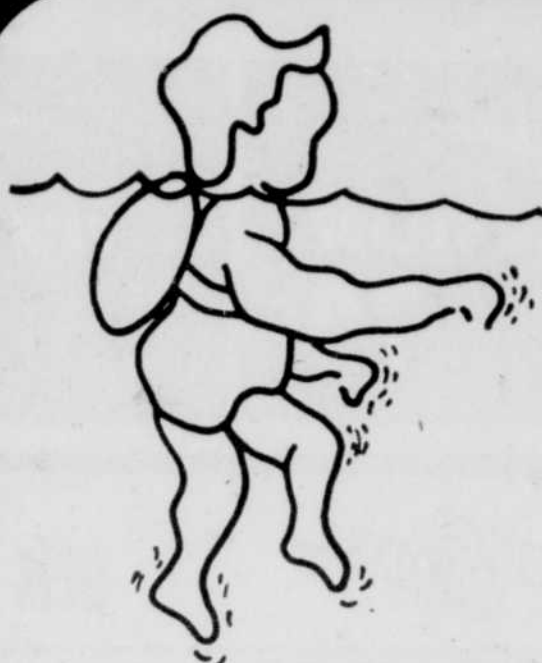
Le bateau, qui venait de Québec à destination de Providence, a subi des dommages matériels quand un incendie a pris naissance dans l'une de ses

chaudières, dans la nuit de vendredi à samedi, alors que le navire de 23.000 tonnes se trouvait dans le golfe Saint-Laurent.

Les 36 membres de l'équipage ont fait preuve de beaucoup de courage en combattant l'élément destructeur; les dégâts ont finalement pu être circonscrits à la chaudière babord du bateau.

L'Akritas, qui transportait 200.000 barils de pétrole, a du être remorqué au port de Sept-Îles ayant perdu ses moyens de propulsion.

Une violente tempête alimentée de vents atteignant 50 milles à l'heure faisait rage dans le golfe et sur la Côte-Nord au moment du sinistre.



NATATION pour ENFANTS (1 à 12 ans) NATATION pour ADULTES

La SEULE VRAIE école de natation **Aquabébé** ENR., sous la direction de Danielle Tessier-Robillard, auteur de "Maman me montre à nager", débute ses cours dès la mi-mars prochain.

SUR SEMAINE et en FIN DE SEMAINE

Lundi **CHARLESBOURG** 6800, 1re Avenue
Lundi **BEAUPORT** CENTRE DE LOISIRS ST-SACREMENT
Mardi **BEAUPORT** Motel Helen
Mercredi **STE-FOY** Motel Universel
DIMANCHE CENTRE DE LOISIRS ST-SACREMENT

Aquabébé Enr.
pré-juvénile/juvénile

Réservations d'avance: 628-4030 ou 628-6064

Confirmation d'inscription et 1er cours théorique obligatoire pour parents seulement entre 8h et 23h le mercredi, 13 mars, au Motel Universel de Ste-Foy, à toutes les heures et quart. • Ecussons de la Croix-Rouge aux méritants: PRE-JUVENILE ET JUVENILE • Maillots, sorties de bain et ballons Aquabébé en vente sur place.

L'explosion d'une fournaise blesse un jeune locataire

Une fournaise à l'huile a fait explosion, hier midi, et Jacques Gignac, âgé de 19 ans, demeurant au 88, rue Saint-Olivier à Québec, a été brûlé au visage. Les pompiers ont été alertés et le feu a été rapidement maîtrisé. Les dommages sont peu élevés.

Jacques Gignac demeure à cet endroit avec Louis Couture et Richard Godin. Leur logement est au troisième étage de la maison.

Il semble que la fournaise fonctionnait mal. Jacques Gignac a fermé la clé de l'huile. Quelques minutes plus tard, il a ouvert la fournaise et l'explosion s'est produite.

Par ailleurs, des "siphonneurs" d'essence sont à l'origine du début d'incendie qui a eu lieu, dimanche soir, dans un vaste garage situé sur la rue

Pere-Marquette, à Québec. Deux autos ont été endommagées. Les accessoires utilisés par les "siphonneurs" ont été trouvés sur place.

Les enquêteurs du commissariat des incendies sont, de plus, venus à la conclusion qu'un tuyau d'eau chaude surchauffé est la cause du début d'incendie qui a éclaté dans le logement de M. Richard Joncas, au 224 est, rue Saint-Joseph, dimanche soir également.

Quant à l'incendie qui a détruit le garage de M. Gérard Bussières, à Neuchâtel, samedi soir dernier, il a été causé par l'explosion de vapeurs d'essence qui sont venues en contact avec une fournaise à l'huile de charbon. Cinq motoneiges et une tente-roulotte ont également été détruites.

travail à l'aiguille

DES ROSES SAUVAGES — Voici un afghan dont le motif se compose de roses rouges et de feuilles vertes, sur un fond de dentelle. Tout le monde admirera cet afghan: les formes centrales sont des roses à trois dimensions. Utilisez de la laine peignée pour crocheter des carreaux de 6 1/2", pour la chambre à coucher ou le vivoir. Patron No. 978 instructions.

Ces patrons, d'usage facile et rapide, sont en anglais et accompagnés d'un lexique français.



Ecrire lisiblement votre nom et votre adresse et mentionner correctement le numéro du patron ainsi que le grandeur s'il y a lieu. Ne pas demander des mesures autres que celles spécifiées.

Adressez vos commandes comme suit:
SERVICE DES PATRONS, LE SOLEIL,
C.P. 1941, QUÉBEC G1K-7J6.

Prix: 75¢
(AJOUTEZ 15 CENTS POUR ENVOI DE PREMIÈRE CLASSE)

Seuls les mandats-poste et les chèques PAYABLES AU FAIR à Québec seront acceptés. Ne pas envoyer de monnaie ni de timbres-poste. Les patrons offerts par notre journal ne sont pas remboursables et ne sont pas en vente à nos bureaux. Ils sont habituellement livrés dans un délai de 15 à 20 jours.

978
Laura Wheeler



Fairweather

FAITES VOS ACHATS AVEC VOTRE CARTE
FASHION COUNCIL, CHARGEX OU MASTER CHARGE.

PLACE LAURIER
PLACE FLEUR DE LYS

Les anglophones aussi...

André Brassard, Michel Tremblay et Mia Riddez... ne seront plus les seuls à s'intéresser aux petites gens et à les faire défiler sous le feu des projecteurs. Après Mordecai Richler qui décrit le ghetto juif de Montréal, c'est un nouveau venu, un anglophone, David Fennario qui a écrit une pièce dont l'action se passe dans le quartier Saint-Henri de Montréal. Cette pièce, qui sera tirée d'une nouvelle publiée par Fennario "Without a Parachute", sera présentée, l'an prochain, au théâtre du Centaur à Montréal. Cette compagnie, qui vit dans des locaux en voie de réaménagement, où à partir d'octobre prochain deux salles accueilliront les spectateurs, mettra aussi sur un autre texte d'un auteur local, Rod Langley, à qui on a demandé quelque chose sur le Dr Norman Bethune, le héros canadien des Chinois.

La compagnie, dont le directeur artistique, Maurice Podbrey, est un Sud-Africain qui a décidé d'implanter à Montréal un théâtre anglophone en misant sur l'esprit même qui anime les Montréalais, est devenue propriétaire, l'an dernier, du vieil édifice de la Bourse de Montréal et en a entrepris la transformation en théâtre moderne où l'on recevra le public dans une "grande" salle de 450 sièges et dans une plus petite de 275 qui sera consacrée aux productions expérimentales et au nouveau théâtre canadien. (La compagnie de danse "Le Groupe de la Place Royale" y logera aussi et on n'écartera pas la possibilité d'héberger également les petites compagnies de tournées venant des autres parties du pays lors de leur passage à Montréal).

Pour financer ses projets, le Centaur a lancé à la fin de janvier, une campagne de souscription de \$800,000 auprès du public, des hommes d'affaires et des gouvernements.

Le ministère des Affaires culturelles annonçait d'ailleurs hier, qu'il accordait une subvention de \$10,000 à cette compagnie théâtrale.

L'idée de transformer l'ancienne Bourse en centre culturel a été mise en marche par un groupe que présidait Jacques Langlois. Après bien des avatars, le Centre réussit à prendre forme et à présenter, envers et contre tous, une pièce de théâtre. Victime des politiquages de toutes sortes, le centre culturel dut abandonner la partie. C'est alors que Podbrey, naïvement, intervint et réussit à convaincre la Fondation du Centaur et les propriétaires de l'édifice de participer à la réalisation de son rêve: doter Montréal d'un véritable théâtre anglophone.

L'histoire du Centaur a sans doute contribué à confirmer le directeur artistique du Trident, Paul Hébert, dans son projet de réaliser quelque chose de semblable à Québec. Et des plans de transformation préparés en 1967 par un groupe de Québécois, qui préféraient le réaménagement du Palais Montcalm à la construction du Grand Théâtre, pourraient bien finir par être utiles. Le jour où le Trident aura réussi à convaincre tout le monde que la ville de Québec est prête à faire vivre un théâtre.

Université de Sherbrooke

Saviez-vous qu'il existe à l'Université de Sherbrooke une "option théâtre" et une troupe fondée en 1971 par Hervé Dupuis, la "troupe du Sablé" qui présente deux ou trois productions par année depuis sa fondation...? Au même endroit en 1972, Michel Bernier, rassemblant un certain nombre de comédiens venant des différentes troupes de la région, fondait le "Cent neuf" qui, en plus d'un Peter Weiss ("Le chant du faucheur luisant"), de deux créations locales et d'une production musicale, "Back au Québec", a préparé deux spectacles pour enfants. Ces deux spectacles, "Le grand bardas" et "L'arc-en-ciel aux bananes" sont actuellement présentés aux jeunes amateurs de théâtre de la région de Sherbrooke avec la collaboration du bureau régional du ministère des Affaires culturelles du coin.

Actuellement et jusqu'au 15 mars inclusivement, les deux troupes collaborent pour présenter une création de Hervé Dupuis, "Ti-Jean-Déconnecté", les mardi, mercredi, jeudi et samedi soir, à la petite salle du Pavillon central de l'université. Si vous passez dans le secteur (en allant faire du ski, par exemple, dans les Cantons), voilà une activité "culturelle" que vous pourrez inscrire à votre calendrier. Cette pièce est un règlement de compte comme on a parfois l'occasion d'en voir assez fréquemment présenté par le jeune théâtre québécois depuis quelques années. L'auteur, lui, est responsable de "l'option théâtre" à l'Université de Sherbrooke.

Echanges

La présence montréalaise du Trident, si elle ne représentait pas pour la compagnie québécoise un grand risque et lui a rapporté pas mal d'argent (Duceppe disait récemment que le Trident touchera au moins \$60,000 pour Charbonneau et le Commis-voyageur à Montréal) n'est qu'un aspect des échanges qui deviennent, du moins chez les anglophones canadiens, de plus en plus courants. En fournissant l'occasion à une troupe de se faire connaître, de rencontrer un nouveau public, d'offrir du travail pour une plus longue période de temps à son personnel et de partager et répartir les frais de production, les échanges inter-centres ont même droit à une assistance spéciale du Conseil des arts du Canada.

THEATRE

Martine Corriveau

En effet, l'Office des tournées du CAC étudie actuellement des projets d'échanges qui amèneront des troupes de l'Ouest du Canada dans l'Est et vice versa. Déjà, des accords de principe ont été donnés pour le séjour du Shaw Festival (consacré à G. Bernard Shaw) dans les Maritimes en collaboration avec le Théâtre Neptune de Halifax. Les décors de la production "The Devil's Disciple" que présente le Festival de mai à août à Niagara, seront construits à Halifax, ce qui évitera une partie des frais de transport du Sud de l'Ontario à Halifax. La première de la pièce aura lieu, le 4 avril, dans la capitale de la Nouvelle-Ecosse.

On est déjà au courant de l'échange entre le Playhouse de Fredericton et le Bastion de Victoria. Ici, on a constaté qu'il était moins coûteux de construire les décors sur place et de ne déménager que comédiens et costumes, de l'Atlantique au Pacifique. Dans un autre cas, celui du Manitoba Theatre Center, la production de "Jewish Hamlet" partira de Winnipeg pour se rendre en Ontario et au Québec, mais l'aide de l'Office des tournées permettra à la troupe de se rendre dans un plus grand nombre de villes et de parcourir de plus grandes distances.

Au Québec, jusqu'à maintenant, côté théâtre, seul le TPQ a profité de l'offre du Conseil des arts pour se rendre jusqu'à Moncton et aux Îles-de-la-Madeleine avec "Florence". Les troupes montréalaises et même le Trident envisageront-elles un jour de quitter leurs meubles pour se risquer sur les pistes défrichées tant bien que mal par le TPQ? Etant donné les risques, ce sera tout un événement le jour où l'une d'elle déléguera une de ses productions... la seule à sortir, l'an dernier, fut Mme Brind'Amour et son Rideau Vert qui ont "poussé une pointe" jusqu'à Québec.

Pourtant, même chez les anglophones, on serait intéressé à présenter au moins une production québécoise. L'an dernier, les gens du Festival de Lennoxville ont un peu tâté le terrain en lançant l'idée. La seule condition posée, à Lennoxville, est que la pièce soit d'un auteur canadien puisque ce festival (anglophone) est consacré aux dramaturges du Canada.

Un porte-parole du Conseil des arts a déclaré que les compagnies de théâtre régionales qui voudraient participer à des échanges, qu'il s'agisse de construction de décors, fabrication de costumes, de comédiens, de productions ou de directeurs artistiques, seraient bien reçues par l'Office des tournées dont un des objectifs est justement d'amener ce genre d'actions horizontales à travers le pays.

Les Québécois ne se laissent pas bernier par "la gang à Patenaude"

Le directeur général du Salon international du livre de Québec (SILQ), M. Lorenzo Michaud, a qualifié de complètement "farfelue" cette conférence de presse donnée, hier, à Montréal où l'on annonce que la première foire internationale de 1975 ne sera pas accessible au public.

"Pourquoi dépenseraient-ils des millions pour faire une manifestation exclusivement pour les éditeurs et libraires", a-t-il demandé.

Quant à l'assertion du ministre Guy Saint-Pierre selon qui la foire montréalaise ne nuirait en rien au Salon de Québec, M. Michaud voit là une "affirmation gratuite".

Il semble, selon lui, que le ministre de l'Industrie et du Commerce se soit laissé bernier par "la gang à Patenaude", faisant allusion au directeur général de la foire et grand manitou de l'édition dans la métropole, M. J.-Z. Léon Patenaude.

A son avis, cette foire montréalaise favorisera les transactions entre éditeurs canadiens et étrangers. "C'est exactement ce vers quoi nous tendions au Salon de Québec", a soutenu M. Michaud, qui souligne qu'au Salon de 1973 au moins une quinzaine de ces échanges eurent lieu, sans compter ceux qui ne sont pas connus.

C'est un secret de polichinelle que les organisateurs du SILQ voulaient faire de Québec le "carre-

four de l'édition en Amérique du Nord", un pont entre l'édition européenne et américaine. Or, c'est précisément l'un des buts de la foire montréalaise.

M. Michaud a néanmoins refusé une information parue dans un quotidien de la métropole, hier, voulant que lui-même réclame l'intervention de l'Office international qui régit l'organisation des foires. L'Union des foires internationales, qui siège à Paris, "n'est tout de même pas pour décider qui de Montréal ou Québec aura un salon du livre. C'est un organisme qui n'a aucun pouvoir en ce sens", dit-il.

Le directeur général du SILQ a dit croire qu'il y a angoisse sous roche dans ce désir avoué des gens de Montréal d'éliminer le public de la foire de 1975.

"C'est du patenaudage", dit-il. On a dû prévoir que la presse réagirait mal à cette façon de voir et l'on annonçera probablement, devant les pressions de l'opinion publique (La Presse d'hier critiquait sévèrement les autorités pour ce geste), une telle politique sera modifiée plus tard.

Entre-temps, le SILQ s'affaire à préparer la manifestation de Québec pour 1974. Une conférence d'information se déroulera probablement à la mi-mars pour annoncer le détail de la programmation du prochain salon. Le

SILQ compte sur des subventions publiques totalisant \$92,000 pour réaliser cette manifestation qui, encore cette année, accueillera le tout Montréal dans le domaine de l'édition, a soutenu M. Michaud.

Subvention de \$75,000 à la Nouvelle compagnie théâtrale

Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, vient d'octroyer une somme de \$75,000 à la "Nouvelle compagnie théâtrale", pour lui permettre d'offrir ses billets aux prix courants sans pour autant compromettre la qualité professionnelle de ses productions.

Fondée il y a dix ans, par Gilles Pelletier, Georges Groulx et Françoise Graton, et installée depuis au Théâtre du Gesù, à Montréal, la NCT s'a-

dressé aux étudiants et aux éducateurs.

Pour stimuler l'intérêt des étudiants pour le théâtre, la compagnie a organisé un concours d'écriture de pièces de théâtre ouvert à tous les étudiants.

Dans le but d'initier au montage d'un spectacle, la NCT a également ajouté, cette année, un exercice public où comédiens et metteurs en scène travaillent, avec l'auteur, un texte afin d'y corriger l'écriture et les qualités dramatiques.

LES CINEMAS ODEON



**LINO VENTURA
JACQUES BREL**
"L'Emmerdeur"
2e film
UN CAVE
Avec CLAUDE BRASSEUR
LE DAUPHIN



Opération dragon
5e sem.
BRUCE LEE
2e film
Les voleurs de t'ains
FRONTENAC

DU PONT & BOUL. CHAREST - INF... 529-9745 - PARC-AUTOS INTERIEUR

Commençant VENDREDI !

Personne ne connaissait le "cavalier noir", mais jamais ils n'oublieront son passage dans la "cité de l'enfer"...



CLINT EASTWOOD
"L'HOMME DES HAUTES PLAINES"
VOLER LA MAFIA, C'EST SE CONDAMNER A UNE MORT CERTAINE...
WALTER MATTHAU
"TJ EZ" CHARLEY VARRICK
ODEON FRONTENAC
tél.: 529-9745

14 ans et plus

Cinéma LIDO

LES COLLINES DE LA TERREUR
2e film couleur
VIVRE ET LAISSER MOURIR
Adm. \$2.00

Film pour tous

Cinéma ST-ROMUALD

A LA GUERRE COMME A LA GUERRE
2e film
CHACAL

DEMAIN POUR TOUS

à 1h, 3h, 5h, 7h, et 9h.



LOUIS DE FUNES
Les Aventures de Rabbi Jacob
CE SOIR à 8h
Avant-première C.H.R.C.
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST
(sur invitation seulement)

LES GALERIES CANADIENNE - 661-8575

18 ANS Adultes

mouvementé!



BANANES MÉCANIQUES
MARIE CLAIRE DAVY ELISABETH DANCOURT ANNE LIBERT COULEUR
Bananes: 2.00, 4.15, 6.30
Hôtels: 1.15, 4.30, 1.30

MIDI MINUIT 262 ST JOSEPH EST 522-2020
ALOUETTE 2500 LAURIER N. 556-0502

CINEMAS UNIS

Votre guide des meilleurs films

... une histoire d'amour pas comme les autres

ROMEO & JULIET
de FRANCO ZEFFIRELLI
EMPIRE
24 DE LA FABRIQUE 524-2880 Horaire: 1h - 3h-30-6h-8h-30 p.m.

"Bulldozer"
dans le ton des meilleurs films de Sergio Leone
(Luc Perrault, La Presse)
NORVILLE
Bulldozer: 2.50-4.25-6.25
Django: 1.15-4.30-1.30
Der. sp. complet 1.20 p.m.
CAPITOL
972 ST JEAN 522-6300

14 ANS

2e Film
ABATTEZ DJANGO... LE PREMIER

DEUX FOIS PLUS D'ACTION

FUREUR Hong Kong
Fureur: 6.15 et 8.25 Hong Kong: 1.45, Der. sp. compl. 1.45 p.m. Champion: 1.45 p.m.
CHAMPLAIN
2500 BOUL. LAURIER PLACE STE FOY 656-0592

14 ANS

Kung Fu
Kung Fu: 1.45 p.m. 1.45 p.m. 1.45 p.m.
LAURET
1041 3e AVENUE 523-8000

Un Chabrol en super-forme

Les Noces Rouges



CANADIEN
2700 BOUL. LAURIER PLACE LAURIER 656-9522 7h et 9h p.m.

Le film qui fait courir tous les Québécois !
Un véritable CARNIVAL du rire.

tous les soirs 6:00-8:00-10:00 POUR TOUS

UN FILM FANTASTIQUE
réalisé par Hal Ashby

EN PRIMEUR

6e SEMAINE



HAROLD et MAUDE
musique de Cat Stevens
v.o. anglaise avec S-T FRANÇAIS
à votre NOUVEAU CINÉMA

CARTIER 1019 CARTIER 525-9340
prix d'entrée \$150 pour tous

FESTIVAL DE 14 ANS

KARATE

EN PRIMEUR

Ce n'est plus du cinéma c'est de la rage avec les maîtres du KUMFU



LES 7 FAUVES DE CHINE
2e SEM.
LES 7 FAUVES DE CHINE
12.45 - 3.45 - 6.35 - 9.45
J'IRAI VERSER DU NU/Ç MAM SUR LES TRIPES
2.10 - 3.05 - 6.10



L'INVINCIBLE POING D'ACIER
Deux frères luttent à mort, dans de nouvelles techniques de combat

CINÉMA DE PARIS

VOYEZ... VOYEZ...
le poing de la fureur... les cinq doigts d'acier!

LE DESPOTE CRUEL
11 DÉCEMBRE CRUEL: 3.15-4.30-6.30
11 DÉCEMBRE CRUEL: 3.15-4.30-6.30

LE BILLOU
TOUT CE QUE VOUS VOULEZ SAVOIR SUR LE SEUL MAÎTRE D'OSCAR GRANDJEAN

La Puissance du KARATE!
Revue sans réserve

LE BILLOU
DUSTIN HOFFMAN
JON VOIGHT
"MIDNIGHT COWBOY"
TOUT CE QUE VOUS VOULEZ SAVOIR SUR LE SEUL MAÎTRE D'OSCAR GRANDJEAN

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST

DÈS VENDREDI...

Kissinger commence la navette Damas-Jérusalem



Touristes américains libérés

Des femmes et les amis de 25 passagers américains et belges d'un autobus touristique conduit par des Israéliens, qui s'était "perdu" hier, en territoire égyptien en faisant un virage en U, attendent le retour

des aventuriers malgré eux, que les Égyptiens avaient capturés. Ils ont été libérés, hier soir, quand les Égyptiens reçurent l'assurance qu'il s'agissait d'une erreur "de navigation".

(D'après AFP, Reuter et UPI) — Le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger a eu ses premiers entretiens avec les représentants syriens hier sur la question du désengagement des forces israéliennes dans le Golan et rien n'a encore transpiré de ces conversations. Il a rencontré ce matin le président Hafez el-Assad et ses collaborateurs avant de se rendre en Israël aujourd'hui.

Avant le début des pourparlers de médiation hier, M. Kissinger s'attendait à recevoir lui-même la liste des prisonniers israéliens en Syrie. C'est du moins ce qu'affirmait aux journalistes une "haute personnalité américaine" voyageant à bord de l'avion du secrétaire d'Etat. M. Kissinger tient souvent le rôle de cette "haute personnalité" et de tels propos pourraient bien être les siens.

dante de la situation politique et militaire entre les deux pays et qu'Israël ne s'était engagé à rien en retour. De plus, les Syriens n'avaient d'ailleurs pas demandé à son pays de s'engager à faire quoi que ce soit en retour.

Un haut fonctionnaire américain a dit que le Dr Kissinger ne dirait rien au sujet de la liste des prisonniers tant qu'il ne l'aura pas remise à Mme Meir (si jamais il l'a) et que les Etats-Unis espéraient obtenir un plan de retrait des troupes que M. Kissinger pourrait

retourner soumettre aux Syriens.

L'OPTIMISTE KISSINGER

M. Kissinger a, semble-t-il, prévu son voyage tout comme si ses espoirs devaient devenir réalité. Il se rendra en effet au Caire demain pour donner le temps au cabinet israélien d'adopter un plan de retrait des troupes qu'il rapporterait à Damas vendredi. Les autorités américaines ont ajouté que le va-et-vient entre Jérusalem et Damas pourrait ensuite commencer si les contacts

initiaux avaient fait suffisamment de progrès.

La réactivation de la conférence de Genève sur la paix au Moyen-Orient dépend de la présence des Syriens à la table des négociations. C'est l'exigence posée par l'Égypte. Une représentation palestinienne devra également être négociée. En ce qui a trait au front jordano-israélien, un désengagement devra également être négocié. M. Kissinger doit d'ailleurs se rendre à Amman avant de regagner les Etats-Unis.

Chou En-lai réaffirme le soutien de la Chine à la cause arabe

PEKIN, (Reuter) — Le président du conseil chinois, M. Chou En-lai, a déclaré hier soir qu'il n'y aura pas de paix durable au Moyen-Orient tant qu'Israël ne se retirera pas des territoires arabes occupés et que les Palestiniens ne seront pas rétablis dans leurs droits.

C'était la première déclaration officielle chinoise sur la situation au Moyen-Orient depuis le début du désengagement des forces israéliennes et égyptiennes.

M. Chou En-lai a dit que les peuples des pays arabes et de Palestine "ont le droit d'utiliser toutes les armes possibles dans la lutte" pour réaliser leur objectif, et a affirmé son soutien à cette cause.

"En octobre dernier, a déclaré M. Chou En-lai, les peuples égyptien, syrien et palestinien, en rompant l'emprise et le contrôle des superpuissances, se sont dressés vaillamment, avec l'appui de tous les autres peuples arabes, pour engager une guerre de résistance, et ils ont infligé de rudes coups aux agresseurs israéliens".

Les super-puissances ont "appuyé l'agression israélienne" et ont été "de connivence" avec Israël, a dit le président du conseil chinois.

Une super-puissance qui s'est intitulée l'amie du peuple arabe "a entravé la lutte des Arabes tout en réalisant des profits énormes par des ventes de munitions", a dit M. Chou En-lai. De l'avis des observateurs, c'était là une allusion à l'Union soviétique.

Le discours du président du conseil chinois permet de penser que la position adoptée par les Chinois pendant la guerre d'octobre n'a pas changé malgré les développements ultérieurs, telle la conclusion de l'accord de désengagement entre Israël et l'Égypte, estiment les observateurs.

Répondant au discours de M. Chou En-lai, le président Boudiène a déclaré qu'il existe un risque de "graves conflits" entre les pays riches et les pays pauvres, qui ne pourrait être écarté que par la création d'un équilibre économique nouveau et plus juste.

Le chef de l'état algérien a dit que la plupart des pays développés veulent perpétuer l'ordre économique international dans leur seul intérêt, tandis que les pays du Tiers-monde ont décidé de recouvrer et de développer leurs ressources naturelles au profit de leurs propres peuples.

"Il serait dangereux", poursuit M. Boudiène, "pour l'avenir de la paix dans le monde qu'une nouvelle forme de lutte apparaisse au niveau des Etats entre nations développées et nations en voie de développement. La détente restera précaire si elle ne tient pas compte des intérêts de tous les pays, car, dans le monde tel qu'il est, l'ensemble des problèmes est si complexe et organiquement lié que la paix sera une et indivisible ou ne sera pas."

"Les intérêts des grands ne pouvant malheureusement s'identifier à ceux des autres pays, la paix mondiale et l'avènement d'une société internationale démocratique ne sauraient résulter d'accords entre grandes puissances concrétisant un état de rapports de force, au demeurant conjoncturel (...). Toute recherche d'un équilibre international juste et durable restera vaine si elle ne présuppose au départ une volonté réelle de réajuster équitablement les rapports entre les pays indus-

trialisés et les pays du Tiers-monde.

Evoquant le problème des matières premières, et notamment de la question des augmentations de prix du pétrole, le chef de l'Etat algérien a

déclaré:

"Les récentes décisions des pays producteurs de pétrole se placent précisément dans l'optique d'un équilibre plus équitable des relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement. La tentative

faite à Washington d'établir un cartel pour contrôler les sources d'énergie et bientôt les matières premières des pays du Tiers-monde ne peut aboutir qu'à exacerber les contradictions entre pays développés et pays en voie de développement.

Le groupe de Dayan rallie Mme Meir

JERUSALEM, (Reuter) — La tendance "Rafi" du Parti travailliste israélien, qui s'est réuni hier, a décidé de soutenir le nouveau gouvernement minoritaire de Mme Golda Meir et invité ses leaders, MM. Moshe Dayan et Shimon Peres, ministres démissionnaires de la Défense et des Communications, à y participer.

Tous deux avaient annoncé leur intention de ne pas faire parti du nouveau cabinet que le premier ministre doit présenter lundi prochain devant la Knesset. On ignore encore leur réaction à l'appel du Rafi.

Le général Dayan avait déclaré qu'il n'accepterait de rester au gouvernement que si le premier ministre décrétait de nouvelles élections, car, selon lui, à une période cruciale dans les négociations avec les Arabes, Israël doit être dirigé par un gouvernement disposant d'une large majorité nationale.

Toutefois, il a indiqué hier qu'il prendrait part aux discussions que le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger doit avoir en fin de semaine avec les dirigeants israéliens sur le désengagement israélo-syrien sur les hauteurs du Golan.

RESERVE SYRIENNE

Les milieux syriens se montrent de leur côté très réservés sur ces espoirs et soulignent que la Syrie n'a pas renoncé à ses conditions pour la remise de la liste des prisonniers, à savoir que Tel Aviv s'engage à évacuer totalement les territoires arabes, et qu'en tout cas, comme première étape, il évacue le saillant occupé en Syrie lors de la guerre d'octobre.

L'ambassadeur israélien à Washington, M. Simha Dinitz a déclaré de son côté hier qu'il croyait bien que M. Kissinger ramènerait aujourd'hui en Israël la liste des prisonniers tant attendue, mais que les chances d'une entente subéquente sur le désengagement des troupes lui semblaient moins bonnes.

L'ambassadeur a d'ailleurs souligné que la remise de la liste des prisonniers était une question tout à fait indépen-






168⁸⁸

chacune

LAVEUSE/ESSOREUSE ou SÉCHEUSE "HOOVER"

CARACTÉRISTIQUES QUE VOUS APPRÉCIEREZ:

- compacte 29 1/4" x 16 1/4" x 31 1/4"
- couleur blanc neige
- mobile... se déplace sur roulettes... rangement aisé
- cuve exclusive en acier brillant inoxydable permanent
- commandes pratiques - sélecteur de cycle de lavage, contrôle de l'écoulement
- action centrifuge, accélère et parfait le nettoyage
- filtre tournant à charpie
- lave 24 livres en 30 minutes
- rince le linge d'une façon incroyable
- rotation à très grande vitesse, essore le linge en quelques secondes laissant beaucoup d'articles prêts à être repassés
- frein de sécurité arrêtant automatiquement la rotation dès que l'on soulève le couvercle
- permet une économie de moitié en eau et en détergent
- réutilise l'eau savonneuse
- pompe de vidange commandée

ASPIRATEUR Constellation

CARACTÉRISTIQUES QUE VOUS APPRÉCIEREZ:

- flotte sur coussin d'air... ni roues, ni patins
- commande au pied pratique
- léger
- construction tout acier
- protège-meubles teinturant entièrement l'appareil
- grand soc à jeter... se change en quelques secondes
- moteur puissant
- tuyau ultraflex à double extensibilité
- complet avec accessoires
- porte-outils pratique

44⁸⁸



HEURES D'OUVERTURE
LUNDI-MARDI-MERCREDI 9h à 6h P.M.
JEUDI-VENDREDI 9h à 6h P.M.
SAMEDI 9h à 5h P.M.

GIFFARD
Les Galeries Ste-Anne
2960 BOULEVARD STE-ANNE

LEVIS
ROND-POINT DE LEVIS

LES GRANDS MAGASINS QUI DIFFERENT PAR LEURS BAS PRIX



vous présente
un tout nouvel
assortiment de

PAPIERS PEINTS

- * Pré-encollé
- * Enduit de vinyle
- * Lavable
- * Résistant aux taches

NOUS AVONS EN MAGASIN LES MOTIFS 741
Voyez notre superbe collection de papiers peints enduits de vinyle et faites provision durant cette belle offre d'introduction. Pas d'échantillons à regarder ni de livraison à attendre! Bel emballage scellé et transparent pour protéger et permettre de bien voir la marchandise. Venez choisir vos motifs préférés dès aujourd'hui et redécouvrez votre maison avec ce papier peint d'excellente qualité, offert en rouleaux doubles seulement.

4.98

LE ROULEAU DOUBLE



Fiesta
Une Couleur
PEINTURE

ECONOMISEZ \$4 SUR CHAQUE GALLON
de notre meilleure peinture

Peinture Fiesta une couche... le luxe même en ce qui concerne la peinture. Elle est riche, douce et couvre très bien. Grâce à elle, redécorer devient une expérience agréable! Voici une chance unique d'obtenir une peinture de première qualité... à un prix très abordable. Choix de finis suivants: latex d'intérieur, émail semi-lustré ou émail velouté. Nous vous la teindrons sans frais additionnels. Nous vous offrons aussi: émail blanc très lustré ou peinture d'extérieur à base de latex ou d'huile.
Prix courant Woolco: 12.47 le gallon; 3.99 la pinte.

8.47

LE GALLON

2.99

LA PINTÉ

Interlux vous offre les finis pour bateaux les plus populaires au monde

Ces finis très en demande sont en vente chez Woolco. Ils sont sans pareils pour assurer une protection durable aux bateaux ou à d'autres objets soumis à des conditions atmosphériques rigoureuses. Rien de mieux pour motoneiges, bicyclettes, tondeuses, meubles de jardin et même golfes. Si vous recherchez protection et belle apparence, choisissez les finis de qualité... Vous obtiendrez sûrement un effet ravissant.



HEURES D'OUVERTURE
LUNDI-MARDI-MERCREDI 9h à 6h P.M.
JEUDI-VENDREDI 9h à 6h P.M.
SAMEDI 9h à 5h P.M.

GIFFARD
Les Galeries Ste-Anne
2960 BOULEVARD STE-ANNE

LEVIS
ROND-POINT DE LEVIS

LES GRANDS MAGASINS QUI DIFFERENT PAR LEURS BAS PRIX

Grâce à la crise du pétrole

Nette amélioration de la situation financière des sociétés aériennes US

NEW YORK (AFP) — Les résultats enregistrés par les compagnies d'aviation américaines au cours des dernières semaines semblent bien prouver que la crise de l'énergie leur a rendu un service insoupçonné. La suppression d'un bon nombre de vols et l'apparition d'une clientèle plus importante que prévu leur ont en effet permis d'atteindre leur principal objectif: l'augmentation de la capacité de remplissage des avions.

Si la situation reste particulièrement mauvaise sur les lignes internationales, davantage frappées par l'augmentation du prix du carburant et par une baisse du nombre de passagers, elle s'est par contre nettement améliorée sur les lignes intérieures américaines où la capacité de remplissage des avions a en moyenne augmenté de 7 pour cent en janvier par rapport à la période correspondante de 1973.

Sur les lignes intérieures longue distance, la capacité de remplissage des appareils est passée de 48,6 pour cent, en janvier 1973, à 55,6, en janvier dernier. Pour les lignes régionales, elle a été le mois dernier de 51 contre 44,7 il y a un an. Ces chiffres se rapprochent ainsi de ceux de la période faste qu'a connue l'aviation américaine vers le milieu des années 60. Cette tendance se confirme pendant le mois de février, durant lequel American Airlines et United Airlines ont enregistré des taux de remplissage de 59 pour cent et Eastern Airlines de 62,7 pour cent.

Ces bons résultats sont évidemment la conséquence de la suppression par les compagnies d'un grand nombre de leurs vols les moins rentables. Le nombre de sièges par mille a ainsi en janvier diminué de 8,7 pour cent, mais le nombre

des passagers a par contre augmenté de 4,6 pour cent.

Cette augmentation a en fait été une surprise pour les milieux de l'aviation. Ceux-ci estimaient qu'elle est due en partie à la pénurie d'essence, qui a détourné nombre d'automobilistes américains vers les aéroports.

Cette augmentation du trafic, à laquelle s'ajoute depuis décembre une hausse de 5 pour cent des tarifs, s'est traduite pour certaines compagnies aériennes par des résultats financiers nettement meilleurs en janvier par rapport à l'année dernière, en dépit de l'augmentation du prix du carburant.

C'est ainsi que le mois dernier United Airlines a réalisé un bénéfice de 4,3 millions de dollars, contre une perte de 4 millions un an plus tôt. La compagnie Eastern par contre

annonce pour la même période une perte de 4,8 millions de dollars, comparée à une perte de 1,9 million en janvier 1973, les disparités entre les diverses compagnies tenant à l'impact divers qu'ont eu sur elles la pénurie de carburant et les augmentations de son prix.

Cette évolution en général encourageante amène peu à peu les compagnies à reprendre une partie des vols supprimés depuis deux ou trois mois. C'est par exemple le cas de TWA qui a annoncé hier la reprise de 37 liaisons quotidiennes aux États-Unis ce qui porte maintenant le nombre total de ses vols à 802 par jour.

Ressuscité

BIRMINGHAM, Angleterre (Reuter) — Des médecins d'un hôpital de Birmingham, qui s'apprêtaient à procéder à l'ablation des reins d'un homme qu'ils croyaient mort, se sont aperçus en pratiquant les premières incisions, que leur "patient" était toujours vivant.

L'homme avait été hospitalisé le 16 février avec de graves blessures à la tête, à la suite d'un accident d'automobile. Quatre jours plus tard, il avait été reconnu mort. Les chirurgiens entreprirent alors de procéder à l'ablation des reins, destinés à des greffes.

Au premier signe de vie, ils interrompirent évidemment l'opération. L'homme succomba cependant quelques heures plus tard, ses reins furent alors laissés intacts pour les besoins de l'autopsie.

Le coroner de la ville de Birmingham a déclaré qu'il avait l'intention de se livrer à une enquête approfondie. L'hôpital, pour sa part, a également annoncé qu'il fallait étudier soigneusement cette affaire.



JEUNE POUR PATRICIA HEARST — Regina Wurst, âgée de 22 ans, et Joe A. Smith, âgé de 24 ans, ont commencé une grève de la faim en vue de faire pression sur l'Armée syntonienne de libération pour

qu'elle relâche son otage, la jeune Patricia Hearst. Bien que la distribution de vivres aux nécessiteux doit reprendre demain, les ravisseurs n'ont toujours pas donné signe de vie, depuis bientôt une semaine.

PA

CENTRE DE MUSIQUE

Sherman

Place Laurier 658-4302 Place Fleur de Lys 524-3591 835, rue St-Joseph 529-0104

Les Galeries Ste-Anne - 667-8400

SACHA DISTEL A QUEBEC

les 1er, 2, et 3 mars 1974



"LA MUSIQUE ET L'AMOUR"

Pathe

\$3.97

chaque disque

AUSSI DISPONIBLES EN RABAIS 8 PISTES \$5.97



"TOUTE LA PLUIE TOMBE SUR MOI"



"CHANSON BLEUE"

PINK FLOYD



ALBUM DE 2 DISQUES

Pink Floyd, le groupe le plus inventif dans le domaine de la musique moderne. Vous entendrez sur ces deux disques: Astronomy Domine, Lucifer Sam, Marjorie Morningstar, Pow R Toc H, Take Up Thy Stethoscope And Walk, Interstellar Overdrive, The Gnome, Chapter 24, The Scarecrow, Biko, Let There Be More Light, Remember A Day, Set The Controls For The Heart Of The Sun, Corporal Clegg, A Saucerful Of Secrets, See Saw and Jagged Blues. Harvest SABB-11257.

DISQUE 5.97

RUBAN 8.97

Protégez vos disques avec ces boîtes pour microsillons et 45-tours.



nouveau motif "BLUE JEANS"

POUR 45-TOURS

4.49

POUR MICROSILLONS

5.98

Sears

SOLDE DE CHASSE-NEIGE

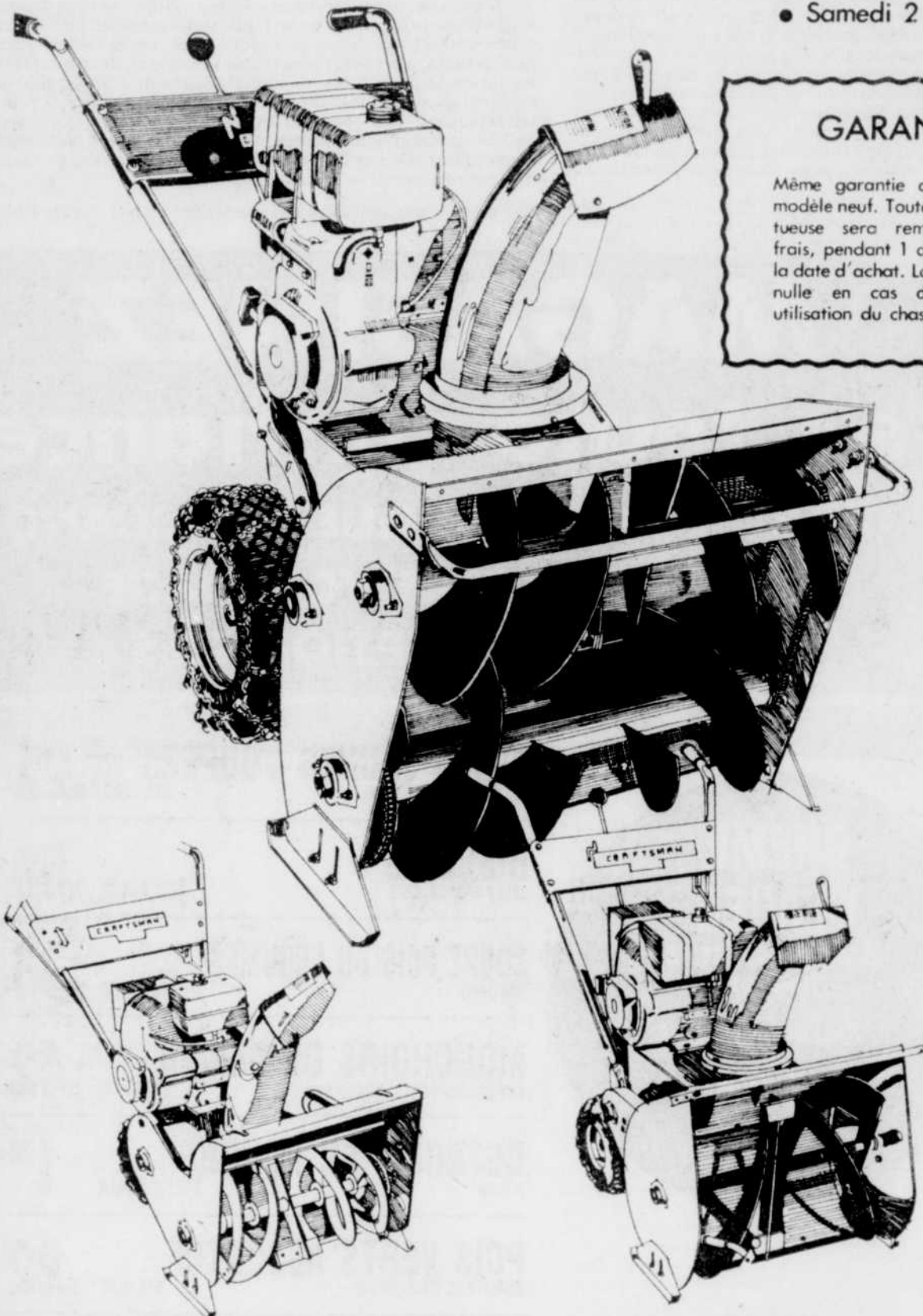
MODELES DE DEMONSTRATION

- AUCUN COMPTANT • AUCUN VERSEMENT
- AUCUNS FRAIS DE SERVICE AVANT OCTOBRE 1974

- Jeudi 28 février
- Vendredi 1er mars
- Samedi 2 mars

GARANTIE

Même garantie que pour un modèle neuf. Toute pièce défectueuse sera remplacée sans frais, pendant 1 an à partir de la date d'achat. La garantie est nulle en cas de mauvaise utilisation du chasse-neige.



PLACE FLEUR DE LYS

2 seulement
Yardman, 8 hp
Si parfait 619.98

Tel quel **549.99**

3 seulement
Craftsman, 7 hp
Si parfait 439.98

Tel quel **369.99**

1 seulement
Yardman, 8 hp, avec démarreur et chaînes
Si parfait 727.94

Tel quel **599.99**

1 seulement
Craftsman, 7 hp
Si parfait 359.98

Tel quel **\$300**

6 seulement
Craftsman, 8 hp
Si parfait 449.98

Tel quel **389.99**

1 seulement
Craftsman, 5 hp
Si parfait 299.98

Tel quel **239.99**

3 seulement
Yardman, 7 hp
Si parfait 569.98

Tel quel **449.99**

5 seulement
Craftsman, 5 hp, sans marche arrière
Si parfait 269.98

Tel quel **199.99**

2 seulement
Craftsman, 4 hp, sans marche arrière
Reg. 219.98

Tel quel **179.99**

Quincaillerie — Rayon 9

PLACE LAURIER

1 seulement
Craftsman de luxe, 8 hp
Si parfait 559.98

Tel quel **499.99**

3 seulement
Craftsman, 7 hp
Si parfait 439.98

Tel quel **369.99**

1 seulement
Craftsman, 8 hp
Si parfait 449.98

Tel quel **389.99**

1 seulement
Craftsman, 7 hp
Si parfait 359.98

Tel quel **\$300**

1 seulement
Yardman, 7 hp
Si parfait 569.98

Tel quel **449.99**

1 seulement
Craftsman, 5 hp
Si parfait 269.98

Tel quel **199.99**

Quincaillerie — Rayon 9

Simpsons-Sears Ltd.

DECES et AVIS DIVERS

PHOTOGRAPHES ET AMICALES • FUNERAIRES
REMERCIEMENTS • IN MEMORIAM
SERVICES ANNIVERSAIRES • FAVEURS

705 AVIS DE DECES

BEDARD (Stella Arcand) — A Québec, le 25 février 1974, à l'âge de 75 ans, est décédée dame Stella Arcand, épouse de J.R. Uric Bedard, A.P.A. Elle demeurait au 2116, chemin Ste-Foy. Les funérailles auront lieu jeudi, le 28 février, à 10h. Départ du funérarium Lépine Ltée.

2815, Quatre-vingt-cinq ans, à 9h45, pour l'église St-Thomas d'Aquin, et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Mme Andrée Rivara, de Montréal, Mme J. Paul Bedard (Aline Leconte), M. et Mme François L. Anglès (Louise), M. et Mme Robert Bedard (Pierrette Côté), de Minneapolis, M. et Mme Oscar Alvergue (Suzanne) de San Salvador, ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Louis-Philippe Arcand, Mme Hector St-Amant, M. et Mme Patrice Bedard, Mme Joseph Bedard, M. et Mme Pierre Dionne.

BERNARD (Léandrine Labrecque) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 24 février 1974, à l'âge de 51 ans, est décédée Léandrine Labrecque, épouse de M. Arthur Bernard, contre-maître au Château Frontenac. Elle demeurait au 109, rue Ste-Anne. Les funérailles auront lieu mercredi, le 27 février à 3h. Départ de la maison Roy et Rouleau.

Armagh, Clé Bellechasse, à 2h45 pour l'église d'Armagh et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, son père et sa mère, M. et Mme Alphonse Labrecque; ses frères, M. et Mme Félix Labrecque d'Armagh, M. Gabriel Labrecque, sa sœur, Mme Joseph Leclerc (Blondine), ses belles-sœurs, M. et Mme Gabriel Simard de Courville (Maria Bernard), M. et Mme Joseph Vallières d'Armagh (Eva Bernard), Mlle Régina Bernard; ainsi que plusieurs cousins, cousines, neveux et nièces.

BOURGAULT (Yvonne Beaudet) — A l'Hôpital St-François d'Assise, le 24 février 1974, à l'âge de 79 ans, est décédée Yvonne Beaudet, épouse de feu Notaire Oscar Bourgault. Elle demeurait au 121, rue Principale, St-Agapit. Les funérailles auront lieu mercredi à 3h.

GAUDREAU (Léandre) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 24 février 1974, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Léandre Gaudreau, époux de dame Madeleine Boucher. Il demeurait au 43, rue Gaudreau, Montmagny. Les funérailles auront lieu jeudi à 2h30. Départ du salon funéraire.

Laurent Normand, 115, rue St-Louis, Montmagny, à 2h15, pour l'église St-Mathieu et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Yvon Messervier (Murielle Denault), M. et Mme Charles Bernard (Lorraine), M. et Mme Rodrigue Dubé (Murielle), M. et Mme Gaetan Milord (Diane), Marjolaine, M. et Mme Jean-Guy Moreau (Lisette), Nicole, Réjean, Mireille, Clermont, Doris, Manon, Mario, Linda, Jean-Pierre et Sonia; son beau-père et ses belles-mères: M. et Mme William Lafamme, Mme Cyril Croussette; ses sœurs: Mme Joseph Moreau (Yvette Messervier) et Mme Marie-Rose Messervier; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme André Thibault (Rachel Croussette), M. et Mme Laurin Simard (ASuzanne Croussette), MM. Julien, Denis et Marcel Croussette.

CHAMPAGNE (Dézeline) — Au Monastère des Augustines de Lévis, le 26 février 1974, à l'âge de 75 ans, sont décédées deux religieuses, est décédée Sœur Dézeline Champagne (Sœur St-Jean Baptiste). Les restes mortels sont exposés au parloir du monastère, 143 rue Wolfe, Lévis. Les funérailles auront lieu jeudi à 2h, en la chapelle du Monastère et de là au cimetière de la communauté.

CLOUTIER (Cyrille) — A l'Hôpital St-François d'Assise, le 25 février 1974, à l'âge de 89 ans et 4 mois, est décédé M. Cyrille Cloutier, retraité de la Fonction Publique, époux en première noce de feu Dame Maria Ferland et en seconde noce de feu Dame Alberta Ferland. Il demeurait au 323, 12ème Rue. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er mars à 10h. Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 1290, 1ère Avenue.

à 9h45 pour l'église de St-Fidèle et de là au cimetière St-Charles (St-Vallier ouest). Il laisse dans le deuil ses filles, son gendre, Mlle Irène Cloutier, N. et Mme Maurice Gnois (Yvette), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Honoré Cloutier, Mme Pierre Gobeil (Marianne), Mme Etienne Cloutier, Mme Thaddée Roberge (Marie-Louise), N. et Mme Joseph Goulet (Blanche), M. et Mme Adélard Cloutier, M. et Mme Eugène St-Hilaire (Angéline). Le salon ouvert: 2h-5h, 7h-10h.

DECHENE (Adelard) — A Québec, le 25 février 1974, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Adelard Déchène, autrefois de la paroisse St-Roch, époux de dame Zélia Lacasse. Il demeurait au Foyer St-Antoine, 1451,

boul. Père-Lelièvre, Ville Du Berger. Les funérailles auront lieu jeudi le 28 février, à 10h, sous la direction de la Cie Hubert Moisan.



Depart du salon du Foyer St-Antoine, 1451, boul. Père-Lelièvre, à 9h50 pour la chapelle du Foyer et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses enfants: M. Mme Euclide Déchène (Gabrielle Ledoux), Mlle Germaine Déchène, M. Mme Edgide Déchène (Françoise Boutet); ses petits-enfants: M. Mme André Déchène (Lise Dorion), M. Mme Michel Crowe (Lucie Déchène), M. Mme Jean-Claude Forest (Francine Déchène); ses arrière-petits-enfants: Marie-Christine Déchène, Philippe Crous, Dominique Forest; ses sœurs: Mlle Blanche Déchène, de Québec, Mme Adolphe Drapeau, de St-Nicolas; ses belles-sœurs: Mme Joseph Lacasse, de Ste-Foy, Mme Damase Lacasse, d'Armagh; ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. N.B. Le salon sera ouvert de 2h à 5h et de 7h à 10h.

GALIBOIS (J. Georges) — A Ste-Foy le 25 février 1974, à l'âge de 75 ans, est décédé J. Georges Galibois, ex-employé civil, époux de Dame Maria Houde. Il demeurait au 1578 Côte Ross. Les funérailles auront lieu jeudi le 28 février à 2h30. Départ de la résidence funéraire.

Cloutier Ltée, 1025, Route de l'Eglise, Ste-Foy, à 2h15 pour l'église St-Louis de France, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son époux, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. Mme Wilfrid Robitaille (Gilberte), M. Maurice Galibois, M. J.P. Galibois, M. Mme Alphonse Houde, Mlle Alice Houde, Mme Lionel Rouleau, Mme Raoul Labbé ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé de 5 à 7 heures.

GAUDREAU (Léandre) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 24 février 1974, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Léandre Gaudreau, époux de dame Madeleine Boucher. Il demeurait au 43, rue Gaudreau, Montmagny. Les funérailles auront lieu jeudi à 2h30. Départ du salon funéraire.

Laurent Normand, 115, rue St-Louis, Montmagny, à 2h15, pour l'église St-Mathieu et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Yvon Messervier (Murielle Denault), M. et Mme Charles Bernard (Lorraine), M. et Mme Rodrigue Dubé (Murielle), M. et Mme Gaetan Milord (Diane), Marjolaine, M. et Mme Jean-Guy Moreau (Lisette), Nicole, Réjean, Mireille, Clermont, Doris, Manon, Mario, Linda, Jean-Pierre et Sonia; son beau-père et ses belles-mères: M. et Mme William Lafamme, Mme Cyril Croussette; ses sœurs: Mme Joseph Moreau (Yvette Messervier) et Mme Marie-Rose Messervier; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme André Thibault (Rachel Croussette), M. et Mme Laurin Simard (ASuzanne Croussette), MM. Julien, Denis et Marcel Croussette.

NAUD (Claudette Gignas) — A Montréal, le 23 février 1974, à l'âge de 33 ans, est décédée Claudette Gignas, épouse de monsieur Julien Naud. Elle demeurait au 2710 Bayonne, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu jeudi, 28 février, à 3h. Départ des salons.

GOUDREAU (Germaine Bédard) — A Québec le 25 février 1974, à l'âge de 68 ans, est décédée Dame Germaine Bédard, épouse de feu Téléphone Goudreau. Elle demeurait autrefois à St-Alban. Les funérailles auront lieu jeudi 28 février, à 3h. Départ du salon funéraire Guy Denis Ltée, 264, rue Principale, St-Alban, à 2h30 pour l'église St-Alban et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil sa fille Anne-Marie (Ube Marc-André Collette), ses fils Joseph (Réjean Lavoie), Jean-Paul (Charlotte Keachie) et André, ainsi que son frère et ses sœurs et plusieurs petits-enfants.

LORTIE (René) — A St-Emile, le 24 février 1974, à l'âge de 44 ans, est décédé René Lortie, débaucheur, époux de dame Madeleine Gignas. Il demeurait au 2, rue Longue-Champs, St-Emile. Les funérailles auront lieu jeudi à 3h.



Depart de la résidence funéraire de Sylvio Marceau Inc., 270, rue Marie de l'Incarnation, à 2h30 pour l'église de St-Emile et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants Réjean, Daniel, Denis, Yves, ses beaux-parents, M. Mme Charles-Edouard Gignas, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. Mme Léo Lortie, M. Mme Lucien Lortie, Mme Armand Lortie, M. Mme Romeo Langlois, M. Mme Albert Lortie, M. Mme Henri Fiset, M. Mme Henri Côté, M. Mme Jos Turcotte, M. Mme Lionel Potvin, M. Mme Gérard Lortie, M. Mme Robert Potvin, M. Mme Robert Ancill, M. Mme Arthur Beauharnais, M. Mme Maurice Gagnon, M. Mme Gilles Lafrance, M. Mme Pauline Gignas, M. Mme René Fortin, M. Mme Jean-Marc Gignas, M. Mme Gaston Gignas, M. Mme Robert Gignas, M. Mme Jean-Charles Gignas, M. Mme Henri-Paul Gignas, M. Mme Paul-Emile Gignas, M. Michel Gignas.

MESSERVIER (Jean-Paul) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 25 février 1974, à l'âge de 48 ans et 9 mois, est décédé M. Jean-Paul Messervier, époux en premières noces de feu dame Eliane Lafamme et en secondes noces de dame Lorette Croussette. Il demeurait au 179, 7ème Rue, Montmagny. Les funérailles auront lieu jeudi le 28 à 2h30. Départ de la résidence funéraire.

PAQUET (Marie-Berthe Frenette) — A Québec, le 25 février 1974, à l'âge de 55 ans, est décédée Marie-Berthe Frenette, épouse de Laurent Paquet. Elle demeurait sur la 15e rue, Ste-Angélique, à St-Basile. Les funérailles auront lieu jeudi, le 28 février, à 3h. Départ des salons funéraires L. Leclerc & Fils Ltée, 18, Ave du Parc St-Basile.

à 2h45 pour l'église St-Basile et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants: Yvon (Mme Lise Page), Florent (Mme Jeanne Bédard), Jean-Marie (Mme Francine Page), Jacqueline (Mme Robert Doré), Michel, Nancy.

PELLETIER (Céline) — A Québec, le 25 février 1974, à l'âge de 90 ans, est décédée Mlle Céline Pelletier. Elle demeurait à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur. Les funérailles auront lieu jeudi le 28 février à 9h30. Départ du salon de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur, Ave du Sacré-Coeur.

à 9h25 pour la Chapelle de l'Institut et de là au cimetière Belmont, sous la direction de la maison Lépine Ltée. Elle laisse dans le deuil ses frères et sa sœur, MM. Gilbert et Herménégille Pelletier, Mlle Albertine Pelletier. Les heures de visites sont de 2h à 5h et de 7h à 10h.

Elle demeurait au 260, boul. Langelier. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 février à 9h.



Depart du funérarium Lépine Ltée, 300, chemin Ste-Foy, à 8h45, pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Cyprien. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Henri Nollot (Drène Vézina), M. et Mme Léonce Nollot (Réjean Paulin), M. et Mme Jean-Paul Blodreau (Diane), N. et Mme Maurice Mercier (Thérèse), M. et Mme Patrice Nadeau (Cécile), M. et Mme Henry Audet (Aline), M. et Mme Maurice Nollot (Jeannette Rosa), M. et Mme Roch Nollot (Léonnie Eoy), M. et Mme Jean Barbeau (Gertrude); ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Marie Lemieux, M. et Mme Michel Lemieux, l'abbé Ligouri Lemieux, curé à Notre-Dame de Bonsecours, M. et Mme Marc Mathieu (Noëlle), M. et Mme Antonio Ruel (Alida), N. Ovia Pelletier, M. et Mme Eugène Nollot, Mlle Imelda Nollot, ainsi que 33 petits-enfants et plusieurs neveux et nièces. Les heures de visite sont de 2 à 5 et de 7 à 10h.

O'CONNELL (Stephen) — A Ottawa, le 26 février 1974, à l'âge de 22 ans, est décédé Stephen O'Connell, membre de la Gendarmerie Royale du Canada, époux de Dame Diane Lamontagne. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er mars, à 10h. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 960, 1ère Avenue.

à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière St-Patrick. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses parents: M. et Mme Thomas O'Connell (Lucille Wagner), ses beaux-parents: M. et Mme André Lamontagne (Bernadette Couture); ses frères, sœurs, beau-frère et belles-sœurs: M. et Mme Bill O'Connell, M. et Mme Glenn O'Connell, M. et Mme Marcel Vallée (Sandra), Mlle Sylvie Lamontagne.

PAQUET (Marie-Berthe Frenette) — A Québec, le 25 février 1974, à l'âge de 55 ans, est décédée Marie-Berthe Frenette, épouse de Laurent Paquet. Elle demeurait sur la 15e rue, Ste-Angélique, à St-Basile. Les funérailles auront lieu jeudi, le 28 février, à 3h. Départ des salons funéraires L. Leclerc & Fils Ltée, 18, Ave du Parc St-Basile.

à 2h45 pour l'église St-Basile et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants: Yvon (Mme Lise Page), Florent (Mme Jeanne Bédard), Jean-Marie (Mme Francine Page), Jacqueline (Mme Robert Doré), Michel, Nancy.

PELLETIER (Céline) — A Québec, le 25 février 1974, à l'âge de 90 ans, est décédée Mlle Céline Pelletier. Elle demeurait à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur. Les funérailles auront lieu jeudi le 28 février à 9h30. Départ du salon de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur, Ave du Sacré-Coeur.

à 9h25 pour la Chapelle de l'Institut et de là au cimetière Belmont, sous la direction de la maison Lépine Ltée. Elle laisse dans le deuil ses frères et sa sœur, MM. Gilbert et Herménégille Pelletier, Mlle Albertine Pelletier. Les heures de visites sont de 2h à 5h et de 7h à 10h.

Ampleman, M. Lorenzo Tessier, M. et Mme Adalbert Hamel, Mme Majella Tessier, Mlle Aurèle, Marie A. Tessier, Mme Omer Jobin, M. et Mme David Drouin, M. et Mme Léo Moisan, Mme Paul Tessier, M. et Mme Octave Tessier, M. et Mme Lucien Juneau, M. et Mme Maurice Goulet, M. et Mme Léo Leprie, M. et Mme Lucien Tessier.

720 CARTES DE REMERCIEMENTS

VERRET (Albertine Pageau) — La famille de Mme François-Xavier Verret, 211 rue Racine, Loretteville, remercie bien sincèrement les parents et amis qui ont témoigné de leur sympathie par l'envoi de lettres, cartes de condoléances à l'occasion du décès de Mme Albertine Verret, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

725 SERVICES ANNIVERSAIRES

LADEROUTE (Myles) Vendredi, le 1er mars, à 19h30 heures, en l'église St-Ambroise de Loretteville, sera chanté le service anniversaire de M. Myles Laderoute, époux de dame Armande Breaux. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICES SPECIAUX

790 MONUMENTS FUNERAIRES

THERIAULT & FILS, 710, 1re Avenue, Québec, 324-1561.

Rapt d'une poupée

CANNES (Reuter) — Un rapt insolite s'est déroulé dans un paisible quartier de Cannes où deux automobilistes opérant presque à la manière de gangsters sont venus priver Suzanne, une petite fille de huit ans, de son compagnon préféré: un poupon blondinet en plastique de près de trois pieds de hauteur.

La petite fille jouait dans son jardin, et avait assis son poupon contre une grille, lorsqu'un monsieur d'âge mûr descendit d'une voiture, s'approcha du jouet, le prit dans ses bras, le tendit à sa passagère, avant de repartir en trombe.

Une plainte a été déposée par la maman de Suzanne, Mme Jacqueline Bronbino. Quant à Suzanne, elle est désespérée d'avoir perdu son cher compagnon de plusieurs années, qui lui venait de sa grand-mère.

La police se perd en conjectures sur les raisons de ce rapt peu banal.

horaire de télévision

CJBR (Canal 3) Rimouski

MERCREDI 27 FEVRIER
6.00 Le lien c
7.00 Hawaii 5-0 c
8.00 Pour un défi c
8.30 Chorales Int. c
9.30 En tant que femmes c
10.30 Téléjournal c
11.00 Appellez-moi Lise c
12.00 Cinéma: "Le mur"
1.30 Fermeture

JEUDI

9.15 En mouvement c
9.30 Les orléans c
9.45 Les cent tours de Centour c
10.00 Minute Mounoute c
10.10 Fabio le magicien c
10.30 Pour vos mesdames c
11.00 Recettes de Juliette c
11.30 Histoire sans parole c
12.00 Dessins animés c
12.30 Boubou c
1.30 Femme d'aujourd'hui c
1.36 Femme d'aujourd'hui c
2.30 Cinéma: Canons de San Antonio c
4.00 Bobino c
4.30 Grugeot & Délicat c
5.00 Simon Locke c
5.30 Oncle Bill c

(c) indique la couleur

CBGAT (Canal 9) Matane

MERCREDI 27 FEVRIER
6.00 Symphonie
6.30 Le 24 - Nouvelles régionales
7.30 Sprint
8.30 Chroniques interprovinciales
9.30 En tant que femme
10.31 Téléjournal national et provincial
10.34 Nouvelles du sport et météo
11.01 Appellez-moi Lise
12.01 Cinéma: "Le mur"

JEUDI

9.15 En mouvement
9.30 Les orléans
9.45 Les 100 tours de Centour
10.00 Minute Mounoute
10.10 Fabio le magicien
10.30 Initiation à la décoration
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Histoire sans parole
12.00 Joe 90
12.30 Boubou
1.30 Femme d'aujourd'hui
1.36 Femme d'aujourd'hui
2.31 Cinéma: "Canons de San Antonio"
4.00 Bobino
4.30 Grugeot & Délicat
5.00 Brigade des maïefices

Front uni de la gauche pour le scrutin du 21 avril en Colombie

BOGOTA (Reuter) — Le Parti communiste colombien et les partis d'opposition de gauche ont formé, hier, un front uni, pour la première fois dans l'histoire du pays, en vue des élections générales du 21 avril.

"L'Union nationale d'opposition" de gauche (UNO) comprend le Parti communiste, le Mouvement colombien élargi (MAC) et le Mouvement révolutionnaire indépendant (MOIR). La nouvelle formation a indiqué qu'elle soutiendrait la candidature de M. Hernando Echeverry Mejia à la présidence de la République de Colombie.

150 morts au carnaval de Rio

RIO DE JANEIRO (Reuter) — Au quatrième et dernier jour du carnaval, le bilan officiel indique que les festivités ont fait jusqu'à présent plus de 150 morts à Rio de Janeiro et Sao Paulo. La plupart des morts ont été victimes d'accidents de la route.

La presse brésilienne a accusé la police d'avoir fait preuve de brutalité durant le carnaval. La police militaire a chargé la foule en faisant usage de matraques. A Niteroi, de l'autre côté de la baie, à Rio, quatre journalistes ont été matraqués alors qu'ils tentaient de prendre un film de la police chargeant la foule.

Natalités préventives

BELGRADE (PA) — Une jeune Yougoslave, Dusanka Jovanovic, regrette aujourd'hui de s'être si bien souvenue d'un film avec Sophia Loren, tiré d'ailleurs d'un fait divers réel en Italie. L'actrice y évitait la prison en étant chaque année enceinte pendant sept ans, en vertu d'une loi qui évite la détention aux futures mères jusqu'à ce que la prescription intervienne.

Inculcées de vente illégale d'articles italiens de contrebande et condamnée à quatre ans de prison, Dusanka s'empressa de donner naissance à un premier enfant, la petite Vesna, puis à un deuxième, Sacha, qui précéda Snezana et Sladjana.

Chaque fois que la police sonnait à la porte, Dusanka, triomphante, exhibait, soit un ventre rebondi, soit un nouveau-né dans les bras. Son erreur cependant fut d'ignorer que, pour le délit qui lui avait valu sa condamnation, la prescription n'intervient qu'au bout de dix ans, et non de sept.

Aussi, lorsque ce mois-ci la jeune Yougoslave, qui pour une fois n'était pas enceinte et ne relevait pas de couche, est partie tranquillement faire son marché, deux inspecteurs l'ont interpellée et conduite en prison. On s'attend cependant à ce que sa nombreuse progéniture lui vaudra une forte réduction de peine.

horoire de télévision

CKRT (Canal 7) Riv.-du-Loup

MERCREDI 27 FEVRIER
6.00 Mlle Mac 254 c
6.30 Téléjournal national c
6.40 Actualités
6.53 Nouvelles du sport c
7.00 Hawaii 5-0 c
8.01 Pour un défi c
8.30 Chorales Int. c
9.30 En tant que femmes c
10.30 Téléjournal Nat. Int. & Prov. c
11.00 Nouvelles du sport et météo c
11.00 Appellez-moi Lise c
12.00 Cinéma: Le mur

JEUDI

9.10 O Canada
9.15 En mouvement c
9.30 Les orléans c
9.45 Les 100 tours de Centour c
10.00 Minute Mounoute c
10.10 Fabio le magicien c
10.30 Pour vos mesdames c
11.00 Recettes de Juliette c
11.30 Histoire sans parole c
12.00 Joe 90 c
12.30 Boubou c
1.31 Téléjournal c
1.36 Femme d'aujourd'hui c
2.31 Cinéma: Canons de San Antonio c
4.00 Bobino c
4.30 Grugeot & Délicat c
5.00 Brigade des maïefices c
(c) indique la couleur.

CHAU (Canal 5) Carleton

JEUDI 28 FEVRIER
9.10 Ouverture
9.15 En mouvement c
9.30 Les orléans c
9.45 Les 100 tours de Centour c
10.00 Minute Mounoute c
10.10 Fabio le magicien c
10.30 Décoration intérieure c
11.00 Les recettes de Juliette c
11.30 Histoire sans parole c
12.00 Joe 90 c
12.30 Boubou c
1.31 Téléjournal c
1.36 Femme d'aujourd'hui c
2.31 Cinéma: "Canons de San Antonio"
4.00 Bobino c
4.30 Grugeot & Délicat c
5.30 Souper-causette: Horaire - Tu parles ou Quoi de neuf à l'est - Parions-en - Notre Monde - Marit au (Magazine) - Sports - Marit au (Nouvelles Régionales) - Nouvelles CBGAT - De ci, De là - Météo.

7.00 Symphonie
7.30 Les grands films: "Les maîtres d'Alfred"
9.31 Télé-Université
10.00 Vedettes vérité
10.30 Télé. Nat. & Internat. c
10.45 Télé. Provincial c
10.53 Nouv. sport & météo c
11.00 Appellez-moi Lise c
12.00 Les espions "Froidement votre"
(c) indique la couleur.

Deux autres rapt en Argentine

BUENOS AIRES, (d'après Reuter, UPI et PA) — L'Armée révolutionnaire du peuple argentin (ERP), a enlevé un homme d'affaires et un ancien officier de la marine qu'elle qualifie de "tortionnaire". Dans le premier cas, il s'agit du chargé des relations publiques de la société "Swift", M. Antonio Vallochia, qui fut enlevé vendredi dernier à Rosario.

Le même groupe de révolutionnaires, qui détient le directeur exécutif d'une compagnie pétrolière américaine, M. E. Samuelson et deux colonels de l'armée argentine, affirme dans un communiqué que M. Vallochia est considéré comme responsable "du licenciement injustifié de 42 travailleurs qui réclamaient un salaire décent".

La compagnie "Swift" a fait savoir de son côté qu'elle se rendrait aux exigences des guérilleros et reprendrait les ouvriers licenciés en échange de la libération de M. Vallochia.

L'ERP exige, en échange de la libération de M. Vallochia, que le groupe "Swift" fasse insérer "ans les journaux une déclaration politique qu'elle aura rédigée. Les responsables de la firme se refusent, pour le moment, à faire tout commentaire.

Le directeur de l'usine "Swift", M. Stanley Sylvester, qui est également consul honoraire de Grande-Bretagne à Rosario, avait déjà été enlevé par l'ERP en mai 1971. Les guérilleros de l'ERP dont c'était alors une des premières opérations, l'avaient relâché huit jours plus tard après avoir obtenu que "Swift" distribue pour environ \$55,000 de nourriture et vêtements à des habitants de Bidonvilles.

L'armée révolutionnaire du peuple a été interdite par le gouvernement du président Juan Peron, qui lui a déclaré une guerre ouverte. L'ERP estime que le gouvernement actuel est "bourgeois" et que la violence est la seule voie qui permette de libérer l'Argentine.

En 1957, il s'agit à Montréal et crée une compagnie de relations publiques œuvrant pour l'industrie et les organismes privés. Au cours des élections municipales de 1960 et 1962, il fut conseiller en relations publiques pour Jean Drapeau et le Parti civique de Montréal. Pendant l'élection provinciale de 1963, il fut conseiller spécial en relations publiques et secrétaire de campagne de l'honorable Jean Lesage.

Monsieur Inkel a également été secrétaire de campagne francophone et conseiller en relations publiques au cours des élections fédérales de 1962 et 1963 pour l'ancien Premier ministre du Canada, feu le Très honorable Lester B. Pearson.

Au cours de cette même période, Monsieur Inkel fut pendant 2 ans secrétaire de l'Institut canadien des affaires publiques et directeur général du magazine Actualité. Depuis 1964, il était Directeur des relations publiques de Steinberg Limitée.

Très actif dans les cercles professionnels et communautaires, Monsieur Inkel était membre de la Société canadienne des relations publiques, de la Société d'administration de l'Hôpital Sainte-Jeanne d'Arc. Il était président des Concours de Musique du Québec Inc. et vice-président des Concours de musique du Canada Inc., faisait également partie du Conseil d'orientation de la faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke, du Cercle des journalistes de Montréal et de nombreuses associations d'hommes d'affaires et de Chambres de commerce. Il fut président du Centre de références du Grand Montréal et président de la campagne de souscription des "Journées Expo 67" pour permettre aux bénéficiaires du bien-être social de visiter l'Expo 67, membre du Conseil d'administration de la Fondation canadienne du cœur, division du Québec, et membre du Conseil d'administration des Festivals de musique du Centenaire du Canada en 1967.

Monsieur Inkel était marié à Hervette Véronneau qui lui survit, et laisse également dans le deuil ses enfants, Denise (Mme Michel Lacombe), Louise, Geneviève, Michel et Pierre, son gendre M. Michel Lacombe, ses parents, M. et Mme Napoléon Inkel, de Sherbrooke, ses frères, MM. Stanislas et Clément Inkel, ses beaux-parents, M. et Mme Sorto Véronneau.

Des dons aux Concours de Musique du Québec Inc., 1958 ouest, boul. Dorchester, Montréal, organisme pour lequel M. Inkel s'est particulièrement dévoué, seront appréciés.